Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Wellcome Library

https://archive.org/details/s1id11856820

Duplicate

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1828.

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1828.

62224

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1828,

A ROUEN,

DE L'IMPRIMERIE DE NICÉTAS PERIAUX LE JEUNE,
RUE DE LA VICOMTÉ, N° 55.

1828.

L'Académie déclare que les propositions et les opinions consignées dans les Ouvrages présentés ou lus à ses Séances, appartiennent à leurs Auteurs, qui en sont seuls responsables.

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1828,

D'APRÈS LE COMPTE QUI EN A ÉTÉ RENDU PAR MM. LES SECRÉTAIRES, A LA SÉANCE PUBLIQUE DU 9 AOUT DE LA MÊME ANNÉE.

DISCOURS

PRONONCÉ A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE PUBLIQUE,

PAR M. THÉOD. LICQUET, PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

EN interprétant un moraliste de l'antiquité, l'un de nos vieux écrivains français a dit, dans le langage naïf de son temps : *La source et la racine de toute bonté et toute prud'hommie, est avoir été de jeunesse bien instruit.*

Vérité sans réplique, Messieurs ; le savoir est un bien, le plus précieux qu'il soit donné à l'homme d'acquérir ; le bien unique peut-être qu'il lui soit aussi donné de conserver. Un flot peut engloutir nos richesses, l'envie ternir notre gloire, la calomnie en abréger la durée ; tout décline, s'efface ou s'altère chez nous pendant la vie : le savoir seul nous est fidèle et ne meurt qu'avec nous.

Il s'est pourtant trouvé des hommes, et parmi eux l'écrivain le plus éloquent du dernier siècle, qui auraient voulu anéantir jusqu'au nom des Lettres. Il semblait, à les entendre, que la littérature fût un arbre à couper dans la racine parce que certains rameaux pouvaient porter des fruits amers. Il agissait sous l'influence d'un raisonnement pareil, ce roi de Thrace qui, pour guérir quelques-uns de ses sujets du défaut de l'ivresse, imagina de faire détruire toutes les vignes de son royaume. Nous n'adoptons point ces doctrines : établis sur le beau domaine des Sciences, des Lettres et des Arts, nous ne laisserons point en jachère les champs féconds dont nous avons entrepris la culture ; nous leur demanderons, au contraire, une fertilité toujours nouvelle, alors même que parmi les trésors de la récolte devraient se découvrir, çà et là, quelques traces de végétation malfaisante.

Il ne faut pas non plus s'y tromper : les Lettres sortiront toujours victorieuses de la lutte qu'on voudrait engager avec elles. Nulle puissance humaine ne parviendrait à comprimer l'exercice d'une faculté qui n'a pas son origine sur la terre. S'attaquer à la pensée, à la littérature son organe, ce serait une seconde fois vouloir enchaîner les vagues de la mer ; ce serait imiter ce peuple sauvage qui lançait des flèches vers le ciel, pour punir la Divinité d'avoir fait briller l'éclair dans la nue.

Je ne reproduirai point ici des arguments devenus lieux communs. Tout le monde a dit, tout le monde sait, tout le monde a senti que l'étude des Lettres est une source inépuisable de bonheur ou de consolation pour celui qui peut s'y livrer. En vain de brillants sophismes ont été accumulés à l'appui d'une prétention contraire ; ennemie généreuse, la Littérature a relevé les traits dirigés contre elle, et en a formé un trophée à la gloire de son adversaire étonné.

Ce n'est pas, d'ailleurs, uniquement à l'homme considéré dans sa vie privée que l'étude prodigue ses bienfaits, elle embrasse dans le cercle de son influence la nation tout entière chez qui elle est particulièrement honorée. Où fleurissent les Lettres, là aussi fleurit la civilisation. Avec les Lettres, Messieurs, il y aura dans un royaume des idées religieuses et des mœurs ; il y aura un prince pour gouverner avec sagesse, des magistrats pour rendre également la justice, des administrateurs pour veiller aux intérêts de tous ; il y aura des citoyens qui revendiqueront des droits peut-être, mais qui reconnaîtront, qui accepteront toujours des devoirs. Sans les Lettres, il n'y a plus dans l'État que deux espèces d'hommes, des esclaves et des maîtres! Sans les Lettres, vous cherchez en vain la religion, la morale et les lois. Tout disparaît, tout s'abîme dans le chaos immense qui se forme partout où elles ne sont pas. C'est alors que le commandement appartient toujours au plus fort ou au plus perfide ; que des enfants sans pudeur détrônent un père sans autorité ; que les frères se livrent de sacriléges combats ; que des chefs cruels pèsent de tout le poids du despotisme sur des populations abruties ; que le vice étend ses ravages ; que l'assassinat n'est plus en quelque sorte qu'un acte ordinaire de la vie. Vient ensuite la superstition qui aveugle les esprits, dégrade le caractère, légitime tous

les crimes, sanctifie tous les ridicules. Voilà ce que nous montre trop fréquemment le moyen âge, Messieurs, et cette longue période est appelée barbare, par cela surtout qu'elle fut ignorante.

Continuons d'interroger l'histoire. Ouvrons encore ce vaste dépôt des vertus et des faiblesses de l'humanité, de ses erreurs et de ses talents, nous y verrons constamment l'influence de la Littérature sur les hommes, dans les situations les plus différentes. Lycurgue va chercher des leçons de politique dans Homère; Pisistrate croit honorer Minerve en faisant chanter les vers du poète à la fête des panathénées. Que Thèbes soit emportée d'assaut par l'armée victorieuse d'Alexandre, une seule maison va échapper à l'arrêt de destruction générale, et ce sera la maison de Pindare. Aux yeux d'Alexandre lui-même, le plus grand bonheur d'Achille était d'avoir été chanté par Homère. La flamme dévore Carthage; Scipion pleure sur sa victime, et c'est le chantre d'Ilion qui lui fournit l'expression de sa douleur. Brutus vaincu à la journée de Philippes, donne encore un souvenir à la patrie, et meurt en récitant des vers d'Euripide. Quel est donc ce génie des Lettres qui préside à la législation des États, qui redit au ciel les hommages de la terre, qui s'interpose, quand il le veut, entre la défaite et la victoire, que la pitié d'un grand homme appelle aux derniers moments de Carthage, que le patriotisme invite au dernier soupir de Brutus?

La Littérature, Messieurs, fut le talisman de Périclès dans Athènes, l'arme de Démosthènes contre Philippe, l'instrument de Cicéron contre Catilina. Puissante sous Auguste, qui suspendait les arrêts de mort à la voix de Mécène, protégée par Trajan, Titus et Marc-Aurèle, dont la postérité ne cesse de redire les bienfaits, elle se glorifie aussi des persécutions d'un Tibère, des mépris d'un Domitien; et si, plus tard,

en Italie, Théodoric encouragea le commerce et les arts, c'est qu'elle dirigeait, sous le nom du savant Cassiodore, la conduite de ce prince qui ne sut jamais signer son nom. Dans notre belle patrie, les Lettres ont consacré le règne de François Ier : c'est parce qu'il les aima beaucoup que nous lui pardonnons d'avoir un peu trop aimé la guerre ; et la protection qu'elles trouvèrent jadis près de lui, il la retrouve maintenant auprès d'elles.

Henri IV, chez qui le peuple ne voit guère qu'un triple talent où la Littérature est peu intéressée, Henri IV disait qu'il eût donné une province de son Royaume pour la découverte d'une décade de Tite-Live. Quant à Louis XIV, prononcer ce grand nom c'est nous placer au milieu de toutes nos gloires littéraires ; c'est proclamer un siècle qui n'eut jamais d'égal, qui n'en aura jamais peut-être, pour l'éternel honneur de la France !

Le domaine des Lettres, Messieurs, n'a de bornes que celles de l'esprit humain. Elles interviennent avec succès dans le gouvernement des États, discutent les causes de leur grandeur ou de leur décadence, et, pour le bien de l'humanité tout entière, elles prennent place quelquefois à côté des rois sur le trône. Compagnes de la philosophie, elles étalent avec magnificence devant les hommes les trésors immenses de la sagesse ; protectrices de la civilisation, elles nous entraînent vers tous les sentiments généreux, et nous conduisent au bonheur par la morale et par la vertu ; interprètes de la religion même, elles élèvent à Dieu ses plus beaux trophées sur la terre.

Que la Littérature s'empare de l'histoire, elle va transformer en un tableau majestueux et sublime ces innomblables esquisses grossièrement tracées par la main des chroniqueurs ; elle va recréer la matière, lui

imprimer le mouvement et la vie, réunir, coordonner cette multitude infinie de matériaux dispersés, et livrer enfin à l'admiration du monde le monument élevé par la puissance de son génie.

Réduite à ses propres forces, l'histoire raconte, et ne sait que raconter. Soumise à l'influence littéraire, elle signalera les causes et fera méditer sur les conséquences. Dans le premier cas, elle dira simplement ce qui s'est fait ; dans le second, elle enseignera ce qu'il aurait fallu faire ; ne se bornant plus à noter un évènement sous une date, mais soigneuse de joindre un précepte au récit. Alors, forte de cette arme terrible et pourtant salutaire qu'on nomme éloquence, l'histoire est certaine d'accomplir glorieusement sa mission. Non contente de jeter une vive lumière sur les ténèbres des temps passés, elle exhumera ces grandes figures historiques qui jadis ont apparu sur la terre ; elle les citera aux pieds de son tribunal auguste, discutera leurs titres, vérifiera leurs droits, leur assignera des rangs, soit qu'elle inscrive leur nom dans une auréole de gloire immortelle, soit qu'elle frappe leur mémoire d'une empreinte indélébile de haine et de réprobation générale.

Le monde n'aurait peut-être point à déplorer les infamies d'un Tibère, les fureurs d'un Caligula, les atrocités d'un Néron, si tous trois avaient pu penser qu'ils se trouveraient quelque jour en face d'un grand génie littéraire. Ils eussent tremblé d'avance à la seule idée que l'étude et les lettres pouvaient enfanter contre eux un Tacite.

En descendant de ces considérations, nous voyons encore la Littérature s'intéressant au bonheur de l'humanité, prodiguant partout les chefs-d'œuvres, étalant en tous lieux ses trésors, formant les grands hommes dont s'honorent la Grèce et l'Italie, dont s'énorgueil-

lissent la France et les autres États de l'Europe éclairée, animant tous les esprits d'une généreuse admiration pour ces illustres modèles, et du noble désir de les imiter. Pour ne parler que des anciens, reconnaissons que l'étude en est indispensable à quiconque veut prendre rang dans le monde littéraire. Les langues de l'antiquité sont mortes, dit-on; non, Messieurs, elles sont pleines de vie et de jeunesse, de fraîcheur et de grâces. L'ignorer serait un malheur; le savoir et le méconnaître serait de l'ingratitude. Que de chefs-d'œuvres nous applaudissons au théâtre; que de grands mouvements oratoires nous étonnent dans nos auteurs sacrés; que de pages éloquentes nous séduisent dans nos écrivains philosophes, qui ne sont que de brillants reflets de cette antiquité mal connue! Près de deux siècles écoulés n'ont rien diminué de notre admiration pour ces vers où l'empereur Auguste reproche à Cinna sa trahison; eh bien! Messieurs, cet imposant langage, cette énergie d'expression, ce prodigieux effet dramatique, le *soyons amis*, *Cinna* lui-même, tout cela, c'est Sénèque, mais reproduit, mais interprété, mais ennobli par le génie du grand Corneille!

Ce beau mouvement oratoire, où l'un des plus célèbres prédicateurs du dix-septième siècle fait apparaître la Divinité elle-même au milieu de ceux qui l'écoutent; cette exclamation fameuse qui jeta tout-à-coup l'effroi dans un auditoire consterné; eh bien! cette page sublime serait peut-être encore à écrire si Massillon n'avait connu le discours de Symmaque demandant à Gratien le rétablissement de la statue de la Victoire dans ses temples. Et c'est ici le moment de soumettre aux partisans de la nouvelle école cette remarque importante que le christianisme, cette religion véritable, qu'ils invoquent exclusivement dans leurs chants, ne dédaigne point, pour mieux assurer son triomphe, d'emprunter

quelquefois sa parure aux ornements de l'antiquité fabuleuse.

Enfin, Messieurs, vous connaissez tous l'éloquente prosopopée de Fabricius, dont Jean-Jacques a si heureusement doté notre langue. Cette éloquente prosopopée existe depuis dix-huit siècles environ dans la langue de Virgile, et c'est Pline l'ancien qui l'a fournie à Rousseau.

Il me serait bien facile, Messieurs, de multiplier ici les exemples. La littérature moderne s'honore, à bon droit, de mille et mille conquêtes sur celle des anciens. Pour ne plus invoquer qu'un seul témoignage, je dirai que l'écrivain placé aujourd'hui, selon quelques-uns, à la tête de la littérature française, et derrière lequel se retranchent le plus volontiers les partisans de la nouvelle école ; que cet écrivain est celui de tous les modernes qui s'est montré courtisan le plus assidu des muses grecques et latines. Il est tel de ses ouvrages où l'on ne s'attend pas peut-être à rencontrer, mais où l'on rencontre en effet Hésiode et Euripide, Horace et Lucrèce, Ovide et Catulle, César et Tacite, et, à chaque pas, pour ainsi dire, Homère et Virgile. Les Martyrs, nous dit-on, sont une production romantique ! Nous y consentons volontiers ; mais c'est assurément aussi l'hommage le plus éclatant, le plus solennel, qui jamais ait été rendu à l'antiquité. Etudions les langues anciennes, Messieurs, surtout les idiomes d'Athènes et de Rome. Ces deux grands fleuves coulent encore ; il y a toujours de l'or dans leurs ondes, il ne tient qu'à nous d'y puiser. N'oublions pas, et c'est un de leurs plus beaux titres à notre gratitude, n'oublions pas que de ces deux idiomes naquit en partie cette langue française, héritière des attraits maternels, riche de mille autres charmes encore, digne en un mot de tout l'amour que nous portons à sa beauté.

Plus que jamais, Messieurs, les temps sont favorables aux Sciences, aux Lettres et aux Arts. Ils reçoivent du roi de France de salutaires encouragements et de nobles faveurs. Cette Académie, dont je m'honore en ce moment d'être l'organe, est heureuse et fière de pouvoir en porter personnellement témoignage. Que Charles X, qui vient de la remettre en possession légale de ses honneurs et de ses droits, partage donc à l'avenir, avec son aïeul notre fondateur, le tribut de reconnaissance que nous impose aujourd'hui sa royale protection.

Plus que jamais aussi les esprits paraissent disposés à l'étude. Le bon sens de la génération présente a reconnu que le dix-huitième siècle, encore bien que nous lui devions des chefs-d'œuvres, avait quelquefois détourné les Lettres de leur destination naturelle, du noble but qu'elles doivent atteindre. Elle ne veut point, la génération présente, de cette philosophie étroite et pourtant prétentieuse qui ne voyait que la matière et ne conduisait qu'au néant, qui érigeait l'égoïsme en doctrine et repoussait la doctrine du devoir, qui desséchait le cœur de l'homme et dégradait sa nature. Elle renonce à ces productions futiles nées de l'oisiveté pour le délassement des oisifs; elle désavoue surtout, elle répudie la licence littéraire du dernier siècle. Ce qu'elle veut qu'on lui enseigne, c'est le bon, l'honnête et l'utile. Il est, pour la vertu elle-même, des préceptes dont le développement appartient à la littérature. La parole est à l'oreille ce que la lumière est aux yeux; et, par un retour qu'on ne saurait assez admirer, la vertu est quelquefois aussi le plus puissant auxiliaire de la parole. Vous vous souvenez tous que le sénat de Lacédémone, trouvant bonne l'opinion d'un homme de mauvaises mœurs, s'en empara, mais en la faisant proposer au peuple par un sage. Quoi qu'il en soit, aujourd'hui, Messieurs, la littérature ne prodiguerait point ses

charmes à l'immoralité : elle a fait alliance définitive avec la sagesse. Elle ne veut plus que de chastes embrassements. Quelque téméraire pourrait encore l'insulter sans doute ; mais un larcin commis n'est point une faveur obtenue, et elle en rougirait la première, comme une vierge pure dont on aurait outragé la pudeur.

Le plus bel ornement de la littérature nouvelle, Messieurs, sera le voile même dont elle a paré ses attraits. Du reste, nous aimons à la trouver ce qu'elle fut aux époques mémorables de sa gloire. Son front est toujours le siége de la jeunesse éternelle. Comme le Dieu dont elle est la fille, elle a des accents prophétiques et rend en tous lieux ses oracles. Elle porte un flambeau qui éclaire, et projette au loin des rayons qui fécondent, une lyre pour charmer les sens et ravir les esprits, un arc et des flèches, qu'elle consacre à la défense de tout ce qu'il y a de bon, de noble et de généreux parmi les hommes.

CLASSE

DES SCIENCES ET ARTS.

CLASSE

DES SCIENCES ET ARTS.

RAPPORT

Fait par M. Cazalis, *Secrétaire perpétuel de la Classe des Sciences.*

Messieurs,

En me voyant assis à ce bureau, chacun de vous s'étonne, sans doute, de ne plus y voir un homme aussi connu de vous comme savant distingué que comme habile écrivain. Lorsque je vais prendre la parole pour vous rendre compte des travaux de l'Académie royale, vous vous demandez tous ce qui vous prive d'entendre une voix que, depuis plusieurs années, vous étiez accoutumés à écouter avec un si vif intérêt. Vous regretterez donc, Messieurs, comme nous tous, que la santé de M. Marquis ne lui ait pas permis de continuer des fonctions qu'il a toujours remplies avec tant de talent. Désigné par le choix de l'Académie pour le remplacer, je sens tout le poids de la tâche qui m'est confiée; heureux si les travaux de mes confrères ne perdent pas trop en passant par ma bouche, et si cette analyse, nécessairement très-succincte, peut vous donner une juste idée de leur mérite!

Mathématiques et Physique.

= M. *Destigny* a lu une *Notice sur la dilatation de la pierre.* Frappé de l'incertitude que présentent les mesures données jusqu'ici relativement à la dilatation de la pierre, et de l'utilité dont la détermination de cet élément serait pour les architectes, notre confrère a imaginé, pour arriver à cette détermination, un appareil ingénieux très-sensible : on peut, par son moyen, observer à l'œil nu des variations de longueur de $\frac{1}{250}$ de millimètres. Aussi peut-on croire que les résultats que M. Destigny a obtenus sont d'une grande exactitude, et qu'ils peuvent être employés avec confiance.

D'après les expériences déjà faites, la dilatation de la pierre de Vernon serait environ le tiers de celle du fer, et la dilatation de la pierre de S.-Leu en serait presque la moitié ($\frac{208}{391}$). M. Destigny se propose de continuer ses recherches sur d'autres espèces de pierres.

= M. l'abbé *Gossier* nous a communiqué un travail étendu, dans lequel il soumet à une critique savante et consciencieuse tous les effets attribués communément à l'influence de la lune. Il partage ces effets en deux classes : la première comprend les effets réguliers, constants et pour ainsi dire uniformes ; dans la seconde se rangent les effets irréguliers de leur nature. L'influence de la lune sur les phénomènes si variés qui se passent au sein de notre atmosphère ont principalement occupé M. l'abbé Gossier, et son travail est bien fait pour renverser cette opinion encore si généralement répandue que les changements de temps sont réglés par les phases de la lune. Né dans des temps d'ignorance et de superstition, alors que la science n'avait pas appris aux hommes à bien diriger ce besoin de notre esprit

qui nous porte sans cesse à trouver une cause à un effet observé, ce préjugé perd de jour en jour de son autorité. A mesure que la vérité fait des progrès, le domaine de la lune se rétrécit.

= Nous devons encore à M. l'abbé *Gossier* une *Notice sur un méridien à style mobile*, d'une nouvelle invention.

= Organe d'une commission, M. *Lévy* nous a rendu compte d'un *Mémoire sur le phénomène de la vision*, que M. *Vingtrinier* avait adressé à l'Académie.

L'auteur de ce Mémoire a eu pour objet de prouver, par des faits, que l'on doit regarder comme impossibles l'allongement et le raccourcissement de l'œil, à l'aide desquels on a quelquefois voulu expliquer la faculté étonnante dont jouit l'œil humain d'apercevoir les objets distinctement à des distances très-diverses. Ce Mémoire, disent les conclusions du rapport, annonce dans son auteur un homme instruit, laborieux et bon observateur.

= M. Pugh a adressé à l'Académie un Mémoire manuscrit, dans lequel il s'est proposé de déterminer d'où provient la grande quantité de chaleur qui se développe lorsque l'on verse de l'eau sur la chaux vive. M. *Cazalis* nous a fait connaître ce travail par un rapport verbal.

= M. *Meaume* a lu un rapport fort avantageux sur un Recueil de machines de M. Antide Janvier, horloger du Roi, et correspondant de l'Académie.

= Nous avons reçu de M. Morin le second numéro de sa *Correspondance météorologique ;* et de M. Tarbé des Sablons, correspondant, un Ouvrage ayant pour titre : *Manuel des poids, des monnaies et du calcul décimal.*

Chimie.

= M. *Morin* et M. le docteur *Prévost*, ont, l'un et et l'autre, communiqué à l'Académie une Note sur la question de savoir si l'on doit donner à la combinaison de l'ammoniaque et de l'huile d'olive le nom de savon ou celui de savonule.

= M. *Prosper Pimont* a soumis à l'examen de l'Académie une pièce de foulards, façon des Indes, fabriquée dans ses ateliers. Une commission a été nommée pour faire cet examen. Organe de cette commission, M. *Dubuc* nous a rendu compte des épreuves auxquelles ont été soumis les foulards de M. Pimont, pour s'assurer, soit de la bonté du tissu, soit de la solidité des couleurs. Il résulte de ces épreuves que ces couleurs résistent, 1° à l'action prolongée de l'eau froide; 2° à l'action prolongée du vinaigre aqueux; 3° à l'action de l'eau de savon; et ce qui est une des preuves les plus concluantes en faveur de la solidité des couleurs, elles ont résisté à une exposition au grand air prolongée pendant plus de quarante jours.

Les autres résultats annoncés dans le rapport de M. Dubuc ne sont pas moins en faveur des foulards de M. Pimont. Enfin les documents obtenus sur l'user et le prix marchand de ces foulards ont aussi été très-satisfaisants.

= M. *Dubuc* a communiqué à l'Académie un travail intéressant sur les *Moyens d'éprouver les vinaigres et les eaux-de-vie du commerce.*

Ayant eu plusieurs fois occasion de constater les falsifications que la fraude fait éprouver, dans un intérêt mercantile, aux fluides végétaux les plus ordinairement employés aux usages de la vie, M. Dubuc a cru

rendre un service au commerce et aux arts industriels en offrant des procédés simples, à la portée de tout le monde, et cependant très-sûrs pour reconnaître la pureté et l'innocuité de ces fluides.

= Le même membre nous a fait connaître par un rapport détaillé un Mémoire fort important de M. Germain, correspondant, sur la couleur rouge que prennent les tests d'écrevisses par la cuisson.

Par une nombreuse série d'expériences, M. Germain établit que M. Lassaigne s'est trompé en disant que la couleur rouge que prennent les écrevisses par la cuisson dans l'eau, était due à un principe colorant que recèle une membrane adhérente intérieurement au test des crustacées. Cette couleur existe toute formée dans le test lui-même. Suivant l'auteur du Mémoire, le test serait formé de trois couches bien distinctes : la première, ou extérieure, est très-mince et composée d'une substance calcaire, sur laquelle est appliquée, ou à laquelle est intimement liée une couleur vert-olive, plus ou moins foncée ; la seconde, ou intermédiaire, très-mince aussi, adhérent très-fortement à la première, est formée de la partie organique du test, et recèle en totalité la couleur rouge, dont la cuisson, ou l'action de différents agents peut développer la manifestation ; et enfin la troisième, ou intérieure, beaucoup plus épaisse à elle seule que les deux autres ensemble, n'est composée que de carbonate de chaux incolore.

M. Germain ne dit rien sur la nature de la couleur rouge des écrevisses ; il s'en rapporte à cet égard au travail de M. Lassaigne.

Les recherches de notre correspondant ne lui ont rien appris sur la nature de la couleur olive, et sur ce qu'elle devient lorsque la couleur rouge a été mise à nu par l'action des agents convenables.

Médecine.

= M. *des Alleurs* nous a communiqué des Observations intéressantes sur le rhumatisme, l'une des affections les plus douloureuses qui puissent altérer la santé.

Sans entrer dans une définition du rhumatisme, qui serait inutile puisque cette affection est bien connue des médecins, M. des Alleurs établit qu'on doit la considérer comme une affection distincte et *sui generis*. Il cite à l'appui de son opinion plusieurs observations qui lui sont propres, et dans lesquelles ce mode de traitement a été couronné du plus entier succès. Mais l'expérience et l'observation ont démontré que dans certaines affections ainsi déterminées, quelques médicaments avaient une vertu, sinon spécifique, du moins spéciale. De cette espèce sont le soufre dans les maladies dartreuses, le quinquina dans les fièvres intermittentes, etc., etc.; et l'auteur croit qu'on peut ajouter à cette liste, sans crainte de se tromper, l'opium dans les affections rhumatismales, chroniques ou aiguës.

= Une Thèse et une Observation manuscrite sur un cas rare de déviation des menstrues, adressés à l'Académie par M. Bonfils fils aîné, docteur-médecin à Nancy, ont été l'objet de rapports favorables de la part de M. *des Alleurs*. L'Académie a ordonné l'impression dans le Précis de ses travaux d'un extrait de l'Observation de M. Bonfils et du rapport auquel elle a donné lieu.

= Le même membre nous a fait connaître par deux autres rapports une Thèse latine de M. Cottereau, et trois brochures de M. Virey.

= M. *Vingtrinier* a adressé à l'Académie deux Observations sur l'efficacité de l'émétique à hautes doses dans

les inflammations pulmonaires. Au nom d'une commission nommée pour examiner ce travail, M. *des Alleurs* vous en a rendu un compte avantageux. Les Observations de M. Vingtrinier ont le mérite d'ajouter aux lumières dont le talent pourra profiter, sur la méthode d'employer le tartre stibié.

= Un Mémoire de M. Julia-Fontenelle, l'un de nos correspondants, sur les combustions humaines spontanées, a aussi été l'objet d'un rapport de M. *des Alleurs*.

La première question que s'est proposée l'auteur du Mémoire a été celle-ci : existe-t-il réellement des combustions humaines spontanées? La réponse affirmative à cette question est appuyée sur quinze observations bien constatées.

Dans la seconde partie de son Mémoire, M. Julia discute les théories à l'aide desquelles on a cherché à expliquer la combustion en elle-même : l'explication proposée par M. Berzélius lui paraît être le plus en rapport avec l'état actuel de la science.

Enfin, dans une troisième partie, l'auteur discute les opinions émises sur les causes réelles des combustions humaines spontanées, fait sentir leur peu de fondement, et propose une explication nouvelle de ce singulier phénomène : selon lui, les combustions humaines spontanées devraient être considérées comme le résultat d'une dégénérescence putride, qui, portée à un certain point, permet à la combustion de s'exercer spontanément par les causes que M. Berzélius a assignées à cet acte chimique.

La théorie de M. Julia paraît à M. des Alleurs plus satisfaisante que celles proposées jusqu'ici ; mais, sans la condamner, il la blâme cependant, parce qu'elle ne tient pas compte de l'action vitale qui a lieu ici. C'est cette action seule qui, selon lui, modifie d'une

manière si notable les phénomènes ordinaires de la combustion des corps organiques, ce qui doit faire sortir ce fait du domaine des lois purement chimiques.

= M. *Hellis* nous a rendu compte d'un Mémoire de M. Ladvèze, dans lequel est traitée cette question importante : Existe-t-il des maladies dans lesquelles les propriétés vitales soient lésées seulement, sans altération des tissus organiques? Ces maladies peuvent-elles être reconnues et caractérisées par des caractères positifs, et démontrées ultérieurement par l'ouverture des cadavres?

M. Ladvèze soutient dans son Mémoire l'opinion de l'ancienne école, mais il paraît à votre rapporteur avoir trop généralisé son système. Cependant, dit M. Hellis, on ne saurait trop louer la méthode, la clarté, l'érudition qui règnent dans ce Mémoire.

= Nous avons encore entendu de M. *Hellis*, parlant au nom d'une commission, un rapport sur un nouveau traitement appliqué aux scrophules, par M. Chaponnier.

= M. *Godefroy* nous a fait connaître par un rapport un Mémoire de M. Franck Chaussier, dans lequel se trouve établi que le verre pilé porté dans l'estomac n'est pas un poison, et ne peut causer aucun accident. Les faits rapportés par l'auteur sont précieux, et les conclusions qu'ils amènent doivent faire autorité dans la Médecine légale.

= M. *Blanche* a fait un rapport sur une Observation curieuse adressée à l'Académie par M. Bonfils, docteur-médecin à Nancy. Cette observation porte sur une maladie grave de l'humérus guérie par l'amputation du bras dans son articulation avec l'épaule, et suivie plus tard d'une maladie de poitrine à laquelle succomba le malade.

= Admis à siéger dans le sein de l'Académie, M. *Vingtrinier* a fait son entrée par un discours de réception dans lequel il traite une question d'un haut intérêt social, et sur laquelle se sont portées depuis quelque temps les méditations des légistes et des philosophes : il s'agit de la réforme de nos lois pénales. Cette réforme, déjà commencée en partie, tout en laissant encore beaucoup à désirer, montre, par les heureux résultats qui ont suivi les premiers essais, toute l'utilité que l'on doit en attendre.

« Aujourd'hui, dit M. Vingtrinier, punir n'est plus le seul but que l'on se propose. Plus prévoyante et plus humaine, la loi nouvelle cherche non-seulement à obtenir la réparation due à la société par la punition du coupable, elle s'étudie encore à lui rendre des membres qui puissent utilement la servir, et, pour y parvenir, elle veut que l'on s'occupe d'instruire les prisonniers et de les former au travail. »

C'est principalement dans le régime des prisons que d'heureuses améliorations ont été introduites ; mais des réformes dans nos lois pénales doivent accompagner ces améliorarions, si l'on veut arriver sûrement au but que l'on se propose.

M. Vingtrinier, parcourant les diverses parties de notre législation criminelle, fait ressortir quelques vices dont cette législation lui paraît encore entachée. La longueur des peines, leur peu de gradation, qui souvent les met en désaccord avec la gravité des fautes, la nature de ces mêmes peines dans certains cas, sont, selon lui, autant de circonstances qui appellent impérieusement l'attention des législateurs, et qui doivent éprouver de promptes et importantes améliorations.

Ce travail, auquel la position sociale de M. Vingtrinier lui permettait de donner un haut degré de vérité, a été entendu avec un vif intérêt par l'Académie.

— Dans sa réponse, M. le président montre la philosophie du dix-huitième siècle s'occupant de législation criminelle, et les philosophes de cette époque paraissant, en quelque sorte, s'être concertés pour attaquer le système pénal alors établi. « La raison du dix-huitième siècle a obtenu en grande partie ce qu'elle voulait obtenir. De nos jours, la morale et l'humanité font aussi entendre leur langage pour demander de nouvelles améliorations. On doit appeler de tous ses vœux une étude vraiment approfondie de questions si difficiles et d'un intérêt social si élevé. »

= M. *Dubuc* a mis sous les yeux de l'Académie une concrétion arthritique extraite sur le coude-pied d'un homme âgé de quatre-vingt ans. Cette concrétion a été plus de vingt ans pour atteindre sa grosseur, qui est assez considérable ; elle se compose de couches concentriques assez irrégulières. M. Dubuc se propose de la soumettre à l'analyse chimique.

Histoire naturelle.

= M. *Dubuc* a communiqué à l'Académie une Note sur deux œufs hardés, réunis et mis en communication par un ligament. Ces œufs présentent à la vue des couleurs différentes ; l'un, tout-à-fait blanc à l'intérieur comme à l'extérieur, paraît renfermer une matière albumineuse ; l'autre est d'une couleur jaune-cuivré.

= Le même membre nous a lu une *Notice sur le puceron lanigère.* Plus heureux cette fois que dans les deux circonstances où il a déjà eu à nous entretenir de cet insecte, M. Dubuc se félicite d'avoir à annoncer sa disparition de plusieurs de nos contrées. Cet heureux événement lui paraît être attribué à leur extrême multiplication. Il est, en effet, d'observation que là où un

insecte se propage dans une grande proportion, il finit bientôt par disparaître.

M. Dubuc a consigné deux autres faits dans sa Notice. La présence de la carmine dans le puceron lanigère lui a fait tenter la culture de cet insecte ; mais jusqu'ici ses tentatives ont été infructueuses.

Le puceron lanigère, en périssant, laisse aux endroits où il meurt une couche qui paraît propre à favoriser la végétation de l'arbre qu'elle recouvre, et à réparer ainsi le mal produit par l'insecte vivant.

= M. *Le Turquier* a rendu compte du *Supplément à la Botanographie Belgique, et aux Flores du nord de la France*, adressé à l'Académie par notre correspondant M. Demazières. Cet ouvrage a obtenu de justes éloges de M. le rapporteur ; en le publiant, M. Demazières a rendu un important service aux botanographes de la France septentrionale et de la Belgique.

= Nous devons à M. *Aug. Le Prevost* un rapport sur une brochure de M. Benj. Gaillon ayant pour titre : *Résumé méthodique des classifications des thalassio-phytes.*

Ce mot *thalassio-phytes* paraît à M. le rapporteur ne présenter qu'un démembrement assez artificiel de la grande famille des algues ; il est d'ailleurs loin de faire à M. Gaillon un reproche de l'avoir adopté, lorsque, appelé fort tard à la composition du dictionnaire d'histoire naturelle de Levrault, il lui offrait une occasion de déposer dans cet ouvrage le résultat de ses longues recherches sur la classification des algues marines. On doit d'ailleurs espérer le voir bientôt compléter son travail par un mémoire du même genre sur les algues d'eau douce.

Le travail de M. Gaillon porte la double empreinte de connaissances profondes et d'un excellent esprit. L'honneur qu'il a fait à son auteur rejaillit nécessaire-

ment sur le pays qui lui a donné le jour, et sur les Compagnies savantes qui ont encouragé ses travaux.

= M. *Vingtrinier* a mis sous les yeux de l'Académie un petit poulet monstrueux. Il a quatre pattes, quatre ailes et deux anus ; il présente une circonstance tout-à-fait extraordinaire ; le cœur, qui est simple, est situé dans l'abdomen.

= M. *Aug. Le Prevost* a fait hommage à l'Académie de plusieurs exemplaires d'un *Mémoire sur les lichens calicioïdes.*

Agriculture et Arts industriels.

= Deux ouvrages adressés à l'Académie par M. Burridge, et ayant pour titre, l'un, *Perfectionnement dans l'architecture, ou la nécessité, utilité et économie d'un bon système de ventilation dans les édifices ;* l'autre, *la Clé du tanneur*, servant à établir un nouveau système pour le tannage du cuir, etc. Ces deux ouvrages, dictés par un désir ardent d'être utile à son pays, que n'effraient ni soins, ni démarches, ni dépenses, ont mérité à leur auteur, de la part de M. l'abbé *Gossier*, à l'examen duquel ces ouvrages avaient été renvoyés, un juste tribut d'hommage et d'estime.

= M. l'abbé *Gossier* nous a aussi communiqué des réflexions curieuses sur plusieurs opinions assez généralement accréditées, mais qui ne lui paraissent nullement avoir acquis le degré de certitude qui pourrait les faire entrer dans le domaine de la science, et qui demandent encore des expériences faites avec soin et méthode. Ainsi les bois de charpente sont sujets à des maladies qui les détruisent plus ou moins promptement, et plusieurs personnes font dépendre le développement

des causes de destruction de ces bois de la saison à laquelle ils ont été coupés, d'autres croyent à une influence de la phase lunaire qui a présidé à la coupe. Par son travail, notre confrère a simplement voulu appeler l'attention sur ces questions douteuses, et engager les personnes qu'elles peuvent particulièrement intéresser aux recherches et aux expériences qui doivent les éclairer.

= Le même membre, toujours empressé de recueillir tout ce qui peut être utile à l'industrie, ayant vu annoncée, dans un numéro du journal d'Agriculture du royaume des Pays-Bas, une découverte d'une importance majeure, a cru devoir appeler sur elle l'attention de l'Académie. Il s'agit d'un moyen propre à conserver les bois contre la vermoulure et les attaques des pholades, et à rendre les bois de sapin, de pin, de bouleau, etc., aussi solides que le bois de chêne, et même supérieurs pour les constructions navales et civiles. Cette découverte paraît avoir subi l'épreuve de l'expérience, et l'Angleterre et la Russie sont annoncées comme ayant souscrit des marchés avec son auteur; mais elle est conservée secrète. M. l'abbé Gossier s'est donc proposé de chercher, dans les principes généralement connus, dans les faits constatés par la science, des indications propres à diriger dans leurs recherches ceux qui voudraient tenter quelques essais sur ce sujet, et il l'a fait avec talent et méthode.

= M. *Ballin* nous a communiqué des renseignements fort curieux sur la proportion qui existe à Rouen entre le prix du pain et celui du blé.

= M. *Hutrel d'Arboval* a fait hommage à l'Académie de son *Dictionnaire de médecine et de chirurgie vétérinaire*.

= L'Académie a reçu des principales Sociétés savantes de la France, telles que celles de l'Eure, d'Indre-et-Loire, de Tarn-et-Garonne, de Strasbourg, du Puy, etc. ; des Sociétés d'émulation et d'agriculture de Rouen ; de la Société centrale d'agriculture de Paris, les recueils de leurs travaux : elle a entendu avec un vif intérêt les rapports dans lesquels plusieurs de ses membres lui ont fait connaître les résultats des efforts de ces Sociétés pour le progrès des sciences et le perfectionnement de l'industrie.

Ici ce termine, Messieurs, le compte que j'avais à vous rendre des travaux de l'Académie de Rouen. Il aura rempli son but s'il vous a prouvé que, dans son sein, les diverses branches de connaissances humaines sont toujours cultivées avec zèle et succès.

PROGRAMME DES PRIX

QUI SERONT DÉCERNÉS DANS LA SÉANCE PUBLIQUE DE 1829.

L'Académie rappelle que, dans sa Séance publique de l'année dernière, elle a proclamé qu'elle prorogeait jusqu'au 15 mars 1829 le concours ouvert pour le prix extraordinaire qu'elle décernera à l'auteur qui lui aura présenté un travail satisfaisant sur la *Statistique minéralogique du département de la Seine-Inférieure.*

« On devra, dit le Programme, faire connaître les » différentes couches minérales qui constituent le sol du » département, indiquer l'ordre de superposition de ces » couches, les décrire séparément ou par groupes, en » indiquant les minéraux accidentels et les restes de » corps organisés fossiles qu'elles renferment, et faire » ressortir l'influence que la constitution intérieure du » sol exerce sur sa configuration extérieure, sur la dis- » tribution et la nature des eaux, sur la végétation en » général et sur l'agriculture.

» On s'attachera à faire connaître, avec précision, » les gisements des substances utiles dans les arts que » renferme ce Département, à décrire sommairement » les établissements qu'ils alimentent comme matières » premières, et à indiquer ceux qui pourraient encore » y être introduits avec avantage.

» Le Mémoire sera accompagné d'une Carte en rap- » port exact avec le texte, et d'un nombre de coupes de » terrein suffisant pour la parfaite intelligence du travail.

» Il serait bon qu'on indiquât, avec précision, la » hauteur au-dessus du niveau de la Mer, des points » qui présentent un intérêt quelconque pour la géologie.

» L'Académie désirerait aussi, mais sans en faire une

» condition expresse, qu'on fît connaître les rappro-
» chements auxquels les observations contenues dans
» le Mémoire pourraient conduire entre les divers ter-
» reins qui se rencontrent dans le Département et ceux
» qui ont été observés et décrits dans d'autres contrées ».

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 1500 fr., et sera décernée dans la Séance publique du mois d'août 1829.

Aucun mémoire sur la question mise au concours pour le prix ordinaire qui devait être décerné dans cette Séance, n'a été adressé à l'Académie; l'importance, l'utilité de la question proposée, a cependant engagé l'Académie à continuer cette question au concours. Elle propose donc, pour sujet d'un prix qui sera décerné dans la Séance publique de 1829, la question suivante :

Indiquer un moyen simple, peu dispendieux, applicable à tous les fourneaux et aux cheminées de toutes espèces, pour brûler ou détruire la fumée qui émane de la tourbe, du charbon de terre, et autres combustibles analogues.

Le prix sera une Médaille d'or de la valeur de 300 fr.

Chacun des auteurs mettra en tête de son ouvrage une devise, qui sera répétée sur un billet cacheté où il fera connaître son nom et sa demeure. Le billet ne sera ouvert que dans le cas où l'ouvrage aurait obtenu le prix.

Les Académiciens résidants sont seuls exclus du concours.

Les Ouvrages des Concurrents devront être adressés, francs de port, à M. Cazalis, *Secrétaire perpétuel de l'Académie, pour la Classe des Sciences*, avant le 1er Juin 1829, pour le Prix ordinaire, et avant le 15 Mars 1829, pour le Prix extraordinaire. Ces termes seront de rigueur,

MÉMOIRES

DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION EN ENTIER DANS SES ACTES.

NOTICE

SUR DEUX ŒUFS JUMEAUX HARDÉS, ET DE COULEUR DIFFÉRENTE,

Pondus par une Poule de deux ans ;

Par M. Dubuc.

Messieurs,

Un étrange phénomène, bien contre nature et peut-être *sui generis*, vient d'avoir lieu en cette ville, le 11 de ce mois, chez M. Gruet, demeurant place Cauchoise.

Une poule de grandeur ordinaire, mais forte et trapue, donnant souvent de beaux œufs à deux jaunes avec coque, a pondu deux œufs jumeaux *hardés*, c'est-à-dire sans écale, et réunis l'un à l'autre par l'une de leurs extrémités au moyen d'un cordon ou membrane ronde, longue de trois à quatre lignes, sur huit à dix lignes de contour.

J'ai cru qu'une pareille production était bien digne, vu sa rareté, d'être exposée aux regards de l'Académie.

En examinant attentivement ces œufs anomales, vous remarquerez que, comme des *frères jumeaux*, ils sont en communication par une sorte de cordon que je n'ose

appeler ombilical, cordon dont les ramifications semblent s'étendre également aux deux sujets. Ces œufs jumeaux, et d'une grosseur un peu inégale, ont encore cela de singulier, c'est d'offrir à la vue une couleur différente et bien tranchante.

L'un est tout-à-fait blanc à l'extérieur comme dans son intérieur, et paraît rempli d'une matière albumineuse, ainsi que le cordon de communication dont on vient de parler.

L'autre, au contraire, est d'une couleur jaune cuivré dans son ensemble, et contraste singulièrement par son aspect avec son congénère.

Cette sorte de monstruosité *œuvée*, et dont on chercherait probablement en vain d'expliquer la cause, n'offre rien d'utile considérée en elle-même. Néanmoins le naturaliste éprouve toujours, dit Buffon, un sentiment particulier indéfinissable, mais d'intérêt, à l'aspect des aberrations dont la nature offre parfois des exemples, et les deux œufs jumeaux dont nous donnons ici la description sont une nouvelle preuve de la vérité de cette assertion.

J'ai montré ces œufs à M. Flaubert, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Rouen, à M. Labillardière, professeur de chimie, et à bon nombre d'autres savants distingués, et tous conviennent n'avoir jamais rien vu de semblable, ni de si singulier que cette production amorphe.

Dans ces sortes de monstruosités l'opinion de certaines ménagères joue aussi son rôle, quant aux causes qui les font naître ; c'est ainsi, par exemple, qu'elles disent que la poule qui a pondu ces œufs jumeaux a été *cochée* par un corbeau ou par un épervier ; d'autres pensent que cette poulette a *forniqué* avec un canard ou avec un oie, etc. : circonstances qui influent sur les œufs pondus par les poules infidèles aux vrais coqs.

Mais l'opinion la plus accréditée est que les œufs en question proviennent d'un coq aux œufs (1) et de la poule, dont l'accouplement produit plus d'un genre d'*anomalies* parmi les gallinacées.

Nous livrons ces conjectures à l'Académie pour ce qu'elles valent, étant bien convaincu que tout rentre dans le chapitre des hypothèses quand on veut expliquer les phénomènes ou plutôt les causes qui produisent les monstruosités animales et végétales.

Mais, en définitif, il reste constant que l'organisation singulière de ces deux œufs peut être rangée dans la classe des choses rares dans la nature, et qui contraste d'une manière bien étrange avec l'œuf ordinaire de la poule.

On prétend aussi qu'il n'y a que les poules malades ou trop nourries qui donnent des œufs *hardés* ou sans coque ; mais la poule aux deux œufs jumeaux n'est ni bien nourrie ni malade, et vit de ce qu'elle trouve dans la rue avec les autres poules de M. Gruet ; je l'ai vue avant-hier, et elle continue, comme d'usage, à pondre un bel œuf à écale tous les deux jours.

Enfin on a vu un œuf dans un œuf, *ovum in ovo ;* mais rien que je sache n'a été publié par les naturalistes concernant deux œufs hardés réunis par une sorte de cordon ombilical, dont l'un est blanc et l'autre d'un jaune cuivré, tels que ceux qui font l'objet de cette notice.

Messieurs, dans le Précis analytique de vos travaux,

---

(1) Bon nombre de personnes en Normandie croient encore que certains coqs, surtout les blancs ou tachetés de blanc, sont hermaphrodites, et pondent parfois des œufs sans jaune, et que les poules cochées par eux sont sujettes à produire des œufs halés et souvent difformes ; mais ici tout est encore assertion, car rien de positif n'est prouvé à cet égard.

année 1822, on voit une belle description (avec planche) du végétal roi des forêts, je veux dire le chêne géant d'Allouville, géant, non par sa grande élévation, mais bien, comme le dit notre savant confrère M. Marquis, par sa longévité, et encore plus par son énorme contour ou grosseur.

Dans le Précis de 1825 se trouve aussi une curieuse notice de M. des Alleurs (avec gravure de l'objet), sur un chat amorphe à deux têtes.

Peut-être jugerez-vous convenable d'ordonner également l'impression de cette courte notice dans le prochain recueil de vos travaux, vu la rareté de l'objet qui en est le motif.

Si l'Académie en jugeait ainsi, je lui proposerais alors de faire faire, par notre confrère M. Langlois, une estampe figurative de ces œufs *amorphes*, avec leurs couleurs, et tels que je viens de les exposer à ses regards. Ce dessin ajouté à la notice en ferait mieux ressortir la narration et l'intérêt. (1)

En définitif, quelque soit votre opinion sur cette étonnante production, toujours est-il certain qu'elle peut être rangée au nombre de ces anomalies rares dans l'espèce, et offrir un sujet nouveau de méditation pour les naturalistes, et en général pour les savants.

Rouen, le 18 avril 1828.

---

(1) Voir la litographie ci-jointe, où sont dessinés les deux œufs amorphes, tels qu'ils ont été exposés aux regards de l'Académie.

RAPPORT

SUR UNE OBSERVATION MANUSCRITE,

Envoyée à l'Académie par M. BONFILS *fils aîné, D.-M. à Nancy, correspondant.*

MESSIEURS,

Vous m'avez chargé de vous rendre compte d'une observation manuscrite qui vous a été adressée par M. Bonfils fils aîné, docteur-médecin à Nancy, notre correspondant : je m'acquitte de ce devoir avec empressement et surtout avec plaisir.

M. Bonfils, pénétré de cette idée que nous avons nous-même émise dans cette enceinte, qu'il est toujours utile de publier les cas extraordinaires qui se présentent dans la pratique, vous a adressé une observation, qui sans être unique dans les fastes de l'art, n'en est pas moins curieuse et digne d'être méditée par tous les médecins observateurs.

Il s'agit d'un cas rare de déviation des menstrues.

Une fille Vincent, âgée de vingt-deux ans, admise à la maison de secours de Nancy pour une maladie siphilitique, est le sujet de cette observation. Cette fille, d'un tempérament nerveux, hystérique, fut pubère dès l'âge de neuf ans. Les flux sanguins périodiques étaient chez elle assez abondants ; mais il arrivait souvent que, par la plus légère cause, surtout morale, l'écoulement normal se supprimait et était aussitôt remplacé par un écoulement séro-sanguinolent qui se

faisait par le mamelon et l'aisselle gauches. Cet écoulement métastatique correspondait, par sa durée, à celle de la période menstruelle habituelle qui était de huit jours environ.

La fille Vincent s'était présentée à l'hôpital enceinte de cinq mois ; elle déclara que la menstruation avait continué régulièrement pendant toute la grossesse, ainsi que l'écoulement par le sein et par l'aisselle. L'accouchement se fit à sept mois, et ne fut point accompagné d'accidents notables. La malade sortit de l'hôpital pour y rentrer deux mois après, atteinte d'une nouvelle maladie vénérienne. L'écoulement menstruel se faisait encore par les parties indiquées ci-dessus, et voici la marche du phénomène, telle que M. Bonfils la décrit :

« Pendant tout le temps de l'écoulement, la malade est obligée de garnir de linge l'aisselle et le mamelon surtout ; si l'on essuie les parties avec un linge sec et que l'on attende quelques secondes, on voit bientôt la peau, qui n'offre aucun changement de couleur, se couvrir, dans l'étendue d'une pièce de cinq francs, d'une multitude de gouttelettes de sang infiniment petites, qui grossissent à vue d'œil, et, se réunissant enfin, forment, dans l'espace de quatre à cinq minutes, deux ou trois grosses gouttes, qui se confondent et coulent en nappe. Tous ces accidents ne forcent pas la malade à s'aliter ; elle a bon appétit et dort bien ; son pouls est petit, serré, mais régulier : toutes les autres fonctions s'exécutent parfaitement. »

Mais, Messieurs, cette déviation continua et devint tellement persistante que des accidents généraux, suite naturelle des pertes de sang trop considérables, se manifestèrent. Dès-lors la déviation se fit par d'autres parties, soit alternativement, soit simultanément avec celle par le mamelon et par l'aisselle. C'est ainsi qu'un flux sanguin eut lieu premièrement par le flanc gauche,

ensuite par les reins, ensuite par la région épigastrique, puis par l'épaule, etc.

Un régime tonique, des applications de ventouses aux aines et à la partie interne des cuisses, etc., firent céder les phénomènes généraux ; la malade, lors de la menstruation suivante, n'éprouva plus de symptômes graves, mais l'écoulement anormal primitif a continué, et continuera sans doute tout le temps que durera chez cette femme l'écoulement périodique.

M. Bonfils rapporte succinctement, en la rapprochant de celle-ci, une autre observation d'une demoiselle qui fut atteinte d'une déviation, sinon semblable, du moins identique. Chez celle-ci, les premières éruptions menstruelles disparurent au bout de trois mois, et furent remplacées par une leucorrhée abondante. Les ganglions lymphatiques du col s'engorgèrent, s'enflammèrent et suppurèrent, et il y eut aménorrhée complète pendant huit ans. La malade fut atteinte alors d'une intermittente tierce qui guérit à l'aide du quinquina ; et tout-à-coup, à des époques mensuelles périodiques, il se manifesta à l'index de la main gauche un gonflement œdémateux, qui prit bientôt après l'apparence d'une dartre vive, et il se fit par cette plaie un écoulement de sang qui durait chaque fois trois à quatre jours. Cette déviation persista pendant plus de trois ans; mais enfin des voyages d'agrément, l'usage des eaux minérales martiales, etc., rendirent à l'utérus ses fonctions, et les accidents métastatiques disparurent complètement.

M. Bonfils, dans une note, cite des auteurs recommandables qui ont rapporté des observations analogues. Nous pourrions nous-même en présenter de semblables, et nous avons eu l'occasion de vous parler d'une dé-

viation pareille qui se faisait par la pommette, chez une jeune femme des environs de Rouen; nous en connaissons encore une, en ce moment, qui a lieu par la lèvre inférieure, chez une demoiselle de cette ville. A chaque époque menstruelle il s'établit à la lèvre inférieure un gros bouton qui donne une quantité de sang notable, à deux ou trois reprises différentes, pendant l'espace de quatre jours. Tout rentre ensuite dans l'ordre jusqu'à l'époque suivante.

Ce que le médecin observateur doit remarquer ici, Messieurs, d'après la judicieuse réflexion de notre correspondant, c'est que cette déviation ait lieu sans altération consécutive et nécessaire dans la santé générale, puisque l'excès seul de l'écoulement a produit chez la fille Vincent des accidents qui auraient été de même la suite de la fonction exercée d'une manière normale, mais avec excès. C'est un avertissement pour le médecin praticien de ne pas toujours considérer isolément, et comme un accident pathologique, certains phénomènes fonctionnels simplement déplacés. J'ai communiqué à la Société de Médecine de Rouen, dans une de ses dernières réunions, quelques observations, parmi lesquelles s'en trouve une qui a quelques rapports avec celle de M. Bonfils, et qui confirme les principes que je rappelle ici : il y est question d'une tumeur symptomatique à la main, chez la fille d'un boucher de cette ville, âgée de seize ans, et qui aurait pu, au premier abord, simuler une pustule maligne, tandis que ce n'était, en réalité, qu'une métastase humorale dont la première éruption menstruelle fut la crise.

L'esprit d'observation hippocratique domine dans le travail de notre confrère de Nancy. Nous ne pouvons que souhaiter qu'il continue à suivre la même voie

et à nous communiquer ses travaux. Nous sommes arrivés à une époque où les médecins hippocratiques doivent serrer leurs rangs, surtout dans un instant où des intrigues organisées de longue main s'efforcent de faire livrer, dans de grands hôpitaux, le service *médical* à des hommes pour lesquels la *médecine* proprement dite n'existe pas; céder à ces prétentions serait un scandale bien grand et un plus grand malheur encore; je ne crains pas de le proclamer, si l'on osait dire que c'est une exigence du siècle, nous répondrions qu'en lui cédant il serait plus que satisfait; l'anarchie médicale le dépasserait.

RAPPORT

Fait à l'Académie royale de Rouen, dans sa Séance du 14 Décembre 1827,

SUR LA TAXE DU PAIN ET L'ÉTAT DE LA BOULANGERIE A ROUEN,

Par M. A. G. Ballin.

Messieurs,

Je vais avoir l'honneur de vous communiquer les renseignements que j'ai recueillis pour répondre à la question qui nous a été adressée par M. le secrétaire de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy, sur la proportion qui existe à Rouen entre le prix du *pain* et celui du *blé*.

Cette question étant d'un grand intérêt, puisqu'il s'agit de notre principal aliment, j'ai pensé qu'il pourrait vous être agréable que je la traitasse d'une manière un peu plus étendue que ne le demande notre correspondant.

On sait que dans les pays où il règne une certaine aisance, comme dans ce département, et surtout dans les villes, le froment est presque la seule espèce de grains qu'on emploie à faire du pain; aussi m'en occuperai-je exclusivement.

Depuis long-temps des expériences sont faites chaque année, par ordre du gouvernement, dans les principales villes du royaume, pour constater le poids légal des céréales; il en résulte, en ce qui concerne ce département, que l'hectolitre de froment pèse, terme moyen, 74 kilogrammes, lesquels produisent environ 54 kilo-

grammes de farine de première qualité, dont on fait 67 kilogrammes de pain. Un sac de farine pèse ordinairement, déduction faite du sac, 157 kilogrammes, qui donnent 196 kilogrammes de pain.

Le prix du blé a dû servir autrefois, et sert même encore, dans plusieurs localités, de base au prix du pain; mais on doit concevoir que le commerce des farines ayant pris une grande extension, et les boulangers ne faisant plus guère moudre pour leur compte, il vaut mieux taxer le prix du pain d'après celui de la farine; aussi est-ce la méthode suivie par la mairie de Rouen. Elle est d'autant plus convenable que d'un côté c'est la farine qui est employée immédiatement à la panification, et que de l'autre son prix n'est pas toujours dans une proportion exacte avec celui du blé, soit qu'il rende plus ou moins, selon sa qualité, soit que l'activité dans la mouture amène, à certaines époques, dans le prix de la farine, une baisse avantageuse au consommateur.

Cela posé, il est d'usage de taxer le pain à Rouen de manière à ce qu'il revienne au boulanger 5 cent. par kilogramme de plus qu'il ne lui coûte en farine, ce qui, pour un quintal métrique de pain, fait 5 francs, sur lesquels il faut prélever ses frais, dont voici le détail approximatif:

1° Chauffage (1), 6 fagots à 21 centimes.	1 f. 26 c.
2° Loyer de maison, entretien du four, salaires des garçons, etc.	2
Total	3 f. 26 c.
Ainsi le bénéfice net se trouve réduit à environ	1 74

(1) Le fagot employé généralement par la boulangerie de Rouen est de bois de bouleau; il a 17 à 18 pouces de tour et 24 pouces de long. Le cent coûte de 20 fr. 50 c. à 21 f. 50 c., rendu chez le boulanger.

Il est à remarquer que ce prix ne se rapporte qu'au pain ordinaire, ou *pain bourgeois,* qui est d'une très-bonne qualité en cette ville ; on y fait aussi du *pain inférieur*, qui est taxé à 8 c. de moins par kilogramme, et du *pain de luxe*, qui est taxé à 5 c. de plus, et sur lequel les boulangers ont encore l'avantage d'une tolérance de poids, c'est-à-dire que les pains d'une livre ne pèsent que 14 onces, d'une demi-livre, tout au plus 7 onces, et d'un quarteron, environ 3 onces. Il est à remarquer toutefois que ce pain coûte plus cher de manutention et se fait au levain de bière, tandis que le pain bourgeois se fait au levain naturel.

Voici au surplus un extrait du tarif qui sert à déterminer la taxe du pain à Rouen :

FARINE. Prix du sac de 157 kilog., déduction faite du sac.	PAIN. Prix proportionnel du kilog., sans les frais de manutention.	TAXE DU KILOG. DE PAIN.		
		1ere qualité.	2e.	3e.
30 f.	15 c.	25 c.	20 c.	12 c.
50	25	35	30	22
70	35	45	40	32
90	45	55	50	42

J'ajoute que l'exercice de la profession de boulanger est assujétie, à Rouen, par un décret du 17 septembre 1813, et une ordonnance de M. le Maire, du 31 mars 1815, à certaines règles dont la plus intéressante pour le public, puisqu'elle concerne l'approvisionnement de la ville, est l'obligation imposée à chaque boulanger d'avoir toujours en réserve un nombre de sacs de farine,

calculé de manière à assurer la subsistance des habitants pendant environ un mois.

Ces boulangers sont divisés en trois classes, dont voici l'état actuel :

CLASSES.	NOMBRE.	APPROVISIONNEMENT de réserve pour		OBSERVATIONS.
		CHACUN.	TOUS.	
1re	59	84 sacs.	4956 sacs.	Cet approvisionnement de réserve, qui est vérifié chaque mois par les soins de l'autorité municipale, se trouve presque toujours dépassé.
2e	46	58 id.	2668 id.	
3e	9	32 id.	288 id.	Une fournée contient environ 200 quintaux métriques de pain; les boulangers de 1re classe en font ordinairement 3 à 4 par jour, ceux de 2e 2 à 3, et ceux de 3e 2.
TOTAUX.	114	»	7912	

Tels sont, Messieurs, les détails que j'ai cru devoir vous présenter, et dont il suffira, je crois, d'adresser à notre correspondant un extrait que j'ai préparé dans cette intention.

OBSERVATIONS

Lues à l'Académie de Rouen, en décembre 1827,

Par M. des Alleurs.

Messieurs,

Dans les dernières séances qui ont précédé les vacances d'août de 1827, je me rendis plusieurs fois à l'Académie dans l'intention de lui communiquer quelques réflexions, résultats d'expériences sur le rhumatisme. Des occupations d'urgence ne me permirent pas d'obtenir la parole, et j'ai dû remettre à cette année la lecture de ce travail très-court, mais que je regarde comme important, parce que c'est le résumé de beaucoup de faits pratiques.

Il s'agit, ai-je dit, du rhumatisme. Cette affection, l'une des plus douloureuses qui puissent altérer la santé, a été l'objet des travaux de beaucoup de médecins. On l'observe dans tous les pays, mais fréquemment surtout dans certaines parties du midi de la France. La chaleur du jour, suivie de la fraîcheur disproportionnée des nuits dans ces contrées, l'y a rendu très-commun, notamment chez les employés des octrois, des douanes, chez les militaires, les étudiants, et en général chez tous ceux qui sont forcés de veiller la nuit. J'ai eu l'occasion de l'observer bien des fois dans les hôpitaux, et chez plusieurs de mes condisciples à Montpellier.

Pratiquant à Rouen depuis huit ans, je l'ai de nouveau rencontré fréquemment dans les diverses classes

de la société, mais plus souvent chez les hommes de peine employés sur notre port; et j'ai pu, dans nos climats, constater la réalité des avantages que présente le traitement que je vais avoir l'honneur de vous exposer.

Il est inutile, Messieurs, de vous définir le rhumatisme; cette affection est suffisamment connue, et a d'ailleurs été décrite par tous les nosologistes. Il suit tantôt la marche aiguë, tantôt la marche chronique; il s'accompagne de tous les signes de l'inflammation locale, ou bien se montre avec la seule douleur, sans rougeur, ni chaleur, ni tumeur apparentes. Quelle que soit celle de ces formes qu'il affecte, il est essentiellement de nature métastatique, c'est-à-dire qu'il se transporte facilement d'une partie dans une autre, des articulations qu'il occupe le plus souvent aux organes internes, et réciproquement. Cette propriété a servi de base au traitement dans bien des cas, et a fait triompher maintes fois la méthode révulsive. Primitif et essentiel le plus souvent, il est également susceptible de compliquer les affections goutteuses et siphilitiques. C'est alors au tact du médecin à distinguer ces diverses complications, et à baser sur la nature essentielle de la cause les variétés du traitement. Tous les médecins sont d'accord sur ces points; voilà pourquoi je ne fais que les indiquer.

Mais, Messieurs, ils ne sont pas également d'accord sur le traitement du rhumatisme, soit aigu, soit chronique, dépourvu de toute complication spéciale.

L'invasion de la doctrine dite *physiologique* a voulu faire regarder toutes ces affections comme des phlegmasies, soit locales, soit sympathiques de celles des organes de la digestion. Or, Messieurs, l'expérience, qui l'emporte sur les théories, m'a démontré que, dans l'une et l'autre hypothèse, le traitement anti-phlogistique

était le plus souvent nuisible, ou insuffisant pour le moins; c'est même un fait notoire que l'application directe des sangsues sur les enflures rhumatiques détermine fréquemment des métastases très-graves, qui résistent souvent aux révulsifs les plus énergiques, et peuvent même causer l'apoplexie foudroyante, quand elles se font sur le cerveau. Je dis le traitement antiphlogistique local; quant au général, il n'est pas un médecin qui ignore que, dans l'été surtout, les rhumatismes ont souvent été guéris par l'emploi des vomitifs et des préparations antimoniales; cela éloigne donc l'idée d'une inflammation légitime, soit locale, soit sympathique, et il faut admettre dans le rhumatisme une spécialité identique à celles de la goutte, de la siphilis, etc. L'esprit de système s'est long-temps révolté contre ces données de la médecine hippocratique, mais ses efforts ont été impuissants, et la vérité a triomphé.

L'expérience et l'observation ont démontré que, dans certaines affections déterminées et *sui generis*, quelques médicaments avaient une vertu sinon spécifique du moins spéciale; de ces espèces sont : le soufre dans les maladies dartreuses et psoriques, le mercure dans la siphilis, le quinquina dans les fièvres intermittentes, etc. Je crois qu'à cette liste on peut ajouter, sans craindre de se tromper, l'opium dans les affections rhumatismales, soit aiguës, soit chroniques.

On ne manquera pas de m'objecter, Messieurs, que ce médicament est connu depuis long-temps pour ses bons effets en pareil cas. A cela je répondrai que je n'ai nullement la prétention de dire quelque chose d'absolument nouveau, mais que je crois que la manière dont on emploie habituellement l'opium dans cette affection, est trop timide et surtout trop tardive. Quelques observations serviront d'appui à cette pro-

position. Or, Messieurs, il y a déjà plusieurs années que ma conviction s'est formée là-dessus ; et j'ai dû, contre l'avis d'estimables confrères, soutenir les avantages de l'emploi primitif de l'opium dans les affections rhumatismales, au soutien d'une observation communiquée à la Société de Médecine, en 1823, par un médecin mort depuis cette époque (1).

Première Observation.

M. D....., âgé de 28 ans, maintenant docteur en médecine, ex-chirurgien entretenu de la marine royale au port de Toulon, avait hérité de son père d'une disposition particulière au rhumatisme. Doué d'un tempérament sanguin et nerveux, ayant fait sur mer plusieurs campagnes longues et pénibles, il avait eu plusieurs attaques rhumatismales contre lesquelles les anti-phlogistiques avaient peu réussi, car l'affection s'était souvent prolongée plusieurs mois avant qu'il parût des sueurs critiques, qui étaient la solution habituelle de la maladie.

En 1818, vers le mois de janvier, après des travaux anatomiques prolongés pendant la nuit et de longs séjours à l'hôpital, M. D....., alors en résidence à Montpellier, pour prendre le grade de docteur en médecine, est atteint d'une attaque de rhumatisme. Les articulations des extrémités supérieures et inférieures sont simultanément entreprises. Les douleurs sont bientôt intolérables; il y a une légère tuméfaction sans grande rougeur, céphalalgie, délire fugace, soif assez vive, langue rouge sur les bords, blanchâtre au milieu, jaune à la base, nausées, vomituritions. On donne un émétique, on applique localement des fo-

(1) Le docteur Piednoël.

mentations, des vapeurs émollientes, etc., sans soulagement notable. Une saignée générale, puis des sangsues au siége, sont appliquées sans effet sensible. Le malade, qui veut se traiter lui-même, sans négliger cependant les conseils de quelques condisciples dont je fais partie, et qui le gardent nuit et jour, ordonne qu'on lui apporte de quoi se composer une potion calmante. On met près de lui les objets qu'il a demandés, parmi lesquels se trouve une bouteille qui contient quatre onces et demie de sirop diacode, et une autre un gros de laudanum liquide de Sydenham.

Vers les trois heures du matin, les douleurs deviennent atroces ; cependant il faut remarquer que le malade n'avait jamais eu de symptômes vénériens d'aucune espèce. D....., veillé à cette heure par un jeune homme récemment arrivé à la faculté, demande la bouteille de sirop diacode et le laudanum ; il en fait verser, dans un verre d'eau sucrée tiède, environ les deux tiers de la première et la moitié de la seconde, et avale tout d'un trait. Les douleurs deviennent bientôt affreuses, au rapport du surveillant. Vers les cinq heures et demie j'arrive : le pouls est mou et souple, il y a une légère moiteur à la peau, somnolence et rêvasserie. Inquiet en apprenant la quantité d'opium prise en une seule fois, j'avais déjà préparé une potion acidulée, lorsque D..... s'endort profondément ; dès-lors sueur plus considérable, repos jusqu'à neuf heures du matin. Le malade éveillé se plaint d'un sentiment de pesanteur qui a succédé aux douleurs lancinantes des articulations ; à midi, retour de ces douleurs, mais moins fortes que la veille ; le malade exige un second verre d'eau sucrée, avec une once et demie environ de sirop diacode et quinze gouttes de laudanum ; on les lui donne. Au bout d'une heure, retour de la rêvasserie, somnolence vers huit heures du soir, sommeil profond depuis dix heures du soir jusques

à dix heures du matin. Au réveil, pesanteur de tête, une nausée suivie d'une gorgée de matière glaireuse, sentiment de bien-être, disparition des douleurs, deux lavements émollients. Le lendemain et le surlendemain point de retour des douleurs, sueurs abondantes et urines briquetées; le pouls est mou et ondoyant; médecine ordinaire, convalescence, point de rechute jusques en juillet 1820, époque à laquelle le malade nous a quittés.

Vous devez le penser, Messieurs, cette observation nous parut remarquable, et nous nous promîmes de renouveler les expériences. L'occasion s'en présenta bientôt pour moi.

Deuxième Observation.

En 1819, dans les mois d'août et de septembre, je voyageai à cheval, de nuit et de jour, dans la Provence et le Dauphiné, avec un de mes condisciples, M. Charles D....., de Paris: mon compagnon, âgé de 26 ans, ardent pour la science, était malheureusement d'un tempérament lymphatique et d'une santé délicate. Égarés vers le soir, et forcés d'errer la nuit dans les montagnes, surpris par un orage affreux, obligés de coucher à la belle étoile à une grande élévation, vêtus légèrement, exposés à une pluie battante, nous demeurâmes sans abri et sans avoir pris d'aliments depuis trois heures de rélevée jusqu'au lendemain à neuf heures. Charles D..... en arrivant à Draguignan, est saisi d'un frisson qui se prolonge pendant plus de deux heures. Il y a une céphalalgie violente, vomituritions bilieuses, douleurs des reins atroces, gonflement œdémateux des extrémités inférieures, douleur vive de toutes les articulations, pouls dur et fréquent. Saignée de huit onces, puis vomitif. Point de soulagement; le malade me dit que c'est son rhumatisme dont il a été déjà deux fois at-

teint. Nous lui prescrivons une tisane diaphorétique et une potion calmante de quatre onces, dont deux et demie de sirop diacode et quinze gouttes de laudanum, à prendre en deux heures. Rémission légère au bout de quatre heures, puis sommeil de cinq heures environ; retour des douleurs le lendemain. Renouvellement de la potion à prendre par cuillerées de demi-heure en demi-heure. Point d'amélioration sensible. A cinq heures du soir, ennui, découragement, douleurs vives et fatigantes; deux grains d'opium brut; point de soulagement jusqu'à dix heures du soir. A cette heure, un nouveau grain d'opium, agitation, puis, à onze heures et demie, somnolence et sommeil jusqu'au lendemain neuf heures du matin. Sentiment de pesanteur au réveil, mais point de douleurs; nausées sans vomissements, langue blanchâtre et très-sale à la base : purgatif ordinaire, convalescence, santé parfaite le septième jour de l'invasion.

Ces observations, communiquées à des confrères capables de les répéter, amenèrent des essais semblables; le succès les suivit, au rapport de ces médecins, et je dus conserver une confiance assez forte en ce mode de médication lorsque je vins pratiquer à Rouen. J'ai eu l'occasion d'employer dans nos murs cette même méthode, et avec un bonheur presque constant. Je choisirai donc, parmi plusieurs autres, trois observations tirées de ma pratique, et qui me semblent prouver d'une manière péremptoire les avantages de l'emploi de l'opium à haute dose, dès le début, dans les affections rhumatismales aiguës et chroniques.

Troisième observation.

En 1825, au mois de février, je suis prié d'aller visiter, à Saint-Sever, rue des Brouettes, l'enfant d'une

femme Tournel, faisant partie de celles soignées par l'association de Charité maternelle dont je suis le médecin. L'enfant a six ans environ; assez mal vêtu, il joue habituellement, avec les enfants du voisinage, dans un carrefour situé près de l'habitation de sa mère, à l'endroit où la rue des Brouettes est croisée à angle droit par celle qui se rend de Saint-Yon à la rue d'Elbeuf. Le petit malade est fort. Il a été très-mouillé l'avant-veille, et en rentrant le soir, après avoir mangé un peu de soupe, il a été saisi d'un frisson violent; au bout d'une heure il a rendu les aliments qu'il avait pris. Il est très-rouge, se plaint d'un mal de tête violent, et de douleurs insupportables aux mains, aux cuisses, aux genoux et aux pieds. Ces parties sont en effet enflées, rouges et douloureuses; la langue est rosée, très-chargée à sa base; il y a inappétence complète, vomissement des boissons prises, agitation et cris continuels.

Je prescris un vomitif, des fomentations sur les parties douloureuses, des bouillons coupés pour aliments, une tisane d'orge et d'aigremoine, avec le sirop de limon et le nitre. La mère, dont j'ai vu souvent les enfants malades, suit les prescriptions à la lettre. Le lendemain à onze heures, point de soulagement, exaspération des douleurs, continuation, mais, pour le soir, prescription d'un grain d'opium brut, et un autre le matin à six heures, s'il n'y a pas eu de soulagement. Je reviens le troisième jour à onze heures. Les deux grains d'opium ont été avalés, l'enfant a été agité, puis a dormi : au moment où je le visite, le ventre est tendu, mais sans douleurs; il y a, au lieu de cris et d'agitation, un murmure plaintif; il me regarde fixement et d'un air hébété. Les articulations sont moins rouges, mais toujours gonflées et douloureuses. Deux lavements émollients avec le son et le

miel. Pour le soir, à prendre en deux fois, à une heure d'intervalle, deux grains d'opium. Une potion simple dans la journée, du poids de trois onces, avec quinze gouttes de laudanum. Le lendemain, à midi, je trouve l'enfant dormant profondément depuis cinq heures du matin. Le ventre est souple, la peau moite, les articulations dégonflées et si peu douloureuses que je puis les presser, même assez fortement, sans réveiller le malade. A partir de ce jour, convalescence; purgation le cinquième jour; guérison.

Quatrième Observation.

Pierre Duchesne, employé dans les bateaux à vapeur, se trouve, en 1825, exposé à quelques dangers au passage de Quillebeuf, par un temps d'orage, une pluie abondante et froide. Il se donne beaucoup de mouvement et de peines pour lutter contre les dangers qui l'environnent; il transpire abondamment, et reste sur le pont sans changer de vêtements ni prendre d'autres précautions. Arrivé à Rouen, encore tout ému des périls que son navire a courus, ses parents lui trouvent l'air malade; la peau est ictérique, les yeux abattus. Il y a anorexie complète, quoique le malade soit habituellement gros mangeur. Il ne se décide qu'avec peine à prendre un peu d'aliments. Il se couche de bonne heure, près de sa femme; et à dix heures du soir il est pris d'un frisson assez fort, de nausées, et de douleurs insupportables dans les reins. Je le vois le lendemain dès le matin. La langue est très-chargée; il y a de la céphalalgie sus-orbitaire, et une douleur intolérable des lombes, qui se fait peu sentir dans les vertèbres dorsales, mais retentit dans les vertèbres cervicales. Le ventre est souple, le pouls serré et assez fort, la peau chaude et sèche. Le malade,

âgé de quarante-deux ans, est hémorroïdaire depuis trente-quatre. Dix-huit sangsues au siége, tartre stibié, trois grains en trois doses ; tisane de quatre fleurs avec le miel.

Vomissements abondants, les sangsues ont beaucoup saigné, la douleur des lombes, loin d'avoir diminué, est tellement forte que le malade jette des cris et *sue de douleur*, suivant son expression. Lavement avec quatre têtes de pavot, un demi-gros de laudanum. A cinq heures du soir, point de rémission, malgré l'application réitérée de serviettes chaudes sur la partie douloureuse. Potion de cinq onces, avec deux onces de sirop diacode, vingt gouttes de laudanum, à prendre par cuillerées de demi-heure en demi-heure. Le lendemain à huit heures, je ne vois point d'amélioration, la douleur est atroce. Un grain d'opium brut de trois heures en trois heures, deux lavements opiacés. A huit heures du soir, moins de douleurs. Encore deux grains d'opium en deux heures ; la potion par cuillerées d'heure en heure. A trois heures du matin, suivant le rapport de sa femme, agitation considérable, délire gai ; à quatre heures, rêvasseries, somnolence, sommeil : il ne cessa que le lendemain à trois heures de relevée. Quand je vis le malade, à neuf heures, il dormait profondément, en supination. La peau était baignée de sueur, le pouls mou et lent. La douleur n'a plus reparu. Un purgatif a complété la cure, qui a été radicale.

Cinquième Observation.

Louis Fessard, homme de journée, employé à décharger un bâtiment sur le port, tomba dans la Seine ; c'était au mois de mars. Sa terreur fut si grande, que ce malheureux, encore bien qu'il eût saisi un câble

dans sa chute, et qu'on lui eût porté de suite du secours, jetait encore des cris d'effroi après qu'il fut tiré de l'eau. Un frisson prolongé s'empara de lui, et ne le quitta qu'après plus de trois heures. Je le vis le lendemain. Il y avait des nausées, la langue était couverte d'un enduit jaunâtre épais, le pouls était dur et fréquent, la physionomie portait l'expression de la terreur, et il parlait de son accident avec emphase et volubilité. Saignée du bras de douze onces, les jambes dans un pédiluve synapisé. Deux grains de tartre stibié, tisane de quatre fleurs édulcorée. Vomissements abondants de matières bilieuses. Le soir, mouvement fébrile prononcé, douleurs vives de toutes les articulations des membres, avec un peu de gonflement. Le malade n'a jamais eu la goutte, mais plusieurs rhumatismes à la suite de campagnes pénibles en Italie et en Allemagne. Continuation des mêmes moyens, fomentations aux membres. Sa femme, qui fait avec intelligence un petit commerce, exécute ponctuellement les prescriptions, et me rend compte de tout avec exactitude. Insomnie, douleurs atroces pendant la nuit, gonflement assez considérable des articulations métacarpiennes et métatarsiennes, avec rougeur et chaleur. Continuation des émollients, sous forme de bouillies. Les douleurs augmentent. Le soir à 5 heures, elles sont intolérables, le malade jette les hauts cris. Prescription : quatre grains d'opium brut, à prendre en quatre heures. Rêvasseries à cinq heures du matin; à neuf heures, retour des douleurs. Quatre têtes de pavot en décoction dans une chopine d'eau réduite d'un tiers, avec addition de deux onces de sirop diacode, vingt gouttes de laudanum, à prendre dans la journée. A six heures, nausées légères, *subdelirium*. Deux grains d'opium brut en deux heures. Sommeil profond à onze heures jusqu'au lendemain à une heure. Rémission

complète, sueurs critiques, convalescence. Le malade ne consent à se laisser purger que quinze jours après. Point de rechute.

Il me serait facile, Messieurs, de vous citer d'autres faits où l'opium employé à moins forte dose a produit les meilleurs effets. Un personnage éminent qui m'honore de sa confiance, sujet à des accès irréguliers d'un rhumatisme goutteux qui occupe une partie de la mâchoire inférieure, n'éprouve de soulagement que de l'emploi de l'opium à doses fractionnées, et toujours sans trouble général dans les fonctions, ni dans les cavités splanchniques.

Je ne crains pas de citer ces faits aux praticiens, afin de les engager à employer hardiment l'opium en pareille circonstance, et j'ose leur prédire qu'ils en obtiendront de bons effets. Ce médicament, l'un des plus héroïques et de l'effet le mieux constaté de toute la matière médicale, se tolère parfaitement dans les cas de douleurs aiguës et vives, et cela ne surprendra pas quand on songera que l'inflammation pulmonaire a souvent permis de tolérer une dose notable de tartrite antimonié de potasse : l'exaltation insolite des propriétés vitales commande une médication sédative énergique, et les praticiens habiles savent bien que leurs succès, dans des cas où d'autres plus timides échouent par une médication modérée, ne tiennent qu'à la hardiesse avec laquelle ils emploient des substances dont l'effet spécial est notoirement constaté ; et si moi-même j'ai donné aussi fortement les préparations d'opium, c'est que j'avais vu ce médicament précieux administré avec vigueur et avec un succès soutenu par des mains habiles et exercées.

Telles étaient les observations que je voulais vous soumettre dès l'année dernière, Messieurs, et que j'a-

vais même laissées ici en dépôt jusqu'à ce qu'il se présentât une occasion de les lire ; quelle n'a donc pas été ma satisfaction, en ouvrant le numéro de juillet et d'octobre 1827, du journal de physiologie expérimentale et pathologique du docteur Magendie, que l'on m'a remis aujourd'hui même, d'y trouver des observations pratiques du docteur Cazenave, médecin à Pau, qui a de même employé l'opium à haute dose dans le rhumatisme soit aigu, soit chronique ! Les réflexions de M. Cazenave sont complètement d'accord avec les nôtres ; mais, bien plus hardi que nous, ce praticien n'a pas craint, chez un individu adulte, de porter la dose de l'opium brut, en huit jours, du 20 au 30 janvier 1827, à soixante-trois grains, avec le plus grand succès et sans accidents d'aucune espèce (1).

Le mémoire de M. Cazenave est très-remarquable, et j'engage les praticiens à en prendre connaissance. C'est après de nombreuses tentatives qu'il vante les effets de l'opium dans le rhumatisme exempt de complications constatées ; et s'il a porté les doses beaucoup plus haut que nous, c'est que son expérience est plus formée à cet égard, puisque dans la ville de Pau qu'il habite les rhumatismes sont si fréquents, qu'il dit : *le rhumatisme est la seule maladie qui soit très-commune à Pau. Il y existe comme endémique; il simule ou complique toutes ou presque toutes nos affections pathologiques* (2).

Nous pourrions en dire autant chez nous du catarrhe, Messieurs, et tous mes confrères connaissent les liens de parenté qui l'unissent au rhumatisme ; c'est ce qui m'a déterminé à vous communiquer ces observations,

---

(1) Loc. cit., page 226.

(2) Loc. cit., page 203.

dont le but est de solliciter des essais ou plutôt des contre-épreuves. Or, quand j'émets ce vœu dans Rouen et dans le sein de l'Académie, je suis sûr que les occasions d'expériences ne manqueront pas, et encore moins les talents pour les faire.

ESSAI

SUR LES MOYENS DE CONSERVER LES BOIS ;

Par M. l'Abbé Gossier.

Messieurs,

Une circonstance particulière ayant fait passer par nos mains le second numéro pour l'année 1828 *du Journal d'agriculture, d'économie rurale et des manufactures du royaume des Pays-Bas*, notre attention fut tout d'abord attirée par le moins frappant peut-être des articles. L'intérêt qu'il nous faisait éprouver venait en grande partie sans doute d'une analogie assez remarquable entre le sujet énoncé et celui d'un ouvrage anglais, dont l'auteur, M. Burridge, vous a fait hommage il y a quelques mois, et dont nous avons eu l'honneur de vous entretenir dans un rapport qui nous fut demandé par M. le Président. Cet Opuscule contenait des considérations sur la *pourriture sèche*, maladie à laquelle les bois de construction sont sujets, du moins en Angleterre (1), et l'article de l'ouvrage périodique avait pour titre *Conservation des bois*.

(1) M. Burridge attribue cette maladie des bois *the dry rot*, qu'il croit peu ancienne, et que chez nous on regarde quelquefois comme particulière à l'Angleterre, au rappel de certaines lois qui fixaient le temps de la coupe des chênes de construction. On était obligé autrefois de les abattre dans l'hiver; mais maintenant que l'écorce en est devenue un objet de grande importance pour le vendeur et pour les arts, on les abat au printemps lorsque la sève est abondante et en mouvement, sans considérer le détriment que par là on peut occasionner à la qualité du bois.

Notre curiosité fut encore plus vivement excitée quand nous remarquâmes que cet article tout entier était une traduction d'une lettre écrite de Londres, l'année dernière, à un correspondant sur le continent.

Nous y apprenons qu'une découverte a été récemment faite en Angleterre, pour conserver le *bois contre la vermoulure et les attaques des pholades, et pour rendre les bois de sapin, de pin, de bouleau, etc., aussi solides que le bois de chêne, et même supérieurs pour les constructions navales et civiles.* Deux expériences comparatives ont été faites sous les yeux d'une commission nommée par le gouvernement anglais; dans la première, des bois préparés par l'inventeur avaient été laissés sous l'eau pendant trois ans à l'embouchure de la Tamise, et ils furent retirés, après cette intervalle de temps, parfaitement sains, tandis que des bois coupés des mêmes arbres et placés dans la même situation, mais sans aucune préparation préalable, étaient entièrement gâtés et percés d'outre en outre par des pholades. Dans la seconde expérience, prolongée l'espace de cinq ans, les résultats ont été absolument les mêmes. En conséquence, dit l'écrivain, *le gouvernement anglais a proposé à l'inventeur de faire préparer de suite tout le bois nécessaire pour la construction d'un vaisseau sur ses principes, et la Russie a souscrit avec l'inventeur un contrat pour la préparation du bois pour la marine, pendant* 50 *ans.*

L'invention paraît, ainsi que vous pouvez le remarquer, Messieurs, être encore un secret, et deux États qu'assurément nous ne voudrions pas appeler nos ennemis naturels, mais que nous devons regarder comme émules et même antagonistes, se disposent à en recueillir les avantages. Ils sont grands assurément, et ils sont de nature à ne demander aucun développement. Si les bois de construction navale civile et domestique, toujours si utiles et si nécessaires, de nos jours si chers et si rares,

quelquefois d'une durée si courte et si précaire, pouvaient, ou par quelque procédé ni trop difficile ni trop dispendieux, être mis à l'abri d'un principe interne de corruption, aussi bien que des effets ordinaires de la chaleur et de l'humidité ; et si, de plus, ils étaient encore, par ce moyen, préservés des déprédations extérieures des insectes en général et de tous les genres d'animaux destructeurs, assurément l'homme trouverait dans cette seule découverte une source de commodités, de salubrité, de jouissance et d'économie aussi intarissable que précieuse.

Malgré les doutes que quelques Anglais, maintenant sur le continent, nous ont témoignés lorsque nous leur avons communiqué l'article du journal des Pays-Bas, nous nous sentons portés à croire ce qui nous y est annoncé, et notre persuasion procède principalement, nous l'avouons, de l'opinion que nous nous sommes faite de la possibilité de l'effet promis. Non, cet effet ne nous paraît point au-delà de ce qu'on peut espérer de l'industrie et de la sagacité humaine. Beaucoup de choses sans doute sont impossibles à l'homme; on peut même dire encore que beaucoup de choses, très-possibles en elles-mêmes, ne seront probablement jamais amenées par l'homme hors des limites d'une pure possibilité; mais donner au bois, sinon une incorruptibilité complète et absolue, du moins une incorruptibilité imparfaite, une incorruptibilité comparable à celle des pierres et des métaux, ou analogue peut-être à celle qui est communiquée au cuir par l'imprégnation du principe tannin, cela, dis-je, et on ne peut raisonnablement attendre autre chose, cela ne paraît nullement au-dessus de l'industrie de l'homme et des ressources de la chimie.

Supposons, comme nous le faisons volontiers, la vérité de la découverte d'un procédé capable de rendre le bois incorruptible, et, pour nous servir d'une des expres-

sions de la lettre anglaise, *presque impérissable*, il est très-certain que le moyen employé ne peut rester long-temps un véritable secret. Les communications et les rapports entre les différentes nations de l'Europe sont si fréquents, si multipliés et si intimes, d'un autre côté les tentations qui affaiblissent la jalousie nationale sont si puissantes, et aussi la subtilité du talent d'analyse est si grande, qu'une nouvelle invention est rarement exploitée long-temps au bénéfice d'un seul peuple. D'ailleurs, il suffit presque, ce nous semble, de donner une direction aux recherches des savants pour obtenir les résultats désirés, et nous sommes persuadés que si nous appelons seulement l'attention de la chimie sur la découverte annoncée d'Angleterre, le secret sera bientôt dévoilé, ou du moins que quelque procédé également bon sera bientôt trouvé et communiqué au public. On ne restera point en arrière : des récompenses proportionnées peuvent être regardées comme certaines, et d'ailleurs, l'esprit national et français, stimulé par la certitude de la possibilité d'atteindre le but proposé, sera toujours, à notre avis, un gage peu douteux d'un succès complet. C'est dans cette persuasion, Messieurs, que nous répandons, autant qu'il est en nous, l'avis du grand avantage dont il semble que nos voisins sont sur le point de jouir, et dont nous pensons que la science et la connaissance des arts peuvent nous faire jouir presque aussitôt que leur secours sera imploré, ou même que l'idée leur en aura été suggérée.

Notre intention toutefois n'est pas de nous contenter d'annoncer qu'un moyen de conserver les bois et de donner à des espèces inférieures des qualités égales ou même supérieures au chêne, a été trouvé en Angleterre et y est tenu secret; nous nous proposons encore de rappeler quelques vérités incontestables, et d'indiquer quelques principes assez généralement connus, qui

peuvent diriger les recherches de ceux qui voudraient faire quelques essais. Il est souvent plus aisé de montrer le chemin que d'y marcher soi-même ; il faut souvent bien peu de connaissances pour suggérer une idée que de grands talents pourront seuls bien saisir, poursuivre et rendre féconde.

La seule donnée que la lettre du correspondant anglais présente pour arriver à la découverte du moyen employé pour rendre le chêne de construction presque impérissable, et pour communiquer aux bois de sapin, de pin, de bouleau, de frêne, etc., une aussi grande solidité qu'au chêne, est contenue dans ce peu de mots : « *Le principe de cette grande découverte consiste, dit la lettre, dans l'imprégnation du bois avec une substance indissoluble.* » C'est donc en parlant de ce principe, Messieurs, que nous nous proposons de conduire aux moyens de trouver la solution du problême. Le bois, nous annonce-t-on, est rendu presque impérissable, et cet effet est obtenu par un procédé qui l'a imprégné complètement avec une substance indissoluble. Observons d'abord que cette expression, *une substance indissoluble*, ne peut pas, et conséquemment ne doit pas être prise dans un sens trop strict et trop rigoureux. On ne reconnaît point, et probablement il n'existe point dans la nature de substance douée d'une indissolubilité parfaite. Nous devons raisonnablement entendre ici par une substance indissoluble une substance qui résiste aux agents destructeurs les plus communs dans la nature, ou du moins qui leur résiste un temps très-considérable, un temps indéterminé. Dans ce sens large et nécessaire, on découvre aisément la connexion des idées présentées dans la lettre ; car assurément on conçoit qu'un bois qu'on parviendra à imprégner avec une substance presque indissoluble, doit, par cette opération, devenir presque impérissable.

Quand on se demande quelles sont les substances insolubles avec lesquelles on pourrait imprégner le bois pour le rendre plus durable qu'il n'est de sa nature, plusieurs s'offrent comme spontanément. Considérons-les en détail, pour voir ce que nous pouvons en espérer.

MM. d'Arcet et Thénard ont, il y a seulement quelques années, annoncé au public qu'ils étaient parvenus à imprégner des pierres assez dures, jusqu'à la profondeur de deux lignes ou deux lignes et demie, avec un mélange de cire et d'huile lithargirée. Le dedans de la coupole de Sainte-Généviève, à Paris, a été préparé avec cette composition, avant de recevoir les belles peintures qui le décorent, et qui promettent, en conséquence de cette imprégnation, une durée égale au moins à celles des meilleures fresques de l'Italie. Déjà deux établissements se sont formés dans la capitale, où l'on exploite, ce nous semble, la découverte des deux chimistes que nous venons de nommer, et où sont mis en vente des enduits hydrofuges qui s'appliquent sur les pierres, les briques, les plâtres, ciments et mortiers, et qui, les imprégnant jusqu'à une certaine profondeur, doivent pénétrer ces substances, en remplir les pores, et leur donner une solidité et des qualités particulières qui les rendront inattaquables à la plupart des agents naturels. Dans cet enduit, la résine remplace quelquefois la cire, et quelquefois aussi des oxides métalliques y entrent pour une portion assez remarquable et indiquée par les premiers inventeurs. Ceux-ci n'avaient point parlé de faire l'application de leur découverte à la préservation des bois; mais on étend jusque-là l'usage des enduits hydrofuges dans les prospectus qui nous viennent, soit de M. Maison-Rouge, soit de M. Fehr. Il ne nous paraît point impossible de faire pénétrer ces compositions, non pas seulement jusqu'à la profondeur de quelques lignes dans le bois, mais même jusqu'au

centre des pièces, dans les grosseurs employées par les constructeurs. Alors les bois ainsi pénétrés de substances insolubles et incorruptibles pourraient être regardés comme presque impérissables. Si quelqu'un objectait que les huiles et les résines ne mettent pas nos bois de construction navale à l'abri des déprédations des pholades, on répondrait aisément que parmi les oxides métalliques, qui tous, nous pensons, pourraient entrer dans la composition des enduits hydrofuges, il en est assurément qui repousseraient les attaques et des pholades et de tout autre animal connu. Ainsi toute l'opération consisterait à imprégner complètement le bois avec des subtances huileuses et résineuses chargées d'oxides métalliques; et, quoique cette imprégnation complète présente assurément des difficultés dans l'état présent des manipulations ordinaires, cependant peu de personnes voudraient, nous le croyons ainsi, positivement déclarer que cette complète pénétration est absolument et évidemment au-delà des puissances de l'art.

En second lieu, il serait posssible d'imprégner le bois avec des substances terreuses insolubles, et voici comment on peut se rendre raison de cette autre opération : supposons qu'au moyen de quelque procédé chimique, ou peut-être seulement d'une immersion prolongée et accompagnée d'une chaleur convenable, on parvînt à imprégner un morceau de bois de construction avec de l'eau tenant en solution un sel terreux; ensuite qu'on vienne à imprégner cette même pièce de bois avec un second liquide chargé d'une substance capable de précipiter la substance en solution dans le premier liquide: alors, Messieurs, qu'arrivera-t-il? il arrivera alors évidemment que le précipité formé par cette double opération restera comme emprisonné dans les interstices, dans les pores du bois. Ainsi une substance insoluble

ne fera plus qu'un corps avec la matière du bois ; elle environnera de toutes parts la fibre ligneuse, lui formera une gaîne ou fourreau qui l'enveloppera, la protégera, et par là communiquera au bois une véritable indissolubilité.

L'opération lente, mais fréquente dans la nature, de la pétrification de substances végétales, est, ce nous semble, une opération dont celle dont vous venez d'entendre le détail n'est qu'une espèce de copie (1). Il est de temps en temps donné à l'homme de découvrir la marche que la nature tient, dans des circonstances particulières, pour amener certains résultats et former certains produits ; alors il réussit quelquefois à tirer un parti avantageux de sa découverte. Veut-il obtenir les mêmes produits et les mêmes résultats, il commence par amener, s'il est possible, toutes les circonstances qu'il a remarquées ; ensuite il recueille au besoin et apporte en un lieu de son choix les matières premières, puis, se reposant, il laisse agir les affinités naturelles. Dans ces hauts procédés il nous semble voir un maître qui combine et qui ne fait que surveiller, qui donne à la nature une tâche, et qui ensuite lui dit : TU TRAVAILLERAS ICI ET POUR MOI. C'est ainsi que maintenant on obtient, dans des fosses préparées à cette fin, presque tout le salpêtre du commerce ; on les remplit de substances convenables, et tout le reste du travail est confié au jeu des affinités ; c'est ainsi pareillement que

---

(1) Nous avons sous nos yeux un morceau de l'extrémité supérieure d'un pilotis trouvé dans les fondations d'une maison située dans un des quartiers les moins élevés de la ville de Rouen. La partie extérieure en est couverte de mortier, et toute la partie ligneuse, ainsi que l'écorce qui se trouve entre le bois et le mortier, sont pétrifiées, chacune préservant sa couleur et sa texture ; mais l'écorce ne paraît pas avoir subi une pétrification aussi complète que celle du bois.

l'homme peut, ce nous semble, amener une espèce de pétrification du bois.

Nous disons une espèce de pétrification, parce que, dans l'opération prompte et pour ainsi dire hâtive dont nous venons de parler, la partie fibreuse ne serait pas détruite comme elle paraît l'être dans les pétrifications lentes mais spontanées de la nature. Cependant on conçoit que cette partie fibreuse étant totalement incrustée et recouverte d'une substance insoluble, deviendrait par cela même capable de résister à l'action de la plupart des principes qui causent la pourriture des bois et en amènent la destruction.

Quant aux pholades, il est vrai qu'elles s'ouvrent un chemin ou du moins une demeure dans la pierre. Mais il est aussi bien reconnu qu'on ne les trouve que dans des roches d'une dureté médiocre et d'une espèce particulière, dans celle principalement qu'on appelle *blanche*. Conséquemment le bois imprégné d'un précipité pierreux produit par les réactifs chimiques devrait avoir une dureté suffisante pour repousser leurs attaques, ou posséder des qualités qui empêcheraient leurs déprédations. Tout ceci est dans les bornes de la possibilité, et pour notre sujet cette observation suffit. Peut-être que des précipités de la nature du silex ne sont point absolument impossibles à la chimie, qui sait déjà réduire la silice en une gelée, et il semble que de pareils précipités, remplissant les pores du bois, produiraient tous les effets annoncés dans la lettre de Londres.

Outre les substances terreuses dont on pourrait imprégner le bois pour le rendre presque incorruptible, il en est d'autres dont on oserait encore espérer des effets analogues. Il paraît très-possible de former dans les pores et dans les interstices du bois, non-seulement des précipités terreux ou pierreux, mais encore des

précipités métalliques. Le procédé serait à-peu-près le même que celui que nous avons indiqué, et nous en trouvons des exemples dans la nature. En voici un entre plusieurs.

Nous avons en notre possession un morceau de bois de chêne qui provient de l'extrémité inférieure d'un pieu de fondation d'une des piles du pont bâti à Rouen, sur la Seine, en 1150. Ce morceau est tout noir, dur, prend un beau poli, et quoique la partie fibreuse n'en soit pas détruite, cependant le bois ressemble assez bien à du jet, et paraît posséder, du moins à quelque degré, l'indissolubilité et l'incorruptibilité. Ces propriétés remarquables, et aussi cette couleur noire, sont l'effet d'un précipité métallique, et il ne sera pas difficile de vous en convaincre. Tout le pieu dont ce morceau a été scié n'était pas noir, il l'était seulement autour et à quelque distance du sabot de fer dont on s'était servi dans cette construction subfluviale. Vous comprenez déjà certainement, Messieurs, la cause de la couleur du bois et de la propriété qu'il a évidemment acquise de résister à la plupart des principes de corruption. Étant de chêne, il contenait originairement, comme tous les bois de cette espèce, du tannin, et le tannin ne se trouve, je crois, jamais, ou presque jamais sans acide gallique; ensuite le sabot ayant fourni du tritoxide de fer, il en est résulté une substance insoluble qui, semblable à celle dont on teint les étoffes en noir et dont on fait l'encre, a rempli les pores, a communiqué au bois sa couleur, et lui a donné cette solidité et cette espèce d'incorruptibilité qu'on attend naturellement d'un précipité métallique.

On n'objectera pas que tous les bois n'ont point de tannin et d'acide gallique, car beaucoup possèdent l'un et l'autre; de plus, on peut assurément, par des immersions scientifiques, en donner à ceux qui n'en ont pas, et

même très-probablement en ajouter, s'il était besoin, de nouvelles doses à ceux qui en possèdent le plus. Voilà donc évidemment démontrée la possibilité d'imprégner les bois, non-seulement de chêne, mais d'autres espèces, avec une substance insoluble, avec un précipité métallique qui paraît devoir les garantir et de l'action des agents naturels ordinaires et des attaques des pholades.

Outre ce précipité ferrugineux, il est probable que la chimie parviendrait à former, dans l'épaisseur de nos bois de charpente, d'autres précipités métalliques qui produiraient les mêmes effets (1). Un moyen d'un genre peu différent a été déjà, ce nous semble, employé avec succès à Postdam; on y a découvert qu'une dissolution de deuto-chlorure de mercure dans de l'eau de pluie, appliquée avec une certaine quantité de chaux sur le bois, le préserve de moisissure. La nécessité de la chaux dans ce cas peut assurément être contestée : elle donne à la vérité une incrustation au bois, qui, dans certaines circonstances, a probablement son utilité, mais assurément la dissolution de sublimé corrosif ayant pénétré le bois, lui communiquerait des qualités précieuses dont les arts et en particulier l'architecture pourraient tirer parti. Si, comme nous le savons tous, les matières animales, plongées dans cette dissolution, acquièrent la solidité du plus fort cuir, et deviennent

---

(1) M. Julia de Fontenelle qui, dans sa Bibliothèque physico-économique, n° 19, juillet 1828, a communiqué au public nos premières idées sur les moyens de préserver le bois, ajoute : on pourrait tenter, sans doute avec avantage, d'immerger le bois dans une solution de muriate de chaux, au bout de quelques jours l'en retirer, et le plonger dans un bain contenant une solution de sulfate de soude et de sulfate de fer, dans des proportions que l'expérience aurait déterminées; on pourrait tenter d'ajouter au bain par le muriate de chaux, de l'arséniate de soude.

imputrescibles, que n'en pourraient pas attendre les matières végétales en général, et en particulier les bois de construction? Doctor-Black recommandait aussi le deutoxide d'arsenic pour empêcher la moisissure de se former sur la surface de certaines dissolutions, et on pourrait de ce principe être conduit à faire quelques tentatives avec la dissolution de ce sel, et en espérer des effets analogues à ceux qu'on obtient de la dissolution aqueuse du deutoxide de mercure.

En commençant ces réflexions, Messieurs, nous avons exprimé, comme notre opinion, qu'on ne peut probablement jamais espérer de donner aux bois qu'une incorruptibilité imparfaite, une incorruptibilité analogue à celle que nous communiquons au cuir, par une opération très-anciennement connue et pratiquée, mais bien curieuse et bien extraordinaire. C'est à cette opération là même que nous désirons vous ramener ici en finissant, et il nous semble qu'elle offre une grande probabilité de succès. Les différents procédés dont nous venons d'avoir l'honneur de vous développer et les principes et l'application, ont, nous l'espérons, leur mérite; ils peuvent être dignes de quelques essais, et assurément des essais de ce genre ne seraient point entièrement perdus pour la science et pour l'économie domestique, mais le procédé qui nous reste à indiquer se présente tout d'abord sous un aspect encore plus favorable et plus séduisant. Ce n'est plus un procédé nouveau, c'est un procédé dont, depuis un temps immémorial, l'homme recueille de grands avantages, et dont il suffit d'étendre l'usage par une application nouvelle, à la vérité, mais qui nous semble si naturelle qu'on est tout étonné qu'elle ne se soit pas offerte des milliers de fois à tout homme qui a quelque connaissance de la chimie. Nous tannons nos cuirs, et pourquoi ne tannerions-nous pas nos

bois (1) ? Assurément la seconde opération ne paraît pas plus impossible que l'autre. Vous allez vous convaincre, Messieurs, qu'elle n'est que l'inverse de la première. Le cuir est naturellement imprégné de gélatine, l'homme y ajoute un principe, le tannin, qui se trouve dans le chêne, quoique principalement dans l'écorce, et voici le cuir tanné. Eh bien, prenons l'opération d'une manière inverse. Le chêne est naturellement imprégné de tannin ; ainsi, que l'homme y ajoute ce principe qui est éminemment dans le cuir, la gélatine, et nous aurons tanné le bois. Alors le bois aura toutes les propriétés que l'art du tanneur donne au cuir ; il sera complètement imprégné d'une substance insoluble ; il sera devenu presque impérissable, presque inattaquable par l'eau. Il pourra, comme le bois de l'expérience anglaise, rester trois années dans les eaux de la mer, et en être retiré après ce temps sans être pourri, et assez probablement sans être détruit ou rongé par les pholades.

Peut-être c'est une illusion, Messieurs, mais si c'est une illusion, elle méritera, nous l'espérons, quelque indulgence, car elle est fondée sur des principes incontestables. Le tannin et la gélatine sont deux substances qui, prises isolément, ne promettent pas assurément le phénomène qui résulte de leur combinaison ; mais ce phénomène est commun, il est constant. Dans tous les cas connus, la gélatine et le tannin venant d'une manière quelconque en contact, se combinent, et de leur combinaison résulte une substance qui, indissoluble elle-même, communique son indissolubilité aux corps qui s'en trouvent imprégnés. Le cuir, seul corps presque sur lequel

---

(1) Peut-être qu'au lieu de se servir de l'expression *tanner* le bois, il faudrait dire le *gélatiner*. Toutefois si par tannage on veut entendre l'opération d'où résulte la combinaison des deux substances tan et gélatine, on pourra dire tanner le bois.

on a essayé les effets de cette extraordinaire combinaison, est par lui-même très-soluble, très-destructible par l'eau accompagnée de chaleur; mais une fois imprégné de cette substance insoluble, qui résulte de la combinaison de la gélatine et du tannin, voilà qu'il est insoluble comme le précipité qu'il renferme et qu'il emprisonne.

Dans un temps où la réflexion et l'analyse ne venaient pas éclairer les opérations naturelles, on conçoit que des accidents ont pu seuls découvrir l'art de tanner le cuir. Une peau d'animal, ou seulement un morceau de cette peau, a pu se trouver immergé dans quelque amas d'eau dormante où des feuilles et des branchages de chêne étaient tombées et se macéraient. Le changement opéré sur ce cuir aura plutôt ou plus tard éveillé l'attention, et on aura fini par préparer des fosses chargées de tan pour y plonger le cuir auquel on désirait donner les propriétés qu'on avait remarquées dans le cuir qui s'était trouvé tanné sans les soins de l'homme.

Tant que la chimie ne peut pas analyser un phénomène, tant qu'elle ne peut pas rapporter un effet naturel à certaines lois, à certaines combinaisons et au jeu de certaines affinités, tout ce temps-là évidemment le phénomène demeure pour ainsi dire isolé, et l'effet produit reste seul de son genre; mais lorsque la cause qui a produit le phénomène est découverte, alors il est souvent possible de la préparer, de la reproduire dans des circonstances plus ou moins différentes, il est souvent possible d'en multiplier, d'en varier, d'en modifier les effets. C'est ainsi, pour ne pas nous éloigner de l'art qui a donné lieu à ces réflexions, qu'on a dernièrement tanné des os et de l'ivoire. La chose était assez naturelle: les os et l'ivoire contiennent beaucoup de gélatine; il suffisait de la mettre à nu, et ensuite de lui présenter du tannin, c'est aussi ce que l'on a fait. C'est ainsi encore qu'on tanne quelquefois sans tannin; la chimie a trouvé

des substances minérales qui peuvent le remplacer en produisant des effets semblables.

Toutefois jusqu'à présent on n'a songé, ce nous semble, qu'à donner du tannin aux corps qui contiennent de la gélatine. Aujourd'hui nous proposons de donner de la gélatine aux corps qui contiennent du tannin. Beaucoup de bois possèdent ce principe, aucun peut-être plus que le chêne, mais quelques autres espèces de bois en ont une quantité assez considérable. Toujours d'ailleurs paraît-il possible de leur en donner et d'en ajouter à celles qui en ont le plus. Et comme quelques bois ont des qualités différentes de celles du chêne, et sous certains rapports supérieures aux qualités inhérentes à cette espèce, on conçoit que des bois de pin, par exemple, ou de hêtre ou de frêne, ayant été tannés par des imprégnations successives de tannin et de gélatine, pourraient, selon l'expression de la lettre anglaise, être rendus supérieurs au bois de chêne pour les constructions navales et civiles, supérieurs, disons-nous même, au bois de chêne préparé de la même manière.

Il paraît encore, et c'est une observation que nous ajouterons ici, il paraît que la seule addition de tannin par des bains préparés à cet effet est capable de communiquer à la fibre végétale ou d'augmenter en elle des propriétés antiseptiques bien connues et bien appréciées depuis long-temps (1). C'est ainsi que les filets dont on se sert dans la pêche du poisson sont ordinairement tannés, c'est-à-dire qu'on les a préparés avec du tannin. Des immersions dans des bains de tan les rendent beaucoup

(1) Quoique le tannin réside dans toutes les parties du chêne, il est en plus grande quantité dans l'écorce, qui par cela seul, et malgré un caractère spongieux et pulvérulent, se conserve mieux que le bois. Quand on découvre les pilotis d'anciennes fondations, souvent l'écorce s'en trouve saine et intacte, lors même que le pilotis lui-même est entièrement décomposé.

plus durables, beaucoup moins sujets à la putridité. Probablement que ces filets ainsi préparés peuvent être regardés comme ayant éprouvé un tannage dans le sens que nous prenons ordinairement ce mot, c'est-à-dire qu'ils sont réellement imprégnés de cette substance insoluble qui est formée par la combinaison du tannin et de la gélatine, car les chimistes reconnaissent maintenant une gélatine végétale ; c'est-à-dire on a reconnu dans les plantes, ou du moins dans quelques-unes, un principe entièrement analogue à la gélatine. Si nous supposons donc, ce qui est probable, que les fibres du lin et du chanvre contiennent de la gélatine végétale, il est évident qu'en y ajoutant le tannin on parviendra infailliblement à opérer sur les toiles et sur les filets un véritable tannage. Enfin il nous semble permis d'avancer, comme dernière conséquence, que le bois, que tous les bois contiennent, quoiqu'en différentes quantités et proportions, non-seulement du tannin, mais encore de la gélatine ; qu'ils sont susceptibles de recevoir de l'art de plus fortes doses de l'une et de l'autre de ces deux substances, et qu'il est probable qu'ils acquerraient de cette opération une grande solidité et une incorruptibilité, imparfaite sans doute, mais très-précieuse, et la seule qu'on puisse jamais espérer de procédés physiques.

Le but de la communication que nous venons d'avoir l'honneur de vous faire, et des réflexions dont elle a été accompagnée, est, comme vous l'avez déjà entendu, Messieurs, d'appeler l'attention des chimistes, soit au-dedans, soit au-dehors de notre société, sur une découverte annoncée au public et qui promet beaucoup. Etrangère et restée jusqu'à présent un secret, le gouvernement de deux nations espère sans doute en tirer des avantages dont nous serions privés, et qui pourraient jeter un grand poids contre nous dans la balance du commerce, de l'industrie et de l'architec-

ture marine. Beaucoup de découvertes sont dues à un heureux hasard; celle dont vous venez de recevoir la communication a peut-être eu chez nos voisins cette source peu glorieuse, et avant notre siècle aucune découverte presque n'a été due à un autre principe; mais de nos jours la connaissance de beaucoup de propriétés des corps, en permettant des essais raisonnés, encourage les inventions originales et la reproduction aussi bien que l'amélioration de celles qui ont été perdues ou qu'on veut tenir secrètes. Dans la circonstance présente, il suffit presque de le vouloir, et nous nous placerons ici encore au niveau de nos voisins; nous devrons à nous-mêmes, à la véritable science, ce qu'ils ne possèdent peut-être que par une chance heureuse. N'attendons pas du temps, de circonstances fortuites ou d'importations furtives, ce qui doit à la fin être connu chez nous; il est maintenant peu de secrets, soit nationaux, soit même personnels. L'analyse, la réciprocité des communications, l'appât du gain, une infinité de causes, ne permettent guère la longue durée des secrets; mais il est plus glorieux de faire des découvertes au moyen de la réflexion et d'une application scientifique de moyens connus que de l'obtenir par toute autre voie. La chimie, après avoir, pendant des siècles entiers, acquis et recueilli des forces, est depuis peu sortie de ses ateliers pour le bien de l'humanité, pour l'avancement de tous les arts et de toutes les sciences, et nous avons lieu d'espérer que la conservation d'une substance aussi généralement utile que le bois, sera encore un, mais non pas encore sans doute le dernier, des bienfaits dont l'homme social lui sera redevable.

ESSAI

SUR LES INFLUENCES LUNAIRES ;

Par M. l'Abbé F.-F. Gossier.

Messieurs,

Quelques réflexions jetées comme par hasard et en passant sur les influences lunaires, ont occasionné plus d'une réclamation. Il est juste d'y faire droit. Les personnes qui nous les ont adressées méritent, de notre part surtout, la plus grande déférence.

Pour mettre dans nos réponses quelque ordre, et leur donner une forme qui les rapproche d'une discussion académique, on peut diviser en deux classes tous les effets attribués plus ou moins communément et plus ou moins heureusement aux influences lunaires. La première classe comprendra tous les effets réguliers constants, et pour ainsi dire uniformes; la seconde offrira les effets irréguliers et variables de leur nature. Cette classification est d'autant plus nécessaire ici que beaucoup de physiciens qui n'admettent pas ceux de la seconde division admettent ceux de la première, et que lors même qu'ils nient que les phases de la lune occasionnent la plupart des changements remarquables dans les phénomènes atmosphériques, ils sont cependant presque tous portés à croire que la lune agissant, soit en raison de sa masse, comme corps matériel, ou en raison de ses rayons, comme corps lumineux, peut exercer une influence constante, régulière et gra-

duée, sur des corps appartenant aux trois règnes de la nature.

De tous les effets de notre satellite sur les êtres inorganiques, le plus remarquable et aussi le moins contesté, est sans doute celui qu'il produit sur les eaux de l'océan. Ici il agit comme masse, il agit comme corps doué de cette vertu singulière et incompréhensible qui, inhérente ce semble à la matière, a été dans ces derniers temps désignée sous le nom d'attraction. La lune, quoique non pas seule, mais la lune avec le soleil, occasionne les marées. Les attractions de ces deux corps célestes, tantôt opposées, tantôt réunies, et constamment modifiées, ici l'une par l'autre, là par des changements de distance relative, sont les éléments de calculs qui nous rendant capables non-seulement d'expliquer les plus grandes, les moyennes et les moindres élévations des eaux, mais encore de les prédire longtemps auparavant pour toute époque donnée, élèvent la théorie des marées au plus grand degré de certitude. Quelques personnes peut-être seront étonnées d'apprendre que la planète qui, dans le langage familier, a tout le crédit des marées, est puissamment aidée dans ce phénomène par le corps qui occupe le centre de notre système solaire. Selon Newton, la force de l'attraction de la lune sur les eaux de l'océan, prise en terme moyen, est à celle du soleil comme 4 1/2 est à 1; et, selon les observations de notre compatriote Laplace, dont on ne niera pas l'exactitude, l'influence de la lune comparée à celle du soleil n'est que comme 3 à 1 dans le port de Brest. Pour se former une idée distincte de la part que le soleil prend dans le phénomène des marées, il suffit de se rappeler que c'est lui qui dans un sens assez exact peut véritablement être dit la cause des grandes différences que la hauteur des eaux présente dans le cours d'une lunaison. Si la mer

n'était pas soumise à l'influence de cet astre, centre de notre système, les marées arriveraient à-peu-près aux mêmes heures qu'elles arrivent maintenant, mais elles seraient toutes d'une force égale; elles s'éleveraient toutes à une même hauteur, sauf une petite différence périodique amenée par la distance plus ou moins grande où la lune se trouve de la terre en parcourant une courbe elliptique.

Il est encore un effet attribué à la lune, c'est ce mouvement dans l'atmosphère qu'on croit opéré sur les côtes de l'océan, à l'approche ou plutôt peut-être au retour de la marée descendante, et qui occasionne des ondées subites et passagères. Nous ferons observer que ce mouvement est évidemment nul dans ce qu'on appelle communément le beau fixe, et nul encore dans les jours d'une pluie continue, abondante et réglée. Ainsi la discussion se bornerait à ces jours d'un temps douteux et d'une complexion incertaine où à chaque moment on attend une ondée, et où chaque ondée donne une pluie passagère, mais assez grosse. Alors l'inconstance même du temps occasionnera des accidents de pluies intermittentes, qui se prêteront à presque toute espèce d'interprétation, et chacun peut les expliquer à sa manière, ou même simplement dire que ce ne sont que des accidents. D'ailleurs, Messieurs, cet effet, ces pluies subites, fussent-elles les compagnes constantes et journalières de la marée qui se retire, on pourrait ou devrait les attribuer non à la lune, mais seulement à un mouvement dans l'atmosphère, remarqué et calculé par M. Laplace, et occasionné par le mouvement des eaux aux marées montantes et descendantes. Si le phénomène atmosphérique était produit par la lune elle-même, il aurait quelque rapport avec le temps du passage de la lune au méridien; et cependant ceux qui en parlent ne lui reconnaissent de rapport qu'avec le mou-

vement de la marée, au lieu même où il se fait remarquer.

Les effets de la lune sur les substances inertes autres que les eaux des mers, ont peu excité, jusqu'à nos jours, la curiosité des savants, et il semble qu'ils aient échappé aux recherches faites de notre temps. Il est très-probable cependant que la lune, du moins comme corps lumineux, agit sur les corps même dépourvus de la vie, soit animale, soit végétale. Ses rayons excitant dans l'atmosphère une lumière assez forte, et de plus étant réfrangibles dans le prisme comme ceux du soleil, on peut y soupçonner un pouvoir de produire sur les corps quelques phénomènes chimiques, d'altérer, par exemple, soit seuls, soit avec le concours de l'air, quelques couleurs minérales, et toutes les couleurs végétales et animales; si, comme nous l'a confirmé un professeur distingué, secrétaire de notre société pour la classe des sciences; si, d'après des expériences faites avec soin, il est certain que les rayons de ce satellite ne noircissent point le chlorure d'argent, nous en conclurons la faiblesse plutôt que la nullité de leur pouvoir.

Quelquefois pourtant il a été regardé comme bien grand par l'ignorance ou le préjugé, et c'est avec quelque degré de surprise, pour ne pas dire de peine, que nous avons entendu une personne de notre département, d'ailleurs fort instruite et de beaucoup d'esprit, maintenir que du moins la lune détruisait les murailles construites de moëllon et en calcinait les mortiers. Comment ne peut-on pas remarquer que toute muraille qui est exposée aux rayons de la lune, doit nécessairement être tournée de manière à se trouver aussi beaucoup exposée aux rayons du soleil, et comment ne peut-on pas soupçonner que la chaleur excitée par ceux-ci soit capable de produire, conjointement avec

des alternatives d'humidité et de gelée, les effets que l'on attribue à des rayons bien inférieurs en puissance ?

Les mariniers aussi, voyant quelquefois des nuées légères se dissiper au lever de la lune, disent qu'elle mange les nuages. Et vraiment si quelques-uns ombrent le ciel dans le moment où cet astre s'élève sur l'horizon, il n'y a, quant au résultat, et même indépendamment de la lune, que trois chances possibles : ou ils se maintiendront dans leur état actuel, ou ils augmenteront de volume et d'épaisseur, ou enfin ils se dissiperont. Dans le dernier cas la circonstance est du moins favorable à l'opinion, et on ne manque pas de s'en prévaloir ; dans les deux autres on n'est pas sans excuse, car le plus hardi luniste se garde bien de prétendre à des effets toujours très-tranchants, très-décisifs et bien constants ; il a soin de prendre beaucoup de latitude ; il avoue, et c'est une remarque que nous aurons encore l'oecasion de faire dans le cours de cette discussion, il confesse que la lune ne peut pas toujours toute chose ; elle ne peut pas toujours produire son effet spécial. Ainsi, lorsque la chance n'amène rien de favorable, alors on en reporte la faute sur des accidents contrariants, et on croit ainsi sauver le système ; mais si la chance a été heureuse, oh ! alors tous les accidents possibles qui peuvent avoir donné lieu au résultat ne sont, ce semble, plus rien ; on met tout sur le compte de la théorie, et le système est dit évidemment prouvé par des faits irrécusables. Qui ne voit pourtant qu'avec cette manière de procéder en fait de preuve, on peut parvenir à se persuader toute chose au monde, et à croire avec Virgile que le septième et surtout le dixième jour de lune doivent être choisis pour planter les vignes, pour ployer les bœufs au joug, et encore pour tisser la toile ; que le neuvième est favorable aux voyageurs, mais que les voleurs doivent

l'éviter (1). Ainsi pareillement quelques personnes se sont convaincues de la vérité de certains pronostics ou axiomes concernant les douze jours après Noël, le mariage des vents à la Saint-Denis, la pluie tombant le dimanche avant l'eau bénite, les quarante jours après la Saint-Benoît, etc., etc.; de la même manière encore sont venues ces observances du temps de la lune pour maintes opérations dans les champs, dans les jardins et dans nos celliers.

Dans les temps éloignés de nous on a souvent voulu faire honneur à la lune d'effets aussi variés que prodigieux. De nos jours encore, Bernardin de Saint-Pierre, fondé beaucoup plus sur l'autorité de Pline l'ancien que sur l'expérience, reconnaît en elle le pouvoir de liquéfier la neige et de dissoudre la glace des deux pôles. Il y voit la cause des marées, quoique dans un sens bien différent de celui de tous les philosophes ses devanciers et ses successeurs : tout au contraire, quelques-uns de ces derniers, prenant ici probablement l'effet pour la cause, et trouvant que sa lumière ne brille jamais d'un plus vif éclat que quand l'air est très-froid, maintiennent que c'est elle qui produit la gelée et forme la glace. Que d'incertitude donc plane encore maintenant, non-seulement sur la force, mais même sur la nature, sur la vérité des effets attribués à la lune ! Cet astre, au milieu de nos nuits, est trop remarquable, trop utile pour que l'esprit de l'homme, toujours guidé par

---

(1) *Ipsa dies alios alio dedit ordine luna*
Felices operum.....
.....
Septima post decimam felix et ponere vitem,
Et prensos domitare boves, et licia telæ
Addere : nona fugæ melior, contraria furtis.

Georg. I., 276, etc.

un principe inné, *l'analogie*, ne lui ait pas souven attribué une utilité, une influence imaginaire ; il est trop singulier dans ses phases, trop bizarre pour ainsi dire dans ses mouvements, trop mystérieux dans les accidents que produit sa lumière argentine, douteuse et vacillante, pour ne pas prêter, non-seulement à toutes les absurdités d'ames crédules, craintives et ignorantes, mais aussi aux rêves du théoriste et du praticien, à l'enthousiasme du poète et du naturaliste.

Les corps organiques du moins ne nous dévoileront-ils pas quelques effets frappants de l'influence lunaire ? Ces effets, assez faibles d'ailleurs pour ne pas être universellement admis, sont ordinairement représentés comme résultant de l'action des rayons de la lune ou de la lumière qu'ils excitent ; et vraiment, si c'était seulement comme masse, comme corps doué d'attraction que ce satellite agit sur les plantes, par exemple, alors, sauf quelques petites modifications que sa position relative par rapport au soleil pourrait apporter, les effets qu'il produirait sur les végétaux seraient tous les jours les mêmes, puisque tous les jours la lune, qu'elle soit visible ou non, vient à l'est, passe au méridien et va rejoindre l'ouest ; de plus, ils présenteraient tous les jours un rapport constant, d'un côté avec les heures très-variables du lever et du coucher de la lune, et de l'autre avec son périgée et son apogée, aussi bien qu'avec ses différents dégrés de déclinaison. Mais ce ne sont point des phénomènes de cette sorte qu'on réclame en faveur de cet astre ; tous ceux qu'on lui attribue sur le règne végétal suivent l'ordre des phases. Occasionnés, dit-on, par les rayons lumineux, ils sont plus grands lorsque la lune approche de son plein, et moindres ou nuls, ou même contraires, lorsqu'elle est dans son décours. Ici se présente tout d'abord une observation qui paraîtra sans doute un peu contrariante :

celui qui reconnaît les effets produits par la lumière lunaire, et qui les trouve augmentant en proportion que le disque éclairé se tourne vers nous, devrait, si son système est vrai, avoir remarqué de très-grandes différences dans leur intensité, considérées à de mêmes époques et lors des mêmes phases; par exemple, la lune étant pleine lors de sa plus grande distance de nous, n'envoye à la terre que deux tiers des rayons qu'elle lui fait parvenir lorsque, dans la même phase, elle est le plus près de nous possible (1). Dans le dernier cas les effets, s'ils croissent en proportion du nombre des rayons, seront d'une quantité considérable, c'est-à-dire d'un tiers plus grands que dans le premier. Cependant cette différence ne paraît pas avoir été observée par les horticulteurs physiciens; bien plus, on ne paraît pas avoir pensé à en tenir compte, ni même réfléchi sur la nécessité de son existence.

Toute personne tant soit peu versée dans l'étude des phénomènes atmosphériques et dans ceux de la végétation, n'aura aucune difficulté à reconnaître, en général (2), que la lumière est ou peut bien être un agent des mouvements de la sève (3); mais il ne suffit pas qu'il soit possible, qu'il soit probable même que la lumière excitée par les rayons de la lune agisse sur les plantes; cette action, pour être crue, doit être rendue sensible; les circonstances de la découverte doivent être indi-

---

(1) Le diamètre de la pleine lune à l'apogée est à celui du périgée à-peu-près comme 5 à 6; conséquemment la surface rayonnante est comme 25 à 36, c'est-à-dire environ comme 2 à 3.

(2) Quelques naturalistes praticiens maintiennent qu'une forte lumière artificielle, celle par exemple de flambeaux, est capable de rompre le sommeil des plantes.

(3) Quelques-uns ont enseigné que la lumière hâtait la maturité du fruit dans nos fruitiers.

quées, et les faits doivent être de nature, je ne dirai pas à commander l'assentiment, mais du moins à prévenir tout soupçon de cette illusion que l'amour paternel pour un système est presque sûr de créer. On nous a écrit que « des graines semées dans les » deux derniers jours de la nouvelle lune, et dans son » croissant, éprouvaient dans leur sève un mouvement » plus considérable d'ascension jusqu'à la pleine lune ; » qu'il valait mieux greffer à œil poussant dans le même » intervalle ; qu'alors aussi les arbres dont on taillait » les branches éprouvaient une plus grande perte de » sève, et que ceux qu'on abattait étaient plus faciles à » se décomposer. (1) » Mais ne peut-on pas d'abord demander si ces faits sont très-sensibles, assez sensibles pour convaincre celui qui a nié et qui doute encore ? Peut-on même présenter comme faits, peut-on appeler faits des différences en plus ou moins, ces différences surtout que l'attention peut à peine suivre, que la prévention seule peut avoir remarquées ? Une branche de vigne, tout le monde le sait, pleure après l'opération de la taille ; eh bien ! on compte les gouttes qui en sortent, et si par hasard peut-être, lorsque la lune est croissante, on en trouve une ou deux de plus que lorsqu'elle est en son déclin, alors, au lieu de chercher dans l'état hygrométrique de l'atmosphère ou du sol la cause peut-être seulement casuelle d'une différence si petite, on en prend acte pour y asseoir tout un système.

On aura, il est vrai, préalablement déclaré que *la température n'étant pas trop basse, le moindre effort* peut élever le fluide séveux dans les vaisseaux capillaires des plantes. Cela est assurément très-vraisemblable ; il est de plus très-possible que le petit excitement occasionné

---

(1) Lettre de M. Féburier à l'auteur du présent mémoire.

par les rayons de la lune soit capable d'un petit effort; cependant toute la difficulté reste : il faut prouver que l'effort a été produit, et qu'il est le fait de la lune; il faut trouver le moyen de bien détacher ce petit effet additionnel opéré par la lune, des effets constants et si puissants que le soleil opère (1).

Un auteur anglais, que M. F. reconnaît peut-être comme son maître ou son disciple (2), a cru pouvoir avancer que la sève est ascendante dans la première partie des lunaisons, et qu'elle atteint le sommet des arbres avec la pleine lune; qu'ensuite elle descend à proportion que l'orbe lumineux décroît. Disons-le sans craindre d'être désavoué par la majorité des physiciens, si de tels effets existent et sont incontestables, assurément ils résultent d'un pouvoir entièrement inconnu jusqu'à nos jours. La lune aurait ici une influence dont le principe est ignoré; il faudrait reconnaître quelques lois dans la nature, quelques principes de mouvement dans la matière, quelque qualité, quelque vertu, qui n'ont point encore été découvertes. On ne pourrait point attribuer cet effet à la lune comme masse et corps doué d'attraction, ni à la lune comme corps lumineux. Comme masse elle agit également tous les jours, tant à son opposition qu'à sa conjonction; toute la différence dans son pouvoir proviendra de son approche vers l'apogée ou le périgée, et le mouvement de ces points de l'orbite est entièrement indépendant des phases. Comme corps lumineux, elle n'agit que lorsqu'elle est sur l'horison : encore son pouvoir sera-t-il diminué, annulé même quelquefois par

---

(1) Bouguer a trouvé par l'expérience que la lumière de la pleine lune est trois cent mille fois plus faible que celle du soleil. (*V.* La Place, Exp. du Système du Monde, 1re partie).

(2) Revue britannique, nº 5, nov. 1825.

l'interposition des nuages ; toujours sera-t-il si petit en comparaison du pouvoir souvent simultané du soleil, qu'on n'en pourra point discerner les effets, qui sont propres à la planète. Enfin, si ses effets provenaient de l'action des rayons, il semblerait qu'ils devraient augmenter encore pour quelque temps après la pleine lune et après le moment du périgée, comme les effets des rayons du soleil sur l'atmosphère augmentent encore après le solstice d'été, et sont plus grands après ce moment qu'auparavant.

Depuis qu'on a remarqué que la sève s'élève non-seulement dans les végétaux, mais qu'elle y a aussi un mouvement contraire, l'horticulteur philosophe a étudié la marche alternative de ce fluide ; il a cherché les lois qui gouvernent ses différents mouvements. Quand les phénomènes les plus frappants de la végétation ont été connus, alors on a voulu considérer les choses de plus près ; c'est ainsi que le naturaliste, après avoir suivi l'histoire des grands animaux et des grands végétaux, renforcit sa vue par des verres, pour observer les animaux et les plantes microscopiques. Dans la plupart des sciences on est maintenant parvenu presque à l'infiniment petit, et là vraiment se trouvent bien des dangers d'erreur et d'illusion. Il est probable que tant que le végétal a vie, et que, même dans l'hiver, la sève est constamment ascendante et aussi constamment descendante, ici très-vraisemblablement il n'y a de différence que du plus au moins dans la force individuelle et dans la force relative de ces deux mouvements. Ainsi, il est constant qu'au renouvellement annuel de la nature, la vîtesse de la sève est augmentée, la quantité du fluide en mouvement plus grande : ainsi encore, suivant du moins quelques-uns, la sève montante est plus abondante au printemps, et la sève descendante

plus copieuse en mouvement d'août. Maintenant on publie qu'on a remarqué dans les phénomènes de la sève des différences qui ont des rapports avec les phases de la lune ; mais que veut-on dire, en Angleterre et en France, quand on annonce que la sève monte depuis la nouvelle jusqu'à la pleine lune, et qu'elle descend ensuite quand l'astre est dans son déclin? Voudrait-on maintenir que dans des beaux jours de printemps, sous l'influence puissante d'un soleil chaud et vivifiant, la sève ne monte pas, pendant le jour, tout le temps que la lune est en décours? Qui serait assez hardi pour avancer ceci comme un fait? Nous croyons sincèrement qu'aucun théoriste ne va jusque là. Si on veut seulement enseigner que la sève monte quand la lune croît, et qu'elle descend quand la lune est décroissante, cela est incontestable ; mais on pourrait également déclarer qu'elle descend dans le premier cas et monte dans le second, puisque, dans une supposition très-probable, la sève a constamment et simultanément les deux mouvements contraires. On sera donc réduit à dire qu'elle monte plus fortement lorsque la portion illuminée de la lune augmente par rapport à nous, et qu'elle descend en plus grande quantité quand cette même apparence diminue. Alors nous voici revenus à ces différences vagues et incertaines que l'on voudrait appeler des faits ; différences en plus ou en moins, qui prêtent tant à l'illusion, et contre l'admission desquelles il est souvent bien permis de réclamer. Nous disons souvent, mais nous ne voudrions pas assurément dire toujours, car, sans sortir de notre sujet, le physicien même, celui qui reconnaît, dans tous les temps de l'année, un double mouvement dans la sève, ne nierait pas qu'à certaines époques ce mouvement est beaucoup plus sensible que dans d'autres.

D'ailleurs, et disons-le ici à l'industriel, ce qui surprendra, au politique, à l'administrateur, ces discussions sur le mouvement de la sève ne sont pas entièrement oiseuses; elles ne sont pas sans quelques rapports avec la pratique, sur des points même qui concernent l'économie politique aussi bien que l'économie domestique. Ceux qui assurent que la sève monte dans la première partie des lunaisons, et descend dans la dernière, en tirent des conclusions qui conduiraient à un choix des temps de la lune pour abattre le bois, et assurément sous ce point de vue les questions élevées ici (1) prennent un grand intérêt. Toutefois, ceux qui doutent des effets sensibles et appréciables de l'influence lunaire sur la sève croyent que, dans un siècle où on aime à revenir sur les anciennes opinions, à vanter

---

(1) Il semble qu'on ne soit pas beaucoup d'accord même sur l'avantage de couper le bois, lorsqu'il est plus ou moins plein de sève. La théorie ici est douteuse, et la pratique n'a mis rien au-delà d'une contestation raisonnable. Peut-être les différentes espèces d'arbres ne doivent pas, sur ce point, être traitées de la même manière. Ici, et dans beaucoup de circonstances à-peu-près semblables, on peut s'étonner de l'ignorance des siècles passés et de celle de notre siècle. Il serait si aisé pour des hommes qui ont beaucoup de loisir, d'en consacrer une petite portion à des expériences qui ne leur demanderaient qu'un peu d'attention et de bonne volonte. Qui ne pourrait, pour ne pas sortir du sujet ici traité, se procurer quelques morceaux de bois de différentes espèces, coupés en différents temps de l'année, dans l'hiver et au printemps, ou même dans les différentes phases de la lune, et observer ensuite, pendant quelques annees, les différences de certains effets que pourraient occasionner la sécheresse et l'humidité, le froid et le chaud, puis comparer leur dureté relative, leur tendance plus ou moins grande à résister ou à céder à l'intempérie de l'air, et à l'attaque, soit des insectes, soit de certaines maladies? Assurément ces observations coûteraient bien peu de sacrifices, soit d'argent, soit de repos. Il est quelquefois si aisé de se rendre utile! Nous observerons encore que nous avons entendu recommander l'immersion du bois de hêtre pendant plusieurs mois avant la mise en œuvre.

la sagesse antique, et jusqu'à justifier les proverbes des bons vieux temps, on peut leur permettre de soupçonner que depuis quelque temps on s'est assez généralement épris d'une estime toute nouvelle en faveur de doctrines qui avaient été abandonnées. Ils peuvent croire que ce ne sont pas toujours, même à présent, les faits qui conduisent au système, mais que le système étant vu avec prédilection, on a cherché des faits pour l'appuyer, et nous savons tous que, dans de pareils cas, on ne cherche pas long-temps sans trouver.

Ce qui surprendra aussi beaucoup de personnes, et ce qui n'est assurément pas capable de concilier, sans des preuves bien incontestables, un grand nombre de partisans aux influences lunaires sur les plantes, c'est que ceux qui disent que la lune fait monter la sève dans les tubes capillaires des végétaux, sont les mêmes qui désignent cet astre comme la cause des petites gelées qui, dans les premières heures du jour, vers l'équinoxe du printemps, au mois d'avril, roussissent, flétrissent et perdent les jeunes pousses. Il est vrai que peu de physiciens accoutumés à considérer les phénomènes que la nature nous offre, et ceux que les manipulations chimiques produisent sous nos yeux, se sentiront portés à nier que la même cause ne puisse produire des effets diamétralement opposés; cependant l'application de ce principe ou de cette concession à un fait ou une série de faits, a besoin de preuves. Aussi, pour obtenir plus aisément notre foi en ce double pouvoir de la lune, on assure que pareillement les rayons du soleil produisent le froid aussi bien que la chaleur, le froid dès le matin, à son lever, quand sa lumière agit doucement et légèrement, ensuite de la chaleur lorsqu'il s'élève sur l'horizon et répand des torrents de lumière. En preuve du froid produit par le soleil levant, on cite une expérience où, en recueillant alors ses rayons

avec un miroir et les réfléchissant dessus un vase rempli d'eau, on procure la congélation du liquide. Cependant il est fort aisé de se rendre compte de cette congélation sans avoir recours à des rayons réfrigérants ; on peut maintenir comme au moins possible que cet effet provient du refroidissement occasionné par une évaporation encouragée par les rayons réfléchis. Après quelques moments tout change ; la chaleur occasionnée par les rayons du soleil l'emporte sur le froid qui résulte de l'évaporation, et ainsi au sentiment de froid succède celui de chaleur. Il est plus que probable que les rayons du soleil, réfléchis de la même manière sur le globe d'un thermomètre bien sec, ne feraient pas descendre le liquide dans le tube. D'ailleurs, que les rayons du soleil à son lever occasionnent du froid, que cet effet soit augmenté à raison du nombre des rayons réfléchis sur un objet, on n'en peut guère conclure même la probabilité d'une pareille vertu dans les rayons de notre satellite. Le raisonnement même dont on se sert pour tirer parti de cette expérience, qui d'ailleurs nous est inconnue, semble peu exact. Les rayons du soleil sont réfrigérants, dit-on, quand ils agissent légèrement, doucement, et c'est le cas au lever de cet astre. Mais ne pouvons-nous pas répondre que, dans l'expérience citée, le nombre des rayons du soleil qui tombent sur la surface de l'eau, étant doublé par l'accession des rayons réfléchis, l'action des rayons doit être moins douce, moins légère, et qu'ainsi, au lieu d'occasionner un plus grand refroidissement, ils doivent être moins réfrigérants ? Il n'est pas nécessaire de faire observer ici que ce raisonnement suppose toujours l'exactitude de l'expérience annoncée.

Quant aux accidents qui détruisent les espérances, soit de nos jardins, soit de nos vergers, en détruisant les fleurs et les tendres pousses, une saine physique

ne peut, ce nous semble, les attribuer aux rayons de la lune, ni conséquemment admettre la *lune rousse*, ou plutôt ce qu'on entend par cette expression. Les effets fâcheux des gelées printannières n'arrivent que vers le lever du soleil ; ils n'ont aucun rapport ni avec les phases de la lune, ni même avec son existence sur l'horison. Il y a des gelées blanches en avril et dans l'automne, dans toutes les phases de l'astre auquel on voudrait les rattacher. Si la lune est en son plein, elle aura lui toute la nuit, et cependant les plantes ne roussiront qu'à l'approche du jour ; si la lune est nouvelle, aucun de ses rayons n'aura frappé les plantes, et elles n'en seront pas moins endommagées. Ici, comme en bien d'autres circonstances, la lune d'avril doit être prise pour le mois même qui porte ce nom, et il serait un peu moins inexact de parler du mois roux que de la *lune rousse*.

Tout en reconnaissant la grande et soudaine absorption de calorique qui doit avoir lieu sur une fleur et une tendre pousse, lorsque, couvertes de frimats de la nuit, elles reçoivent les premiers rayons d'un soleil étincelant à travers une atmosphère pure et transparente, reconnaissant pareillement le refroidissement qui doit être occasionné par la double transition du frimat en eau et de l'eau en vapeur, nous sommes plus portés à croire que c'est moins un refroidissement occasionné dans des objets déjà très-froids, qu'une chaleur trop soudaine et un mouvement trop rapide produits dans des fleurs et des boutons par un soleil actif, quoique naissant, qui détruit l'économie végétale. C'est un effet entièrement semblable à celui que l'économie animale éprouve dans les mêmes cas. Exposons à une chaleur même modérée, une main, je ne dirai pas gelée, mais simplement très-froide, alors le mouvement des fluides, qui se rétablit ou s'augmente d'une manière un peu trop

brusque dans des parties resserrées et retirées, par le froid, se fait infailliblement avec effort et avec peine. La douleur que nous ressentons indique des déchirements; ces déchirements deviendront terribles si le changement de température est rendu trop soudain, la perte de la main peut en être la conséquence. De même sans doute le faible tissu d'une plante, d'un bouton, d'une tendre pousse sera certainement déchiré par une transition à-peu-près semblable, lorsque condensé, resserré par la gelée, il reçoit soudainement les rayons d'un soleil qui se lève sans nuages dans l'orient. Le remède dans les deux cas présente aussi une grande analogie. On applique de la neige sur le membre gelé, et on arrose copieusement la plante que la gelée blanche a attaquée.

Il est des corps organiques qui, à cause d'un tissu plus fin, d'une fibre plus délicate, d'une économie tout à la fois décelant plus d'art, et étant plus aisément dérangés, paraissant encore plus propres que les plantes à être affectés par des influences même légères, et à nous en faire suivre et saisir les moindres effets. Ici, l'homme trouvant en lui-même la perfection, sous plus d'un rapport du moins, de l'économie animale, et appartenant à cette classe supérieure douée d'une organisation subtile, il n'a, pour ainsi dire, qu'à s'étudier, qu'à se considérer lui-même, pour s'assurer si la fibre animale ou les fluides qui, soit la parcourent et l'abreuvent, soit l'animent et lui impriment du mouvement, sont sujets à des secousses, à des affections périodiques qui aient rapport avec, soit les phases de la lune, soit la distance de cette planète de la terre, soit sa déclinaison. Eh bien! là où nous devrions sans doute, ce me semble, trouver plus de preuves des influences lunaires, c'est là où on en trouve le moins, où on n'en trouve point, et, dans cette partie de la discussion,

qui aurait dû être la plus intéressante, et où les faits auraient dû être le plus nombreux et le mieux constatés, on ne trouve presque rien à réfuter, rien à expliquer, rien à dire.

A la vérité, presque toutes les nations anciennes et modernes ont adopté, pour désigner celui qui est sujet à des aliénations mentales, le mot *lunatique* ou un mot de semblable acception. Ce concert semble d'abord déposer bien haut en faveur d'influences lunaires sur l'organisation de l'homme. Cependant, quelque puisse être l'origine, soit du vocable lui-même, soit de l'opinion qu'il représente, on peut, ce me semble, dire qu'à présent l'opinion ne reste plus guère que sur le mot, et que le mot est de nos jours presque la seule garantie de l'opinion. Nous l'avons trouvée désavouée par tous les hommes de l'art, tant en Angleterre qu'en France; rarement fournit-elle matière à discussion ou même à conversation, et elle paraît tombée dans une espèce de désuétude et d'oubli. D'un autre côté, les avis que contiennent encore peut-être certains almanachs nouveaux, continués sous des titres et des formes antiques, ne sont plus écoutés, même par la faiblesse de l'âge; et, pour suivre les ordonnances de la thérapeutique, on ne considère plus si on est ou n'est pas en décours. Partout, dans cette question, le préjugé a cédé à une expérience journalière et personnelle. Aussi, tandis que les exaspérations dans les maladies chroniques sont si souvent attribuées à l'état de l'atmosphère et au rhumb des vents, aucune, que nous sachions, n'est reportée sur la lune. Quelques médecins, soit répondant à l'appel fait par un de nos confrères (1), soit le prévenant, ont fait à dessein des observations suivies

(1) Précis des travaux de l'Académie de Rouen, 1808, page 160.

pour s'assurer si cet astre, lors de quelques-unes de ses phases, occasionnait quelques effets sur l'économie animale dans des personnes en santé ou affligées de certaines fièvres ou de certaines maladies, et jamais ils n'en ont découvert aucun.

Personne toutefois ne niera l'existence de certains effets de la lune sur l'homme, et en général sur l'économie animale; mais ici encore, comme partout ailleurs, ce satellite agit comme corps lumineux. Faible en comparaison de celle du soleil, sa lumière est assez grande pour agir puissamment sur nos yeux, quoique couverts même de leur paupière; elle interrompt quelquefois notre sommeil, et l'excitement qu'elle occasionne dans certaines circonstances et dans certaines crises de fièvre, pourrait, selon l'opinion d'un médecin éclairé de notre ville, avoir créé l'opinion qui a donné lieu au mot *lunatique*. De plus, cet aise de l'esprit, cette élévation de l'ame, cette émotion douce et agréable que l'action du soleil sur nos sens produit ordinairement dans l'homme, peuvent aussi jusqu'à un certain degré être produits par les rayons de la lune. Quelque soit la source de la lumière, le soleil, une planète, ou le plus commun des combustibles à notre usage, son action est toujours fort sensible, et il est plus que probable qu'elle ne se borne pas entièrement au sens de la vue. On peut conclure de tout ceci que l'influence lunaire sur le règne animal est bien peu sensible; et, comme nous avons déjà vu que, faisant abstraction du mouvement des marées, cette influence est bien faible sur les corps inorganiques, bien faible encore, et en bien des circonstances purement hypothétiques, sur les végétaux; nous pouvons dire en général qu'à bien peu de choses se réduisent ces effets constants, réguliers et uniformes qu'on peut attribuer à la lune.

Mais, tandis que les effets constants et réguliers des influences lunaires, quels qu'ils puissent être dans l'étendue des trois règnes, sont partout trop faibles, trop insensibles pour intéresser d'autres observateu s que les savants, il y a dans la nature des phénomènes frappants et presque journaliers, des phénomènes contribuant trop, soit aux aises, soit aux inconvénients de la vie privée et publique, pour ne pas occuper l'attention de la généralité des hommes, et qui, par beaucoup d'entre eux, sans distinction de plus ou de moins de connaissances acquises, sont attribués à des influences exercées par le satellite de notre planète. Cette espèce de phénomènes compose notre seconde classe d'effets dont la lune est réputée la cause; nous les avons appelés effets irréguliers et inconstants, parce qu'ils n'ont point de caractère particulier, et qu'ils ne sont point, en un lieu donné, les mêmes dans les mêmes phases, ni les mêmes en différents lieux dans le même temps. Il fait sec, on aurait besoin de pluie, on l'espère à la nouvelle ou à la pleine lune, ou encore quelquefois, quoique peut-être avec moins de confiance, aux quadratures; si le temps eût été opiniâtrement humide on aurait espéré du sec aux mêmes phases. L'habitant de nos contrées méridionales attend souvent de la pluie de la même lune et de la même phase de lune dont l'habitant des contrées septentrionales attend avec autant de raison le retour d'un ciel serein. C'est le temps précédent qui alors décide de la nature de l'effet; mais l'effet attendu est toujours quelque changement. Si aucun n'a eu lieu, on se réjouit ou on s'afflige, suivant les circonstances et les besoins immédiats de chacun; mais on se résigne : le moment critique est passé, il faut attendre jusqu'à la phase suivante.

Pour rejeter toute espèce de foi en cette influence que la lune, selon quelques personnes, exerce, dans ses

principales phases, sur l'atmosphère et sur les phénomènes atmosphériques, il ne suffit certainement pas d'objecter qu'on ne peut se rendre raison de cette influence, et que sa nature est entièrement, soit ignorée, soit incompréhensible. Dans l'histoire naturelle, il n'est guère donné à l'homme de connaître autre chose que les effets : veut-il aller jusqu'aux causes et à la nature des causes, de ce moment tout est pour lui un mystère dont rien ne lui soulevera le voile. Le premier pas dans l'étude des connaissances physiques nous place dans une situation qui exige les plus grands sacrifices de notre intelligence ; et l'homme qui, après avoir reconnu l'existence de l'attraction, cette première loi de l'univers matériel, vient à réfléchir sur les effets qui en résultent, pour remonter à leur cause, cet homme a déjà reçu une grande leçon, il a dû bien y apprendre à ne presque rien croire d'impossible, ou du moins à ne rien regarder comme tel, sous le prétexte d'une apparente impossibilité. L'attraction, je le confesse, me confond, et en me confondant atterre ma raison et la dispose à presque tout admettre. Le génie qui la découvrit ne voulut pas, n'aurait pas certainement pu la définir ; il ne voulut que donner un nom à ce pouvoir inconnu, à cette cause cachée dont l'effet sur la matière et sur les masses matérielles est un effort mutuel et réciproque vers le rapprochement et l'union. Tous les corps tendent à s'approcher, à s'unir, et si aucun obstacle invincible en soi ou par la nature des circonstances ne s'y oppose, ils s'approchent en effet et se réunissent. Voilà ce que le philosophe anglais a voulu exprimer par le mot attraction, et voilà une influence réciproque et universelle qui, absolument inconcevable, prépare notre esprit, dès le commencement de nos études, à se réconcilier avec toutes les espèces d'influences que nous devons trouver ensuite

sur notre chemin, dans le cours de nos observations. Les influences lunaires, telles même qu'elles sont représentées par le plus hardi, le plus avantureux enthousiasme, confessons-le franchement, n'ont rien de plus éloigné de la portée de notre intelligence que les phénomènes de l'attraction.

Voici, nous disons-nous à nous-même, dans un moment d'abstraction et de méditation, voici un corps pesant et matériel, une masse lourde, insensible, où n'existe aucun principe d'activité, où ne réside qu'une inertie complète et un morne repos, symbole de mort, un corps enfin autant étranger à tout mouvement spontané qu'à la pensée. Si nous supposons ce corps seul dans le vide immense, infini, alors, dans sa complète indifférence soit au mouvement en général, soit au mouvement en un sens plutôt qu'en un autre, il demeurerait, ce semble, pour toute l'éternité, parfaitement immobile; mais que la voix du créateur appelle, des profondeurs du néant, un second corps aussi insensible, aussi inerte que le premier, et voilà que tout-à-coup cet ancien et immobile inhabitant de l'espace semble à l'instant même revêtu de facultés actives et comme spontanées; il s'ébranle, il se meut, il devient animé pour ainsi dire, et il se porte avec un mouvement accéléré vers ce nouveau corps, qui, quoique semblable à lui en insensibilité et en inertie, lui épargne une partie du chemin, et s'avance de son côté comme doué d'une même sympathie. (1) Quand bien même ces deux corps auraient été, dans le commencement, séparés par un espace presque infini, et qu'une éternité presque fût

---

(1) Si on supposait le premier corps en mouvement, alors le second corps, dès le premier moment de son existence, changerait ou du moins modifierait le mouvement du premier; le pouvoir d'attraction produirait toujours son effet, et cet effet serait toujours incompréhensible.

nécessaire pour effectuer leur réunion, oui, même alors, à cette distance immense, ils se sentiraient, si je puis m'exprimer ainsi, ils se sentiraient, ils se verraien l'un l'autre, ils se précipiteraient l'un vers l'autre, et paraîtraient tous les deux animés d'un mouvement qui, suivant notre manière de voir, semblerait ne devoir être le partage que de la vie et de l'intelligence. Tel serait l'effet de l'attraction, Messieurs, si toute la matière créée était réunie en seulement deux masses, et qu'aucune force semblable à celle que les astronomes appellent la force projectile, ne balançait et ne modifiait le pouvoir de l'attraction, sans toutefois le détruire.

Dans le présent ordre des choses, un grand nombre de corps peuple l'univers et sillonne l'espace ; ainsi le jeu des attractions différentes se multiplie et se complique ; mais il n'en est, à dire vrai, que plus étonnant, comme il n'en est que plus difficile à suivre, et même quelquefois à reconnaître. D'un autre côté, l'attraction dans l'univers est encore modifiée dans ses effets par un pouvoir aussi étonnant qu'elle l'est elle-même par ce pouvoir qu'on appelle force de projection, et qui, s'opposant aux masses qui tendent à se réunir, fait circuler la plus légère autour de la plus pesante ; combinaison admirable due à une intelligence infinie, et sans laquelle tous les corps matériels placés à des distances moindres que l'infini, ne présenteraient bientôt qu'une seule masse. Sans la force de projection, chaque satellite s'unirait à sa planète principale, chaque planète rejoindrait le soleil, centre du système auquel elle appartient, tous les soleils de tous les différents systèmes se porteraient l'un vers l'autre, et ne formeraient enfin qu'un grand tout, qu'un seul corps énorme, immense, infini, et de plus éternellement immobile.

La variété des mouvements dans les différents corps

qui appartiennent à notre système solaire et la multiplicité de ces corps eux-mêmes, ont sur notre esprit un effet qu'on ne remarque peut-être pas suffisamment, et qui est fort différent de celui qui peut-être serait produit par la vue de mouvements moins compliqués et d'objets moins nombreux. Qu'un globe, qu'un corps quelconque se présente seul et paraisse doué d'un mouvement progressif, il est sûr d'attirer et de fixer notre attention, et aussi d'exciter notre curiosité à connaître la cause qui le fait mouvoir ; mais si un grand nombre de corps animés de différents mouvements s'offre à notre vue, alors, soit que l'impression partant de plusieurs points divise l'attention et ne produise réellement pas la même force et la même vivacité, soit que toute recherche paraisse alors inutile, toujours du moins voit-on qu'alors l'homme se contente d'une admiration vague et pour ainsi dire stupide. Ainsi, ce n'a été qu'en dégageant l'attraction de ses accessoires, ce n'a été qu'en la considérant seule et dans ses accidents les plus simples, que nous avons pu, ce semble, nous rendre sensible et peut-être aussi faire pareillement sentir aux autres tout ce que cette force d'attraction a vraiment d'étonnant ; c'est ainsi, du moins, que nous avons appris à ne pas rejeter les influences planétaires par le seul motif que leur manière d'agir nous est tout-à-fait inconnue.

De plus, le mouvement des astres ne fait point, à la distance où nous sommes placés, une vive impression ; on peut quasi dire qu'il n'agit point sur nos sens, et que nous ne le connaissons qu'à l'aide de la mémoire et de la réflexion. Nous nous rappelons que la lune, par exemple, était il y a quelques moments à un point du ciel, et maintenant nous la voyons à un autre ; de là nous concluons qu'elle s'est mue. Nous admirons tranquillement, mais rien ne nous a ébranlé, rien ne

nous a frappés. Pareillement si nous montrons à un enfant une pendule qui n'a que l'aiguille des heures, et si, lui ayant fait remarquer le point du cadran où est l'aiguille, nous voulons, un quart-d'heure ou plus après le convaincre qu'elle marche, parce qu'elle n'est plus au même point où il l'avait vue d'abord, il écoute notre remarque sans attention, et regarde l'instrument sans beaucoup d'intérêt ; mais si la pendule a cette aiguille des secondes qui parcourt rapidement et à vue d'œil la circonférence du cadran, alors il est vivement intéressé par ce mouvement rapide, symbole de la vie ; il admire, et sa curiosité, par rapport à la cause, est excitée. Quelle impression ne ferait point pareillement sur nous le mouvement de la lune, si stationnés sur un point de l'espace nous voyions cet imposant satellite se rouler majestueusement dans son orbite, en traversant environ un quart de lieue par seconde ! avec quel degré de stupeur n'observerions-nous pas ce mouvement composé de deux pouvoirs, la force d'attraction et la force de projection !

Par l'attraction, les corps agissent l'un sur l'autre, à la manière des esprits ou du moins d'une manière que nous regardons comme appartenant aux esprits et n'appartenant qu'à eux ; ils agissent à distance et non point par contact immédiat, c'est-à-dire, leur mode d'action n'est point celui que nous croyons le seul donné à la matière et aux corps matériels. Par elle, malgré l'éloignement où ils se trouvent, ils entrent en rapport, ou plutôt ils sont constamment en rapport les uns avec les autres ; ils produisent les uns sur les autres des effets sensibles, frappants, des effets accompagnés du symbole de la vie, le mouvement spontané. Oui, Messieurs, je le répète, et ne puis, ce me semble, assez le répéter, quand on s'est formé

de cette loi générale de la nature qu'on appelle attraction une idée juste et véritable, quand on l'a saisie dans tout ce qu'elle a d'étonnant, de contradictoire, j'oserais quasi dire à nos notions les plus communes, les plus accréditées, et selon la manière humaine de voir les plus justes, alors, oui certainement alors on ne se permettra pas de nier les influences de la lune sur les changements irréguliers de notre atmosphère, simplement parce qu'on ne peut en comprendre l'action et le jeu.

Toutefois, Messieurs, après avoir reconnu incontestablement de bonne foi les bornes des connaissances humaines, il nous sera permis sans doute de montrer ce que ces connaissances, telles qu'elles peuvent être, ont d'étendue et ce qu'elles ont de certain. On peut abaisser l'homme sans toutefois l'avilir. Il y a chez lui et dans sa nature quelque chose de si étonnamment grand qu'on peut lui ôter beaucoup sans qu'il paraisse se rapetisser ; ses richesses intellectuelles semblent ne rien perdre par les plus fortes défalcations. L'homme ne devant pouvoir ni changer, ni modifier la nature des choses, il est évident que toute connaisance de la constitution naturelle des corps, aussi bien que la nature des principes qui régissent, soit leur mouvement, soit leur influence, lui était absolument inutile. Mais l'homme connaît les lois auxquelles sont soumis les corps, ou du moins il est sûr de connaître plusieurs de ces lois, et surtout, oui surtout, il connaît la fixité, l'immutabilité de toutes les lois naturelles, quelles qu'elles puissent être. Cette connaissance lui était presque indispensable ; comment pourrait-il sans elle exercer ce domaine secondaire et toutefois admirable, et merveilleux qu'il exerce sur la création ? Ainsi, tout ce qui est autour de lui est pour lui, si vous le voulez, un problême, une énigme, un secret impénétrable ; mais,

d'un autre côté, il voit, il réfléchit, il combine, il raisonne ; là il est sur son terrein, là il est fort, et sa force est immense. Il a vu, il a éprouvé ; le passé est à lui. L'expérience et l'induction, voilà les sources de ses connaissances pour le présent ; il compte sur la fixité, sur l'invariabilité des lois de la nature pour le futur ; là il ne peut jamais être trompé, et il ne peut se tromper ; il compte sur l'identité des effets produits par les causes premières, quelqu'elles soient ; en cela est son savoir, en cela réside son infaillibilité. Il ignore ce que c'est que l'attraction, mais il a observé ses effets ; il ne peut se rendre compte du mouvement, mais il en a découvert les lois ; il ne sait ce que sont ces masses énormes, ces planètes qui roulent sous ses pieds et se promènent sur sa tête, mais il pèse leurs masses ; il calcule leur distance, il compte leurs pas, il indique leur retour, il montre du doigt la place que chacune occupera dans tout instant donné, et cela des millions d'années en avance.

Ainsi, que ceux qui veulent nous faire reconnaître des influences si irrégulières, si variables dans la lune lors de ses phases, ne viennent pas nous dire que nous ne connaissons rien à l'univers, que tout y est pour nous un mystère hors à tout jamais de la portée de notre esprit ; qu'ils ne nous disent pas que nous n'avons découvert encore qu'un petit nombre des propriétés de la matière et des lois de la nature ; que conséquemment nous ne pouvons rejeter l'existence d'aucun phénomène naturel sur le principe que la cause qui le produit est ignorée, et la manière dont cette cause agit inexplicable. Nous répondrons immédiatement que ce n'est point aussi sur ce principe que se fondent soit nos doutes, soit ce refus positif de notre croyance. Montrez-nous, et voilà notre proposition, montrez, lors des mêmes phases de la lune,

et à des intervalles constants, le retour constant des mêmes effets; montrez-nous des phénomènes atmosphériques qui, attribués à la lune, soient aussi réguliers que le lever de cet astre, aussi invariables que les effets de son attraction, aussi fixes et aussi immuables que les lois naturelles. Alors, oui certainement alors, nous admettrons, nous professerons même ces influences contre lesquelles notre esprit maintenant se révolte.

Autrefois on croyait assez universellement à la possibilité de prédire l'espèce de changement que telle lune et telle phase d'une lune, pour l'année courante ou l'année qui allait commencer, devait amener dans l'atmosphère; maintenant les moins enthousiastes se contentent de prédire vaguement pour toute lune et toute phase de lune un changement quelconque. Voilà où les plus raisonnables se retranchent; le premier poste a été irrévocablement enlevé. Cependant assurément rien ne montre plus évidemment la force du préjugé en faveur des influences lunaires sur l'atmosphère de notre globe, que cette multitude d'almanachs faits pour le peuple, et où pour le peuple l'état de l'atmosphère est indiqué, annoncé souvent douze mois en avance pour chacune des phases de notre satellite. Quoique l'expérience soit là quatre fois chaque lunaison, et qu'elle crie aussi haut au moins que la raison pour dissuader chacun de toute croyance en de semblables prophéties, cependant beaucoup de gens ne sont point et ne seront peut-être jamais ébranlés dans leur foi endémique. L'almanach peut mentir tant de fois, je ne dirai pas qu'il voudra, car il n'a pas de mauvaise intention, mais il mentira tant que possible, cependant, toujours, et en dépit de toute méprise, maintes et maintes personnes ne cesseront point entièrement de croire en ce qu'il avance. On l'excuse,

ou on se tait, ou peut-être seulement on s'étonne quand il n'a pas frappé juste ; on espère toujours pour l'avenir, et c'est un véritable et bien sensible triomphe pour certaines bonnes gens, quand elles trouvent qu'il a véritablement annoncé de la gelée à-peu-près pour le jour où le vent de N.-E. se fait accidentellement sentir dans les mois de décembre et de janvier, et que, parlant de la température aux environs du temps de la canicule, il a tombé exactement sur quelques jours chauds dans la saison de l'année la plus chaude.

Ce préjugé, cette espèce de superstition astrologique, est nourrie, sinon par la science, du moins par l'esprit mercantile. Dans des pays civilisés et où l'on se pique de sacrifier à la raison, et de favoriser l'instruction des classes même inférieures de la population, on n'a point honte de spéculer sur la faiblesse de leur esprit, et sur la profondeur de leur ignorance ; on encourage l'une et l'autre, et on leur donne au plus bas prix possible un aliment toujours nouveau. Annuellement une des plus précieuses industries des temps modernes est employée à entretenir des opinions que la raison ne peut appuyer, et qui, accoutumant le peuple à croire sottement, s'opposent au développement de ses facultés intellectuelles, vicient et faussent son jugement, accoutument son esprit à se contenter de tout, même de l'absurdité.

Ce pouvoir de la lune semblerait presque être un reste de l'astrologie judiciaire. Seulement, tandis que l'influence des astres les plus éloignés de notre globe était supposée régulière et uniforme, celle de la lune était supposée irrégulière et variée. Peut-être l'idée de cette différence est venue des changements frappants que présente et la marche de la lune, et la forme de sa partie lumineuse, et la grandeur de son disque. Chan-

geant constamment de grandeur, de figure et de place, elle dut, chez des peuples superstitieux et ignorants, être regardée comme le symbole et l'image de tout changement, de toute variation. Et dans des temps où tout ce qui présentait des conformités et des analogies extérieures était supposé avoir de véritables rapports, et souvent des rapports d'effets et de cause, dans des siècles où un homme devait être brave parce qu'à sa naissance une planète se trouvait dans la constellation du Lion, où aussi une plante devait guérir les maladies de celui de nos organes avec lequel elle avait quelque rapport, soit de figure, soit de couleur, assurément alors il n'est pas étonnant que le changeant satellite de notre terre ne fût cru présider à tous les changements dans notre changeante atmosphère et même dans les affections du cerveau. Ainsi la lune devait changer tout, brouiller tout, renverser tout, présider à tout ce qui ne pouvait être réduit à une cause certaine, fixe et régulière.

D'ailleurs, quelque chose de mystérieux se rattache presque naturellement à la lune. Le temps de la nuit, temps où sa présence sur l'horizon est plus remarquable et mieux observée; le silence qui accompagne ses heures de garde; la lueur pâle, tremblante, douteuse pour ainsi dire, qu'elle jette; les forts contrastes de lumière et d'ombres qu'elle occasionne; ce disque large et sanglant à l'horizon, qui ensuite diminue de volume et pâlit à mesure qu'il monte vers le zénith; cette marche compliquée résultante d'un mouvement apparent vers l'ouest, et d'un autre réel vers l'est, qui la rapproche et l'éloigne alternativement et promptement des points lumineux dont la voûte céleste est marquée; cette progression dans le zodiaque, qui se laisse considérer à l'œil nu, tandis que celle du soleil est cachée par les rayons même dont cet astre éblouis-

sant s'environne, tout a dû, dans les premiers temps, attirer vers la lune les regards, l'attention de peuples, tout a dû la faire observer avec admiration et avec un respect religieux, la faire regarder comme douée d'une force active, la faire considérer comme une puissance dans la nature.

L'étude savante de l'astronomie n'ôta rien d'abord au profond mystère dont la lune était enveloppée. Sa marche, qui se déroba long-temps à nos calculs, et déjoua pendant des siècles entiers toutes nos combinaisons et tous nos systèmes, la rendit, plus encore peut-être qu'auparavant, un objet d'étonnement. Non-seulement l'homme qui n'avait que des yeux, mais encore celui qui réfléchissait et raisonnait, la regarda comme une chose prodigieuse, et, ne pouvant la soumettre à aucune loi, il la crut capable de produire des effets extraordinaires en proportion de la difficulté même qu'il éprouvait à suivre des aberrations multipliées. Il trouva, dans des recherches soutenues et dans un travail opiniâtre, la source de quelques joies et celle de toutes ses peines; bientôt, semblable à ces personnes qui s'attachent fortement à l'objet qui cause soit toutes leurs jouissances, soit même tous leurs maux, il se préoccupa tellement de la lune, qu'il crut découvrir partout l'influence de cet étonnant satellite.

Si la science et l'ignorance ont ainsi, chacun de son côté, et à sa manière, contribué à étendre le domaine de la lune, faut-il s'étonner que des hommes qui se sentaient invinciblement portés à rapporter à la lune l'effet surprenant des marées, lors même qu'ils ne pouvaient aucunement le comprendre, faut-il s'étonner, disons-nous, qu'ils aient attribué à la lune tous ou presque tous les effets naturels qui surpassaient la force de leur intelligence, et principalement tous les effets qui peuvent se rapporter au mouvement et au balan-

cement des liquides et fluides qui recouvrent la surface du globe terrestre.

On n'a pas encore, Messieurs, abandonné de nos jours l'idée de rapports entre la mer et l'atmosphère, entre les eaux pesamment gravitantes de l'océan et le fluide aérien qui compose l'atmosphère terrestre. L'ouvrage d'où est extrait un article météorologique assez frappant qui se lit dans l'extrait de nos travaux pour 1808, et que, dans l'intérêt de la science, nous avons cru devoir, il y a déjà quelque temps, vous signaler, considère comme preuve démonstrative l'induction qu'il tire des marées, pour conclure l'influence de la lune sur les mouvements de l'air.

Sans doute l'argument le plus spécieux en faveur des influences que les phases de la lune peuvent exercer sur le temps, et ses changements sur l'atmosphère et sur ses différents phénomènes, consiste évidemment dans la comparaison qu'on établit entre les eaux mobiles qui recouvrent une grande partie de notre globe et ce fluide plus mobile encore qui, constituant l'atmosphère, forme sur ce globe une enveloppe non interrompue. Nous voyons tous les jours, dit-on, les eaux de la mer s'élever et s'abaisser deux fois suivant des lois qui nous sont connues, et dans leur effet général, et dans les régulières variations que cet effet subit. La lune, qui prend dans ce phénomène des marées la plus grande part, doit aussi, continue-t-on, avoir la part la plus grande dans les mouvements généraux de l'atmosphère, dans ces oscillations, dans ces flux et reflux qui existent nécessairement au milieu de cette mer aérienne soumise à une double action, à l'action du satellite de notre globe et à celle du soleil de notre système.

Cet argument, qui d'abord paraît spécieux, perd beaucoup de son pouvoir d'illusion quand la prétendue analogie sur laquelle il se base est exprimée en termes

exacts, et quand elle est attentivement et maturément considérée. Oui, Messieurs, quelque soit l'entraînement d'un premier aperçu, il est évident que toute analogie entre les marées de l'océan et les changements de temps lors des phases de la lune est absolument fausse. D'un côté, nous voyons un effet constant et régulier, et de plus universellement le même dans le même temps, sur toute la surface du globe ; il ne se fait point sentir brusquement et seulement aux principales phases de la lune : il commence à un moment invariablement fixe ; il augmente par des degrés toujours les mêmes et toujours insensibles : il cesse de s'accroître après une époque déterminée, pour décroître ensuite en passant par les mêmes degrés, et toujours insensiblement et régulièrement.

De bonne foi, que voyons-nous en tout ceci d'analogue aux variations atmosphériques attribuées à la même cause? Dans ces derniers phénomènes, rien n'est régulier, rien n'est gradué, rien conséquemment ne peut être soumis au calcul ou annoncé d'avance. Tout est soudain et brusque ; de plus, on ne reconnaît d'effets que dans deux ou quatre époques, et entre ces époques l'effet de la lune n'est point graduellement augmentant ou graduellement diminuant ; il est nul, il est considéré comme nul. D'ailleurs, ce n'est point tel ou tel effet qu'elle produira, mais elle produira partout ce qui n'existait point auparavant, ou plutôt elle produira le contraire de ce qui existait : ici de l'humidité, parce qu'il y avait de la sécheresse, et là de la sécheresse, parce qu'il y avait de l'humidité. De la même manière elle distribue le froid et le chaud, le vent et le calme, les brouillards et des cieux sereins ; elle donne toujours du nouveau, elle se montre l'ennemie déclarée de l'uniformité ; et, à entendre les fermes partisans de la lune, si quelquefois, pour des

causes qui, comme tant d'autres, sont inexplicables, elle ne peut à toute force changer le temps, du moins est elle toujours sûre, croient-ils, de montrer son pouvoir en y occasionnant un petit mouvement.

C'est en cela surtout qu'on peut véritablement admirer la sagacité et l'ingénuité de tous ceux qui croient aux influences lunaires : ils savent gré à la lune des apparences les plus communes et les plus insignifiantes. Quelque petit brouillard a-t-il voilé l'horizon vers le matin, quelque vapeur s'est-elle élevée vers le soir, quelque petit nuage a-t-il passé dans le cours de la journée sur la surface du ciel, le baromètre a-t-il éprouvé quelques légères oscillations, eh bien! ils se contentent de tout ceci, et si, lorsqu'une de ses petites choses arrive le jour même d'une des phases, ou seulement deux ou trois jours avant ou autant après, alors ils triomphent; il est évident que la lune n'est point en défaut; tout cela est l'ouvrage spécial de la lune.

Pour vous, Messieurs, il en est autrement. A vos yeux, entre les marées de l'océan et les variations de l'atmosphère, il n'y a aucun rapport, aucune ressemblance, aucune analogie. D'un côté, tout est parfaitement régulier, tout procède avec l'uniformité et la gradation la plus complète; de l'autre, tout est brusque, saccadé, tout annonce, non pas l'influence soutenue et constante d'un corps céleste, mais l'influence de causes partielles, l'influence peut-être de vents accidentels modifiés par des localités particulières.

L'atmosphère est composée d'un fluide si léger, les parties qui le composent sont si tenues et ont entre elles si peu d'adhésion, qu'on peut bien conclure même *à priori*, qu'il est presque hors de la prise de l'attraction, de ce pouvoir qui n'agit qu'à raison des masses. Nous savons encore que les effets des marées,

si grands, si étonnants sur nos côtes, et principalement dans les golfes, où les eaux se trouvent resserrées par la disposition du terrein, sont toutefois bien moindres en pleine mer et même sur des plages entièrement ouvertes. L'attraction de la lune et du soleil, lors même que ces corps agissent de concert, n'élèvent réellement les colonnes d'eau de l'océan ouvert et libre que d'une quantité beaucoup moindre qu'elle ne l'est sur nos rivages, et conséquemment son influence sur l'air fluide léger, et que d'ailleurs nul golfe, nul détroit ne resserre, doit être presque insensible.

Cet argument qui *à priori* est d'une grande force pour ceux qui ont étudié les lois de l'attraction, se trouve de nos jours puissamment confirmé par les calculs d'un homme sur l'exactitude duquel la science peut compter (1). L'astronome Laplace, étant persuadé que l'atmosphère terrestre était sujette à un véritable flux et reflux, à une oscillation diurne, chercha et parvint à en apprécier la valeur. D'après le résultat de son opération, on trouve qu'entre les colonnes d'eau dans leur plus grande ascension et ces mêmes colonnes dans leur plus grande dépression, l'excès équivaut à une hauteur de huit dixièmes de millimètre, à-peu-près un tiers de ligne dans les tubes barométriques. Mais comme ces oscillations atmosphériques résultent de l'opération simultanée de la lune, du soleil et des eaux de l'océan, ascendantes et descendantes, il voulut encore examiner quelle part la lune *spécialement* avait dans ces oscillations, et il trouva cette part presque inappréciable, quoique réelle. Ainsi, Messieurs, nous sommes certains que ce flux et reflux de l'atmosphère est petit, très-petit, et que dans ce petit effet la lune

(1) Annales de Chimie et de Physique, année 1823.

n'entre encore que pour une petite part; de plus, cet effet est journalier, il est régulier quant au temps de son retour et à l'intensité de son mouvement, et conséquemment il n'a rien de commun avec ces influences atmosphériques qui occasionnent et le beau et le mauvais temps, qui sont dormantes pendant certains jours d'intervalle, et se réveillent à chacune des principales phases de la lune.

Il faut en convenir, et les partisans du pouvoir de la lune en conviennent assez souvent, le raisonnement sert mal ici l'opinion vulgaire; beaucoup de personnes reconnaissent une grande puissance dans la lune, même celle de troubler les têtes et de détruire les pierres; mais bien peu prétendent raisonner sur aucun de ces effets, et M. Toaldo lui-même, dans l'extrait qu'a fait de son ouvrage l'avant-dernier des secrétaires de notre Académie pour le département des sciences, M. Toaldo lui-même n'en appelle qu'à l'expérience, ou du moins l'abrégé de son ouvrage inséré dans l'Extrait de nos travaux pour l'année 1808, et l'abrégé encore plus concis imprimé dans le journal de Rouen, prennent l'expérience seule pour base de la doctrine qu'ils adoptent et qu'ils publient.

Nous trouvons toutefois une amélioration et un perfectionnement dans le journal de Rouen, car en cette matière tout retranchement est une amélioration. Le journal ne nous donne les chances d'un changement de temps que pour les quatre principales phases de la lune, et pour le moment du périgée et de l'apogée, tandis que M. Toaldo les avait donnés encore pour les équinoxes ascendants et pour les équinoxes descendants, pour les lunistices méridionaux et encore pour les lunistices septentrionaux. Ceci occasionne donc quatre tableaux, outre ceux que notre honorable confrère nous donne chaque année. Tous les dix de M. Toaldo sont

faits d'après, dit-il, l'inspection d'un grand nombre de tables météorologiques, d'où il a déduit et fixé la mesure des probabilités pour un changement de temps dans les phases et circonstances indiquées.

Au premier coup d'œil, les principaux traits de ces tableaux paraissent satisfaisants, raisonnables, et assez d'accord avec l'idée que nous avons d'influences véritables. Nous y trouvons, par exemple, que lorsque la lune est plus proche de la terre, elle augmente la chance d'un changement de temps; elle l'augmente même tellement que, selon M. Toaldo, quoiqu'il y ait seulement sept pour un à parier qu'il y aura un changement de temps à une nouvelle lune, qui arrive lors de l'apogée, cependant quand cette phase, appelée nouvelle lune, coïncide avec le périgée, alors il y a trente-trois contre un à parier. Cela va bien assurément jusque là; nous reconnaissons ici quelque chose des lois de l'attraction, et nous donnons à l'auteur une confiance entière, parce que nous croyons qu'il enseigne que les chances de changement aux nouvelles lunes sont d'autant plus grandes que la lune est plus près de sa planète principale, et d'autant plus petites qu'elle en est plus éloignée. Essayons donc, et raisonnons dans cette hypothèse : la valeur des chances, lors de la nouvelle lune, peut monter jusqu'à trente-trois pour un, nous l'avons au périgée; mais elle ne peut descendre plus bas, puisque la lune ne peut jamais être plus éloignée qu'elle ne l'est à son apogée, et, suivant M. Toaldo, la chance lors d'une nouvelle lune à l'apogée, est de sept contre un. Ainsi, Messieurs, et vous êtes priés d'y faire bien attention, les chances pour un changement de temps aux nouvelles lunes seront, dans un cas unique, seulement de sept contre un, et ce cas unique est lorsque la lune se trouve exactement au point le plus éloigné de la terre : partout ailleurs, c'est-à-dire quand la lune est dans

tout autre point de son ellipse, la chance sera plus grande et s'approchera d'autant plus de trente-trois pour un que la lune sera plus près de son périgée. Eh bien! Messieurs, il n'en est point ainsi; non, car selon M. Toaldo lui-même, et ordinairement, ce semble, la chance est plus petite que sept, et lui-même en fournit la preuve puisqu'il avait commencé par mettre en thèse générale que la chance lors de la nouvelle lune, dans les cas ordinaires sans doute, n'est que de six contre un. Au nom de tout ce qu'il y a de vrai et de certain, ou même de ce qu'il y a de probable et de raisonnable, en quel endroit de son ellipse la lune sera-t-elle plus éloignée de la terre qu'elle ne l'est à son apogée, ou quand aura-t-elle sur notre atmosphère une influence moindre que quand elle en est le plus éloigné? Si à l'apogée la chance pour l'effet de la nouvelle lune est de sept contre un, quand cette chance ne sera-t-elle plus que de six, quand pourra-t-elle n'être plus que de six seulement? Assurément il y a ici une erreur, qui, outre la destruction entière de tout le système, amène aussi des preuves d'un manque étonnant de réflexion. Un corps, dont la distance par rapport à un autre est variable, produit sur ce second corps des effets qu'on représente par des nombres, et qui sont moindres lorsque la distance est plus grande. Quand le premier corps est le plus près du second, son effet y est comme trente-trois; quand il en est le plus éloigné, il est comme sept, et cependant on nous dit qu'en général cet effet n'est que comme six.

Vous ne pourrez certainement vous empêcher de vous demander comment il est possible que M. Toaldo ait annoncé, écrit et publié comme principes des propositions qui se combattent, se détruisent l'une l'autre? Vous vous demanderez encore comment se fait-il qu'elles aient été copiées par plusieurs personnes

successivement ? Messieurs, les uns et les autres ne sont pas sur ce point en un cas matériellement différent du nôtre, du mien aussi bien que du vôtre. Vous et moi nous avons lu plus d'une fois l'article dans le journal de Rouen; beaucoup d'autres l'ont lu aussi, et peut-être personne n'a pensé à rapprocher l'une de l'autre la valeur des rapports indiqués et des chances nommées. Probablement que M. Toaldo lui-même a écrit les chiffres qui exprimaient cette valeur sans comparer et rapprocher les résultats. Le hasard seul suffit, et quelquefois le seul hasard sert ; souvent c'est plutôt le hasard que le bonheur d'une attention forte qui fait découvrir de telles erreurs. Nous ne dirons pas que plus nous réfléchissons, plus nous sommes persuadés que M. Toaldo se trompe; qu'il enseigne une doctrine qui se détruit elle-même, et que la série de valeurs qui, partant de trente-trois ne descend que jusqu'à sept, ne peut comprendre six; mais nous dirons que ceci appartient à une de ces vérités premières, qui ne peuvent se démontrer parce qu'elles sont évidentes.

De cette erreur ou inadvertance ressort une preuve positive contre tout le système de M. Toaldo; la voici en deux mots : si la chance de changement de temps aux nouvelles lunes n'est que de six contre un, il s'ensuit qu'on ne peut attribuer à l'influence lunaire cette petite chance qui, d'ailleurs, n'arrangerait pas déjà beaucoup de lunistes ; car si la chance d'un changement était due à la lune, elle ne serait que dans un cas très-rare aussi bas que sept ; mais elle devrait être presque toujours au-dessus, et dans la moitié des lunaisons elle devrait être plus près de trente-trois que de sept.

Nous venons de dire, Messieurs, que la chance de six contre un ne satisferait pas la plupart des lunistes même les plus modérés. A les entendre parler du temps,

lorsqu'une des quatre phases principales de la lune arrive ou va arriver, ils trouvent toujours, oui toujours, du changement. Ce changement est à la vérité plus ou moins complet ; quelquefois ce n'est qu'un mouvement passager, une espèce de velléité si vous le voulez ; mais le changement, selon eux, réellement existe, et si M. Toaldo et ceux qui le suivent peuvent, en parlant d'une chance de six contre un en faveur d'un changement, s'imaginer qu'ils appuient la cause des fauteurs de nos influences lunaires, ils se trompent beaucoup : de tels défenseurs seraient rejetés tout d'abord.

Remarquons encore qu'il y a quelque chose de si vague dans ces mots *un changement de temps*, ils sont pris ici par beaucoup de personnes d'une manière si indéterminée, et de plus si étendue, les variations atmosphériques sont si fréquentes dans nos climats, et en même temps si différentes de leur nature, qu'il n'est aucunement étonnant qu'on ait trouvé des chances de changement, non pas dans deux situations de la lune, comme le font quelques personnes qui se piquent en ceci, soit de modération, soit d'exactitude, non pas dans quatre situations, comme plus d'un vieux partisan continue de le faire, mais dans les dix situations que M. Toaldo désigne. Et si, négligeant six d'entre elles, nous prenons seulement le jour où tombent les quatre phases principales, et y ajoutons les trois jours d'avant et les trois jours d'après accordés ordinairement avec le jour même pour la manifestation ou la complétion des effets de la lune, alors nous aurons vingt-huit jours complets, ce qui est presque une lunaison entière. Ainsi, dans quelque jour que le changement arrive, il est à point pour le luniste.

Dans les zones tempérées, où se trouve la plus grande population de notre globe, les variations de l'atmos-

phère sont si multipliées et si diversifiées, que nous sommes surpris qu'avec la latitude de trois jours devant et trois jours après, ou même avec celle de la veille et du lendemain, il n'y ait que six contre un à parier pour un changement de temps, nous ne dirons pas à la nouvelle lune seulement, mais à chaque phase, à chaque situation de la lune, ou plutôt à chacun peut-être des trois cent soixante-cinq jours dont est composée l'année ordinaire. Sans exagérer on ne risquerait certainement rien de prendre un grand nombre de paris différents à six contre un pour un changement dans trois jours consécutifs, pris d'avance dans le Calendrier, entièrement à volonté et au hazard, sans aucun égard à la lune. Nous disons changements, dans le sens que ce mot est pris par ceux qui s'en servent en faveur de la lune, car, comme eux, nous appellerions changement tout petit phénomène atmosphérique, toute variation, tout mouvement durable ou non, et certainement on trouverait ainsi que la chance de quelque changement pour tous les jours de l'année est beaucoup plus grande que six pour un. Le frère d'un savant ecclésiastique anglais et catholique romain, le frère du révérend Joseph Berrington à fait pendant vingt-sept ans des observations météorologiques, dans l'intention spéciale de trouver quels rapports existaient entre les phases de la lune et les phénomènes qui ont lieu dans l'atmosphère terrestre. Quel a été le résultat d'observations si soutenues? Le voici, Messieurs : il s'est convaincu que peu de jours, très-peu de jours s'écoulent sans qu'il se passe dans les phénomènes atmosphériques quelque accident, quelque changement, quelque modification, quelque vacillation ou oscillation; mais que tout cela n'a aucune correspondance, aucun rapport avec la position ou les phases de la lune.

Il nous arrive aussi quelquefois d'examiner de près et en détail ce qui se passe dans notre atmosphère, aux approches de quelques-unes des principales phases de la lune, et presque toujours nous y trouvons, et nous sommes persuadés que tout candide observateur y trouvera avec nous, assez de mouvement, sans doute, dans les phénomènes, pour satisfaire l'homme qui est prévenu par l'idée de quelque changement, et qui est de plus déterminé à l'attribuer à la lune; mais aussi, sans doute, il trouvera, d'un autre côté, que ce mouvement dans les phénomènes atmosphériques n'est pas assez différent de celui qui a souvent lieu dans les jours intermédiaires entre les phases l'une de l'autre, pour convaincre l'incrédule sur le point d'influences lunaires.

Cette dernière observation donne la solution de grandes difficultés qui se présentent assez souvent dans des matières même d'un autre intérêt que les influences lunaires. Quel homme qui réfléchit n'a pas eu plus d'une fois l'occasion de se dire : quoique mon opinion sur ce point et tel autre encore soit celle aussi de beaucoup de personnes, cependant cette opinion là même est réprouvée par beaucoup d'autres; d'où vient donc, d'où peut provenir cette dissidence? Nous sommes fréquemment surpris que tout le monde ne pense pas comme nous, et un bon nombre de nos semblables sont persuadés que ce ne peut certainement être qu'opiniâtreté si nous ne pensons pas comme eux. Ne semblerait-il pas que chacun, sur presque tout sujet, de quelque nature qu'il soit, a d'abord reçu du dehors et de quelques circonstances extérieures, ou s'est fait, en conséquence de quelque étude particulière ou de quelque incident, une certaine manière de voir ou de sentir, une certaine opinion, un certain systême. Là chacun se stationne, convaincu

ou du moins persuadé de la solidité du terrein ; là, chacun a pris pour ainsi dire une thèse, et de la vérité de cette thèse il ne doute nullement. Dès-lors tout semble se grouper autour d'elle pour l'appuyer ; raisonnements, faits, tout paraît s'y rapporter pour la confirmer. Si quelque argument, si quelque fait même est avancé par la partie contraire, on les traite comme un argumentant en logique traite une objection. Fort de sa preuve, toute objection n'est aux yeux du logicien qu'une difficulté qui a, et ne peut pas ne point avoir sa réponse ; pour repousser une objection tout est bon, le moindre doute la détruit, et, dans tous les cas, n'étant qu'une difficulté, elle ne doit retirer rien de la démonstration. Mais celui qui, selon les lois de la dispute, présente aujourd'hui son opinion sous forme d'objections, la présente demain sous forme de preuves, et il traite les arguments de son adversaire aussi péremptoirement que les siens avaient été traités. Ainsi, presque partout chacun croit ce qu'il a cru ; nous trouvons assez de raisons pour demeurer chacun dans notre opinion, et presque jamais assez pour y amener un seul de nos adversaires ; celui qui a cru à l'influence des phases de la lune voit constamment des preuves de cette influence ; celui qui n'y a pas cru d'abord ne la voit nulle part.

Puisque nous avons déjà cité un Anglais dans cette discussion, qu'il nous soit permis d'en citer un encore. Ce second n'est rien moins qu'un des premiers astronomes de ces derniers temps, c'est le docteur Herschell lui-même. On a remarqué que des esprits d'un caractère fort et de connaissances étendues, des hommes accoutumés à des études sévères, semblent quelquefois se fatiguer lorsqu'ils atteignent un certain âge. Alors, pour continuer d'employer leur temps, et comme par manière d'occupation, ils s'attachent à des objets bien

inférieurs à ceux qu'ils avaient autrefois affectés ; alors, dit-on, le mathématicien fait des cadrans solaires, et l'astronome des almanachs. Le docteur Herschell n'a point fait des almanachs ; mais, après que, dans la force de l'âge, il avait été saisir une planète à une distance plus que double de celle où se trouve la plus éloignée des planètes connue jusqu'à lui, il voulut, déjà sur le déclin, s'amuser à examiner les changements que la lune pourrait opérer sur notre atmosphère. Eh bien, Messieurs, il a trouvé dans cette nouvelle étude tout autre chose que ce qu'on avait trouvé avant lui, tout autre chose que ce qu'on a trouvé depuis. Ce qui est assez étonnant, c'est qu'il ne tient, ce semble, aucun compte de l'intensité plus ou moins grande des effets, selon que, dans l'une ou dans l'autre de ses déclinaisons, la lune est à son apogée ou à son périgée. De plus, il ne parle nullement de changements ; il ne prononce pas même le mot ; et enfin les règles qu'il donne sont entièrement fixes. Il vous dit hardiment : dans telle circonstance il y aura de la pluie, dans telle autre il y aura du beau temps. En deux mots, Messieurs, voici son système : il divise en six parties les douze heures du jour, et en autant celles de la nuit, et il vous prédit le temps qu'il doit faire lorsque, soit la nouvelle lune ou la pleine, ou une des quadratures, tombe en l'une ou en l'autre de ses divisions. Ainsi, Messieurs, si une de ces phases arrive entre midi et deux heures, il y aura beaucoup de pluie ; si elle arrive entre deux et quatre heures, le temps sera inconstant ; mais que ce soit entre quatre et six, alors il fera beau temps, et ainsi des autres heures.

Vous voyez, Messieurs, que de cette manière on a, quoique peut-être seulement à l'usage de l'Angleterre, un almanach perpétuel pour le beau et le mauvais temps. Il suffit de connaître à quelle heure la lune entre dans une de ses principales phases, et en consultant la table on

sait à quoi s'en tenir. Ceux qui n'ont pas, comme nous, le bonheur d'avoir cette table, peuvent absolument s'en passer en mettant en leur mémoire une note de l'auteur; elle est une espèce de résumé général de toutes les prédictions, et en voici la traduction littérale : « *Plus le* » *moment des phases est près de minuit, plus le temps sera* » *beau dans l'été* (du moins); *mais plus il est près de midi,* » *moins beau sera le temps.* »

Voici, Messieurs, ce qu'un homme de talent annonce comme le résultat de cette souveraine et infaillible expérience, où tant d'autres lisent toute autre chose. Non-seulement l'expérience provenant d'observations positives faites pendant plusieurs années, mais encore des considérations philosophiques appuyées sur l'attraction du soleil et de la lune, dans leurs différentes positions par rapport à la terre, lui ont, dit-il, servi à construire sa table. La doctrine de l'astronome anglais est assurément bien éloignée de celle de nos écrivains en matière météorologique; probablement elle n'est pas moins éloignée de la vérité. Déjà nous avons vu le système météorologique (1) que Virgile base sur les phases de la lune. Dans l'intervalle qui sépare ce poète et Herschell, beaucoup, sans doute, d'autres systêmes ont paru et sont tombés; d'autres encore auront leur jour, et partageront ensuite le sort de leurs devanciers.

L'homme aime à s'occuper de l'avenir : compte-t-il sur sa propre expérience, sur la force et l'étendue de son esprit, alors il veut prévenir et connaître les événements futurs; n'a-t-il que d'humbles prétentions, dans ce cas il s'en rapporte aux autres, et est porté à croire ceux qui lui promettent de lui prédire ce qui

---

(1) Géor. 1, 226.

doit lui arriver ; et si l'un et l'autre, après, soit de vains essais, soit de vaines attentes, désespère d'arriver à la connaissance du bonheur ou du malheur personnel qui doit faire leur sort, alors ils se réuniront, ils se consoleront peut-être dans l'espérance de pouvoir désigner d'avance les jours de pluie ou de froid, ceux de beau temps ou de chaleur. Cette connaissance là même aurait sans doute ses avantages, et ainsi le critique le plus sévère ou le moins confiant ne peut trouver en lui le courage (1) de réprouver les tentatives et la hardiesse de celui qui entreprend de longs travaux, persuadé qu'il peut parvenir à faire connaître le temps beaucoup à l'avance sur un point donné de la terre, et ainsi rendre la météorologie une science usuelle, le guide du voyageur, le conseil du cultivateur et de tous ceux dont les occupations ont des rapports avec les vicissitudes atmosphériques.

Pour compléter les remarques que le Traité composé par M. Toaldo a suggérés tout d'abord, nous devons signaler encore trois propositions ou assertions du même météorologiste.

Premièrement, quarante années d'observations ont appris à M. Toaldo que les hauteurs moyennes du baromètre sont plus grandes lorsque la lune est apogée que lorsqu'elle est périgée. Nous nous permettrons ici seulement une réflexion ; assurément l'exactitude et la précision dans les observations n'a jamais été plus grande qu'elle ne l'est maintenant dans les établissements nationaux de plusieurs états de l'Europe, et rien n'est venu à notre connaissance de cette part, rien, disons-nous, qui confirme la découverte de M. Toaldo ;

---

(1) Mémoires composés au sujet d'une correspondance météorologique; par P. E. Morin, ingénieur, etc.

au contraire, ce que nous avons cité de M. de Laplace est du moins un argument présomptif contre elle.

Deuxièmement, dans les tables de M. Toaldo, la différence entre les chances que donnent le périgée et l'apogée lors de la nouvelle lune est si grande, et celle que donnent les mêmes situations lors de la pleine lune, est comparativement si petite que l'esprit se refuse spontanément à admettre un système qui, fondé sur des bases déjà si mobiles, présente encore des anomalies si extraordinaires. Le périgée, lors de la nouvelle lune, donne trente-trois, et l'apogée seulement sept chances contre une, tandis qu'à la pleine lune le périgée ne donnant que dix, l'apogée donne huit. Nous savons bien qu'on dira qu'on ne prétend point proposer des raisons, et qu'on indique seulement des faits sans aucun commentaire; mais assurément quand les faits sont si vagues et si aisément amenés à supporter un système, on peut bien regarder comme permis de les examiner dans leurs conséquences.

Troisièmement enfin, un météorologiste ayant trouvé que la période de l'apogée lunaire est de huit à neuf ans, puis tenant comme démontré que la lune est la cause des mouvements de l'atmosphère, et enfin tranchant le doute de huit ou neuf, pour prendre hardiment le second nombre, il nous fait espérer qu'on pourra arriver à prédire, et cela très-aisément, non pas seulement les changements, mais encore tous les phénomènes atmosphériques, *le retour des saisons et les constitutions des années*, pour tout le temps à venir. Voici comment il raisonne : *les révolutions périodiques* de la lune *doivent*, dit-il, amener de *semblables* mouvements aux mêmes époques *dans le cours des années;* la conclusion est évidente : la même situation de la lune dans son orbite tombant tous les neuf ans aux mêmes jours, nous aurons tous les neuf ans un retour et une répétition des mêmes

phénomènes atmosphériques, aux mêmes saisons, au même temps, aux mêmes jours. Chaque année nous déroulera la même série, les mêmes vicissitudes, les mêmes défauts ou les mêmes excès de froid et de chaud, de sec et d'humidité, de jours sereins et de jours nébuleux que la neuvième année en arrière.

Ainsi, quand nous aurons observé et noté, suivant leur ordre, tous les phénomènes de neuf années consécutives, nous pourrons, au moyen de cette période, et en nous répétant de neuf en neuf ans, faire des almanachs perpétuels, non pas seulement pour les épactes, le nombre d'or et les autres indications du calendrier, mais aussi pour la pluie, la neige, le tonnerre, les gelées et les grandes chaleurs. Déjà, continue l'auteur, on a trouvé six suites de neuf ans où les quantités de pluie sont correspondantes, et il ajoute aussi comme autorité l'opinion de Rozier, qui, dans son Cours complet d'agriculture, dit : « qu'on pourrait penser avec raison que la » coutume de passer des baux pour neuf ans, vient de » l'observation faite, de temps immémorial, de cette » période lunaire. »

Ces idées et ces espérances venaient peut-être assez naturellement dans l'esprit d'un savant, lorsqu'il se disposait à observer et à consigner chaque jour sur ses tablettes toutes les variations atmosphériques, et lorsqu'il s'était prévenu en faveur de l'importance de ce travail. A quoi bon, s'était-il probablement demandé bien des fois à lui-même, à quoi bon compiler des tables atmosphériques, si on n'avait pas l'espérance qu'elles pourront être utiles aux générations futures ? et comment leur seraient-elles utiles, si nos descendants ne peuvent s'en servir pour s'assurer de ce qu'ils ont à craindre ou à attendre des phénomènes atmosphériques, dans les différents jours de l'année et dans les différents climats du globe.

Ne nous exagérons point, Messieurs, l'utilité des observations météorologiques faites en tant de lieux, avec tant de soin, et consignées dans des tables annuaires. On peut assurément craindre que les arts y gagnent peu, l'agriculture peut-être elle-même n'y trouvera que peu de resources; mais il ne faut pas les négliger toutefois, et nous pouvons assurer que des sciences qui font honneur à l'esprit humain y puiseront un jour et y puisent déjà des renseignements précieux. Si nos ancêtres eussent possédé les instruments dont nous jouissons, et s'ils eussent pu faire et nous transmettre les différentes observations que nous transmettrons à nos successeurs, il y aurait dans la météorologie et dans la géologie beaucoup moins de ces problèmes qui pour nous sont absolument insolubles.

Toutes les personnes instruites, nous l'espérons du moins, auront senti dès le commencement la différence qui existe entre les deux classes de phénomènes, vrais ou réputés véritables, qui ont servi à mettre de l'ordre dans les réflexions que nous soumettons au jugement de l'Académie. Rien dans tout ce que nous avons dit ne s'oppose à l'opinion qui reconnaît ou soupçonne dans le satellite de notre globe une force quelconque, une certaine puissance indéfinie, dont la nature, la cause et les effets seraient absolument inconnus. Au contraire, nous admettons très-explicitement comme possibles, comme fort probables, des influences lunaires constantes, régulières, que nous ne sommes pas encore parvenus à connaître, et que nous ne connaissons point, par cela même qu'étant régulières et constantes, elles ne peuvent être distinguées des autres effets de chaque jour ou de chaque instant, produits par les autres corps célestes ou par tout autre cause naturelle et permanente. La lune, même lorsqu'elle n'est pas visible, passe presque aussi souvent que le soleil par le

méridien de tous les points de la terre ; comme le soleil elle a sa déclinaison australe et septentrionale, et elle passe plus rapidement que lui de l'une à l'autre position : serait-il présumable qu'un corps si grand, si lumineux, et qui circule si près de nous, n'agit aucunement sur les fluides électriques, magnétiques, et autres peut-être qui, flottant dans l'atmosphère et peut-être au-delà, nous sont encore ignorés ? L'action de la lune serait connue si on découvrait quelque phénomène qui eût un rapport constant avec l'apogée et le périgée de la lune, ou avec l'une ou l'autre de ses déclinaisons. De plus, si une comète, en passant près de nous, venait à nous enlever notre satellite, ce qui est regardé comme possible par tous les astronomes physiciens, on s'en apercevrait très-probablement autre part que sur les bords de l'océan, et en d'autre temps que celui de l'obscurité des nuits ; alors sans doute plus d'un équilibre serait rompu, et dans l'espace que renferme notre système solaire et sur la surface de notre globe. La lune peut aussi agir, non-seulement comme masse, mais aussi comme corps lumineux. Ses effets, dans ce second cas, peuvent plus aisément être remarqués et suivis, par cela seul qu'ils doivent être plus frappants dans leur régulière variété. Des effets en rapport avec le périgée et l'apogée de la lune ne seraient des effets comparables que par une plus ou moins grande intensité ; mais ceux qui auraient des rapports avec la quantité de rayons que la terre reçoit de la lune, parcourraient une série de degrés commençant à zéro et s'élevant à une certaine hauteur.

Persuadés que de nos jours on observe beaucoup mieux qu'autrefois, nous sommes portés à croire que des effets qui échappaient aux générations passées deviennent pour la présente véritablement palpables, et nous regrettons beaucoup que notre éloignement de la capitale

nous ait empêché d'avoir accès à tous les renseignements que nous aurions désiré nous procurer sur les découvertes de M. Féburier, et sur ses moyens d'observation. Nous osons toutefois dire qu'il existe dans notre siècle une tendance à étendre les influences de la lune, du moins sur le règne végétal, beaucoup au-delà de la croyance de nos devanciers immédiats, et beaucoup plus loin, ce nous semble, que soit l'expérience, soit des inductions sobres et modérées, soit aussi l'état présent de nos connaissances, paraissent garantir.

Nous n'avons véritablement combattu que l'existence de ces effets irréguliers, variables, inconstants, qui n'ont jamais été imputés à la lune que faute pour ainsi dire d'une autre cause ostensible. De tout temps l'homme qui s'élève à la dignité d'un être réfléchissant, cherche à se rendre raison des phénomènes qui se passent sous ses yeux; mais dans des temps, soit d'ignorance, soit de superstition, il se laisse aisément prévenir par des apparences inexactes et des analogies bizarres. Les préjugés se forment rapidement; des siècles sont nécessaires pour les extirper. Ceux que nous avons signalés dans cet essai sont, il faut l'avouer, de nature à éluder long-temps la force de toute attaque. Ne cherchant point d'appui dans le raisonnement, mais aussi récusant son autorité quand on veut la lui opposer, appelant expérience et fait des phénomènes aussi mobiles que les vicissitudes d'une atmosphère variable et d'une température inconstante, quiconque professe que la lune amène des changements, est toujours sûr de trouver quelque changement aux jours voulus, et il se persuadera toujours avoir raison, parce qu'il sera presque toujours impossible de trouver, même dans la plus courte série de jours consécutifs, une stabilité parfaite dans ce qu'il y a de plus inconstant au monde. Cepen-

dant, que le naturaliste qui réfléchit, que l'homme qui raisonne ne se désespère pas : même sur ce terrein difficile et glissant, la vérité a fait des progrès, le domaine de la lune se rétrécit, sa puissance est de temps en temps contestée sur quelque nouveau point ; on ne voudra plus, dans l'explication des phénomènes atmosphériques, se contenter de raisons douteuses, et partout on refusera un jour d'admettre d'autres causes que celles qui sont immuables comme les lois de la nature.

CLASSE

DES BELLES-LETTRES ET ARTS.

CLASSE

DES BELLES-LETTRES ET ARTS.

RAPPORT

Fait par M. Bignon, *Secrétaire perpétuel.*

Messieurs,

Dans le partage des Sociétés savantes entre les deux classes de l'Académie, sont échus, cette année, à celle dont nous avons l'honneur d'être l'organe, l'archéologie publiée par la Société des antiquaires de Londres; les mémoires des Académies de Dijon et de Besançon; ceux des Sociétés de la Loire-Inférieure et du Bas-Rhin, et les comptes rendus en assemblée générale de deux Sociétés d'amélioration séantes à Paris, l'une pour l'enseignement élémentaire, et l'autre pour la morale chrétienne.

Les rapports faits sur ces diverses communications ont mis la Compagnie à portée de rendre un nouvel hommage de reconnaissance à ces savantes réunions, qui, malgré la différence des directions, tendent toutes au même but avec autant de zèle que de succès. Mais vous avez distingué, Messieurs, dans le rapport de M. *Lepasquier*, sur l'Académie de Dijon, des matériaux historiques et archéologiques du plus grand intérêt, exposés avec méthode et précision dans une analyse parsemée

d'une foule d'observations aussi délicates que judicieuses.

= Dans le compte rendu de l'intéressant Journal de la Société du Bas-Rhin, où se trouve un discours traitant de l'influence de la solitude sur la littérature, M. *Le Filleul des Guerrots* a cru devoir prendre acte contre des attaques outrageantes pour les premiers tragiques français, et contre l'inexactitude de quelques citations de l'auteur. Par exemple, l'auteur prétend que la perfection d'Athalie n'est due qu'à la solitude de Racine après sa disgrâce à la cour, et M. des Guerrots établit que la disgrâce du poète n'eut lieu que six années après la représentation d'Athalie. L'auteur prétend encore que Racine est mort d'un regard de Louis XIV, et M. des Guerrots, tout au contraire, de ce que le Roi ne l'avait pas regardé. Néanmoins, conclut notre confrère, une pareille histoire peut bien être fort romantique.

= Quant aux deux Sociétés d'amélioration de l'enseignement élémentaire et de la morale chrétienne, leur titre seul les recommande. Ce sont deux compléments précieux de quelques-unes de nos institutions sociales, lesquelles ont pour objet l'instruction, qui mène à la connaissance et à l'accomplissement du devoir, et en même temps le soulagement de l'humanité malheureuse, considérée sans restriction dans toute son étendue.

= L'Académie a reçu de M. Edouard Smith un Opuscule écrit en anglais, intitulé : *The Voyager;* de M. Charles Durand, un Cours d'éloquence, en deux volumes ; de M. Tougard, avocat à la Cour royale, un Ouvrage sur les vices et les abus de l'instruction criminelle en France ; un second sur l'abolition de la peine de mort infligée aux faux monnayeurs en matière d'or et d'ar-

gent; un troisième ayant pour titre : *Guide des jurés.* Ces trois publications d'un jurisconsulte distingué par l'étendue et la profondeur de ses connaissances, ont été renvoyées à une commission dont les circonstances n'ont pas encore permis d'entendre le rapport.

= C'est aussi à la générosité noblement désintéressée de M. *Tougard*, qui sait allier l'heureux goût de la littérature à la science honorable du barreau, que l'Académie est redevable de la collection complète des Soirées littéraires de M. Charles Durand, recueillies dans chaque séance, publiées par ce laborieux ami du célèbre professeur, et enrichies de notes littéraires et biographiques qui donnent un nouveau mérite à cet intéressant recueil.

= Quant à M. Durand lui-même, Messieurs, vous l'avez entendu des premiers dans une de vos séances; vous avez suivi le savant voyageur, et dans les ruines découvertes de Pompéïa et sur le Mont-Vésuve, et jusqu'au fond du redoutable cratère. La ville a suivi ses leçons avec une attention qu'il a su captiver jusqu'au dernier moment; tout est donc pensé, tout doit être dit sur les rares talents de M. Charles Durand. « Qu'il ne s'écarte « jamais des principes de son cours, a conclu M. Houel « à la fin d'un rapport sur son livre, et nous pouvons « garantir que sa morale sera utile, son éloquence « solide et philantropique. »

= M. Floquet, greffier en chef à la Cour royale de Rouen, a fait hommage d'un Eloge de Bossuet, sur lequel il demande le sentiment de l'Académie; la nomination de la commission a été renvoyée à la rentrée prochaine.

= *Les Jeunes fleurs*, apologue de M. Frédéric

Lequesne, avocat stagiaire à la même cour, sont un petit cadre de saine morale, dédié à Mesdemoiselles ***.

= La Compagnie a entendu avec satisfaction la lecture d'une pièce de vers à l'honneur de S. A. R. Mme la Dauphine, passant le 18 juin dernier par les Andelys.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

= L'Académie a reçu de M. Spencer Smith un Opuscule sur un monument arabe du moyen âge découvert en Normandie, et un Mémoire sur la culture de la musique à Caen, etc.

De M. Briquet, des Leçons de littérature à l'usage d'une maison d'éducation à Niort.

De M. Boucharlat, un tribut poétique de presque tous les ans, composé pour cette fois d'un discours en vers à M. Mathon de la Cour, de l'Académie de Lyon, et des *Imprécations du vieillard*, traduites en vers du Camoëns.

De M. Charles Malo, un petit Poème sur le néant de l'homme.

De M. Bergasse, une Allocution sur la fermeté du Magistrat, prononcée à la dernière rentrée de la Cour royale de Montpellier.

De M. le baron de Mortemart-Boisse, une Analyse de la statistique du département de l'Ain.

De M. l'abbé la Bouderie, la traduction française d'une lettre de Saint-Vincent de Paule, écrite en latin au cardinal de la Rochefoucault, sur les désordres de l'abbaye de Longchamp.

De M. le comte Blanchard de la Musse, une *Épître à un ami qui lui reprochait de l'avoir oublié*, et des Stances qui ont pour refrain : *Le triste présent que la vie!*

De M. César Moreau, agent du gouvernement français à Londres, des Documents fort étendus, publiés par la société royale asiatique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande.

De M. Boinvilliers, des Stances intitulées : *Réflexions philosophiques au lit du malade.*

De M. Patin, un Éloge de Bossuet, qui a partagé le prix d'éloquence à l'Institut, l'année dernière. Si le jugement de l'Académie française pouvait avoir besoin des suffrages de la province, l'analyse raisonnée d'un ouvrage aussi difficile à bien faire, lue à l'Académie par M. *Dumesnil*, ne serait à dédaigner ni pour les juges ni pour l'auteur.

= Un autre Éloge du grand homme, qui a concouru, par M. Maillet Lacoste, nous a paru écrit avec beaucoup de soin et d'élégance, sur un plan scrupuleusement méthodique ; mais ici la critique serait une inconvenance, et l'éloge même, sous un autre rapport, pourrait avoir l'air d'une critique.

= Dans le parallèle de Cicéron et de Tacite, du même écrivain, M. *Deville*, qui en a rendu compte, a trouvé de l'élévation et de la noblesse dans la pensée; mais un style un peu trop tendu, qui lui a paru tenir à la nature du travail, et peut-être à la difficulté des rapprochements entre deux écrivains d'un genre si différent, etc.

= M. Deluc, auteur de la route suivie par Annibal à travers les Gaules pour arriver en Italie, vous a transmis des renseignements précieux sur l'état actuel du passage du petit Saint-Bernard, comparé à ce qu'il pouvait être à l'époque de l'expédition des Carthaginois.

Notre confrère annonce qu'il a répondu à son adver-

saire, feu M. Laranza, qu'il répond aussi à M. Larenaudière..... Comment n'a-t-il pas compris, dit-il, que si le passage du Mont-du-Chat n'est pas ce que Polybe appelle l'entrée des Alpes, on retombe nécessairement dans toutes les incertitudes où l'on était auparavant?...

= Notre célèbre compatriote M. *Brunel*, qui continue de tenir l'Académie au courant de sa merveilleuse entreprise, vous a adressé, le 10 mai de cette année, les détails d'un état de situation très-satisfaisant, datés de ses galeries sous la Tamise; et le résultat de l'assemblée, tenue immédiatement après dans le *Tunnel*, a pleinement justifié la confiance de l'ingénieur dans la haute protection et les libéralités du premier ministre d'une nation généreuse. « Un temps viendra peut-être, dit « M. Brunel, qu'une semblable opération joindra « votre boulevard Cauchoise au faubourg Saint-Sever. » Excellent moyen, sans doute, d'éviter les inconvénients graves d'un pont sur la rivière en cet endroit; mais la Seine ne charie pas l'or comme la Tamise. Ainsi, Messieurs, dans l'espace d'une quarantaine d'années, le génie inventif des habitants d'Andelys nous aura tracé des routes inconnues dans les airs, dans les eaux, et jusque sous le lit des grands fleuves.

= Le drame de *Cromwel*, dont l'auteur, M. Victor Hugo, a fait hommage à la Compagnie, a été l'objet d'un rapport fort étendu par M. *Guttinguer*. M. Guttinguer a débuté par une profession de foi qu'il a crue nécessaire. « Partageant avec passion, dit-il, les doctrines de l'au- « teur, j'ai voulu, avant d'arriver à une analyse qui met « en fermentation toutes les puissances de mon cœur et « de mon esprit, déclarer que le sentiment qui m'anime « est surtout l'agrandissement et l'émancipation du gé- « nie, le besoin d'y participer de mes faibles moyens,

« et non le puéril désir de faire prévaloir mes opinions « ou d'offenser celles des autres.... » A cette déclaration succède l'examen de la préface, et celui du poème, qui en est l'application ou le principe.

Ce phénomène poétique, rempli de vers et de morceaux pleins de verve et du plus beau talent, est bien connu des gens de l'art; et les principes de M. le rapporteur ont été mis trop en évidence pour laisser aucun doute à l'égard du jugement qu'il a dû porter sur les détails. Il suffira donc de rapporter et de donner ici à M. Guttinguer acte de ses dernières expressions. « Il y a, « dit-il, dans le drame de M. Victor Hugo, de la poé- « sie, des caractères, des situations, de quoi faire vingt « tragédies comme les commandent les poétiques. » Et comme M. Hugo a déclaré *qu'il n'en pourrait titrer qu'une, qui, à-coup-sûr*, dit le poète, *serait sifflée*, M. Guttinguer se plaît à lui offrir, dans un mot célèbre de Chamfort, des consolations sur le jugement du public; et il termine en prédisant à son ami « un triomphe assuré « sur nos froides tragédies et nos pâles comédies, et « sur nos habitudes théâtrales, dont les auteurs et les « spectateurs sont, dit-il, enveloppés, etc. »

= Le mémoire sur le *vieil Evreux*, publié par le plus savant et le plus modeste de nos antiquaires, M. Rever, paraît avoir irrévocablement confirmé tous les soupçons d'un antique établissement romain à une lieue environ de la ville d'Evreux actuelle. L'auteur ne pense pas que ce vaste établissement puisse raisonnablement se reporter au-delà du règne de l'empereur Claude. « Si « nous osions placer ici nos conjectures, dit ici M. *A.* « *Le Prevost*, nous dirions qu'il nous paraît bien vraisem- « blable que le chef-lieu des *Aulerci* y existait beaucoup « plus anciennement, et que les Romains, au lieu de « fonder une ville, n'auront fait qu'agrandir et embel-

« lir, etc. Il est vrai que jusque dans les fondements « même on n'a point trouvé de maçonnerie qui ne fût « romaine. Mais y aurait-il bien de la témérité à suppo- « ser que tout vestige des frêles et superficielles de- « meures des premiers fondateurs aura été anéanti par « les constructions plus solides qui se sont succédé « sur le même sol? »

Quoi qu'il en soit de cette conjecture, M. Le Prevost trouve dans le mémoire la solution d'une foule de problèmes curieux, et une rare universalité de connaissances réunie à l'art de discuter et de transmettre.

= M. *A. Le Prevost* a fait aussi une mention très-honorable d'un mémoire adressé par M. Feret aîné, secrétaire de la société archéologique nouvellement formée dans l'arrondissement de Dieppe. A ce mémoire est joint un excellent plan de l'*oppidum gallo-belge*, dit *cité de Limes* ou *camp de César*. C'est, dit M. le Rapporteur, « un des travaux les plus louables que puisse inspirer « l'amour de la science et du pays. »

= Un ouvrage manuscrit, de longue haleine, sur les Cérémonies symboliques usitées dans l'ancienne Jurisprudence des Français, a été envoyé par M. Arthur Beugnot, avec invitation à la Compagnie de lui transmettre le sentiment de quelques-uns de ses membres versés dans cette matière. Une commission, composée de MM. Adam, Licquet et Deville, a fait son rapport par l'organe de ce dernier. Cet envoi d'un ouvrage destiné à l'impression étant un acte de confidence, nous devons nous borner à dire ici que la critique a été courte pour l'étendue du travail et la part de l'éloge très-ample, et que la commission a manifesté un grand désir de voir publier un Recueil d'un si grand intérêt pour notre histoire.

Membres résidants.

= M. *Théodore Licquet*, président pour cette année, a ouvert les travaux par un discours. Des remercîments exprimés avec autant de modestie que de délicatesse, et des témoignages d'incertitude sur les motifs d'une promotion dont, sans paraître y croire, l'orateur avait donné d'avance toutes les garanties, composent la première partie de cette allocution préliminaire. La seconde a pour objet de réclamer auprès de la Chancellerie la reconnaissance de notre ancien titre d'institution royale. « Espérons, a dit M. le Président, que nos lettres de « création, la parole royale, etc., prévaudront contre « une loi imaginée par le vandalisme pour le triomphe « des ténèbres. »

Messieurs, nous nous trouvons heureux de l'obligation de le publier aujourd'hui ; l'espérance n'a pas été vaine : de nouvelles lettres patentes, accordées par Sa Majesté, sont venues ajouter dans tous nos cœurs le sentiment profond d'une vive reconnaissance particulière à ceux du commun respect et de l'entier dévouement que tout Français doit à la personne sacrée du Roi et à l'auguste dynastie. Qu'on ne vienne plus donc nous menacer du retour à l'ancienne barbarie, quand le Monarque lui-même ranime et entretient les flambeaux destinés à propager les lumières !

= M. *Guttinguer* a offert un exemplaire de son Discours prononcé l'année dernière à la distribution des prix de l'école gratuite d'enseignement mutuel. La Compagnie a entendu avec intérêt son premier acte d'une comédie intitulée : *Vingt-quatre heures d'un homme sensible.*

= Un exemplaire d'une Notice imprimée des vues de Rouen gravées par Bacheley, et une Dissertation

manuscrite sur les portraits de Henri VIII et de François Ier, existant à l'hôtel du Bourgtheroulde à Rouen, forment le contingent de M. *Delaquérière* aîné. La dissertation a pour but principal de confirmer, à l'égard de ces deux portraits, l'opinion consignée dans l'ouvrage de l'auteur sur les maisons de Rouen les plus remarquables. Ainsi, après un nouvel examen très-sérieux des figures, il a fait tirer de chacune un moule en plâtre, comparé les moules avec les images reconnues des deux rois, et obtenu par ce moyen la certitude, dit-il, d'une ressemblance parfaite ; et, pour réfuter toutes les objections d'inconvenance dans la situation des portraits des deux monarques à la porte d'entrée de l'hôtel, il a cru suffisant d'alléguer des exemples de pareille négligence dans les costumes.

En conséquence, M. Delaquérière regarde comme erronées toutes les interprétations contraires à la sienne. Toutefois il avoue que ceux qui se sont bornés aux gravures de son livre, n'ont pu que difficilement y reconnaître les deux illustres personnages.

= M. *Lévy* a lu des considérations sur l'état actuel de la France, sous le point de vue moral. « Religion, philosophie, mœurs, institutions, tout, « dit-il, présente un aspect nouveau et particulier. » Et notre confrère passe immédiatement en revue toutes les variations subites du caractère national, dont il trouve le principe dans les phases de la révolution politique : à l'époque de la Charte, il explique comment il pense que l'homme a dû devenir nécessairement sérieux ; mais il distingue soigneusement le sérieux de cette prétendue mélancolie qui ne peut être, suivant lui (c'est une méprise), que le produit de l'oisiveté, du désappointement des passions, etc., et non une disposition actuellement inhérente au caractère français ;

et en rangeant au nombre des ridicules de notre époque cette étrange maladie, qui ne peut être épidémique en France, M. Lévy lui donne toutefois une grande préférence sur le ton déhonté du libertinage de quelques époques précédentes.

= M. *Le Pasquier* a lu la 1ere partie d'un Mémoire sur les Monts-de-Piété, dans laquelle il expose l'origine, le but et les modifications de ces établissements, créés pour subvenir au malheur, mais souvent une ressource bien ruineuse. L'Académie attend avec intérêt le développement des idées de l'auteur sur les moyens de rendre cette institution d'économie politique à toute la pureté de sa destination primitive.

= M. *Deville* a lu une Dissertation sur un fait de l'Histoire de France, attribué à Philippe-Auguste.

« On lit, dit l'auteur, dans toutes nos histoires de France, que le jour de la bataille de Bouvines, Philippe-Auguste, au moment de marcher à l'ennemi, fit dresser un autel en présence de son armée, et, après y avoir déposé sa couronne, s'écria en s'adressant aux guerriers rangés autour de lui : « S'il en est « un plus digne, qu'il la prenne ; je le suis au « combat ! » Que toute l'armée s'écria : « vive Phi- « lippe ! Vive notre Roi ! Qu'il reste notre Roi ! »

« Il est peu de faits de notre histoire qui aient été plus répétés et plus admirés en même temps. Il n'en est point sur lequel on se soit arrêté avec plus de complaisance ; nos poètes et surtout nos peintres s'en sont emparés depuis long-temps à l'envi (1) ; enfin il a fait fortune. »

---

(1) Il vient d'être représenté, tout nouvellement encore, sur le plafond d'une des grandes salles du Louvre, par Horace Vernet.

Notre confrère commence par exprimer des doutes sur la vérité de ce fait, qui lui paraît une sorte de fanfaronade peu conforme au caractère du prince et indigne de la majesté du trône..... Ensuite, remontant à l'origine de l'anecdote, il acquiert la conviction que nos historiens modernes se sont copiés les uns les autres sur la garantie de Scipion Dupleix, sans se douter qu'ils racontaient un fait purement imaginaire. Or, Dupleix prétend l'avoir puisé dans Rigord ou Rigordan ; mais Rigord, reprend M. Deville, n'a conduit l'histoire de Philippe que jusqu'en 1209, cinq ans avant la bataille de Bouvines ; et le fait est que Pithou et Duchesne ont commis une erreur en mettant la suite de cette histoire sous le nom de Rigord (ce qui a pu tromper Dupleix), et que c'est Guillaume Le Breton, chapelain du Roi, continuateur de Rigord, qui a donné le récit de cette journée, où il se trouva lui-même aux côtés de Philippe. Or, Guillaume Le Breton, qui parle *de visu et auditu* de cette grande scène, ne dit dans son histoire, ni dans sa Philippide, pas un mot qui puisse faire soupçonner la réalité du fait en question.

« Nous avons consulté toutes les chroniques de l'é-
« poque, dit notre confrère : aucune ne vient justifier
« l'anecdote de nos historiens modernes. » Et puis revenant à Dupleix, il regarde comme possible que celui-ci ait trouvé dans le fatras indigeste de Richer, abbé de Sénones, le germe de son historiette ; et, après avoir détruit l'autorité du bon moine par le jugement du savant dom Brial, M. Deville conclut en ces termes :

« Quoi qu'il en soit, au surplus, du degré de confiance que mérite l'abbé Richer, et des emprunts qu'aurait pu lui faire Dupleix, le récit de Guillaume Le Breton, de ce témoin occulaire, est là pour répondre à tout. Il tranche la question. On serait trop heureux si l'his-

toire marchait toujours appuyée sur de pareils documents.

« Ainsi il reste constant que le discours attribué à Philippe-Auguste par nos historiens modernes, le jour de la bataille de Bouvines, discours traduit tant de fois par le pinceau de nos artistes et la plume de nos poètes, n'est qu'un jeu de l'imagination de l'historien Scipion Dupleix, dont Mézeray, Velly, Anquetil et autres se sont faits les échos, et qu'il doit être rangé dans la foule de ces faits apocryphes dont fourmillent malheureusement toutes nos histoires de France. »

=L'*Essai historique et descriptif de l'Abbaye de St-Georges*, publié par le même M. *Deville*, est un des monuments de ce genre les plus importants de notre département.

M. *Auguste Le Prevost* en a fait un rapport très-étendu, et qui relève par la magnificence des éloges l'opinion avantageuse que le public avait déjà conçue de cette belle composition.

Histoire et figures, tout est de la main de l'auteur, avantage assez rare et précieux, dit M. le Rapporteur, surtout dans une partie aussi délicate à traiter que l'archéologie..... Fondation primitive de la collégiale de Saint-Georges ; transformation en abbaye ; sa destinée jusqu'à ce jour ; description exacte ; diplomes importants retrouvés par l'auteur ; chartes ; liste des protecteurs de l'établissement ; renseignements précieux de toute espèce qu'il est possible de rattacher à la respectable enceinte : ..... tel est le sommaire de la première partie de l'ouvrage.

Quant aux figures, qui forment la seconde, sans entrer dans les détails, il suffit d'en appeler au jugement de M. le rapporteur sur le total de l'ouvrage ; il le met, « pour l'exactitude et le fini, etc., beaucoup au-dessus de

« toutes les productions archéologiques des temps anté-
« rieurs, y comprises même celles du dix-huitième siècle.
Il le range parmi les publications nombreuses qu'il voit éclore autour de lui, et qui ne seront, dit-il, jamais effacées; il y reconnaît les recherches d'une savante érudition, parée de tous les charmes que peuvent y ajouter la beauté et la fidélité des figures; il n'a pas connaissance qu'il existe, dans la France entière, aucun travail de ce genre qui lui soit préférable... »

= Dans son discours de réception, M. *Prosper Pimont* a pris pour texte : *Aperçu des progrès de l'industrie en France.*

Ce sont d'abord des idées générales sur la valeur que l'industrie donne aux produits agricoles, sur la supériorité des premières nations manufacturières, sur la lenteur des progrès, causée par des préjugés divers, que l'orateur s'attache à combattre. De là passant à l'industrie française, M. Pimont la voit naître sous Charlemagne, languir sous ses successeurs, dépérir par l'effet des invasions des Normands, conquérir quelques procédés et machines dans le douzième siècle, demeurer stationnaire durant les deux suivants, se ranimer par la découverte de l'imprimerie, s'agrandir, dans le midi de l'Europe, par la découverte du Nouveau-Monde, tandis que la France, indifférente aux succès de ses voisins, la France ne savait que faire la guerre au-dehors et se déchirer au-dedans.....

Le règne paternel de Henri IV rend à la France le goût des intérêts positifs, qui retombe dans l'assoupissement à la mort du bon Roi, pour ne se réveiller d'une manière sensible que sous le règne de Louis XIV....

Des crises politiques, des réglements, bons peut-être dans le principe, mais trop rigoureusement exécutés, enchaînent le génie des améliorations..... Enfin, après

une lutte pénible contre les entraves et la routine, vers le milieu du dix-huitième siècle, éclairée par les théories et les expériences de la mécanique et de la chimie, l'industrie prend une marche plus franche; et bientôt, soutenue dans son essor par l'indépendance, son premier besoin, elle s'élève à ce haut degré de développement qui fait la gloire et la véritable richesse des nations, état de prospérité dont M. Pimont se complaît à décrire tous les éléments tels qu'il les voit dans sa patrie.

— Rien de ce qui se rattache à la gloire nationale, a répondu M. le Président, ne saurait être étranger à l'Académie. M. Licquet a bien reconnu la nécessité actuelle de l'indépendance pour l'industrie; mais l'enfance a besoin d'un guide, et partout où il voit un berceau, il s'explique aisément les lisières. Il a balancé les torts des hommes du Nord par les faveurs des ducs et la sagesse de leurs réglements sur la matière. A l'influence de l'imprimerie il a ajouté les résultats antérieurs des connaissances acquises dans les croisades.

Les noms d'Henri IV et de Louis XIV lui ont rappelé la réunion de toutes nos gloires, sauf une grande erreur politique, funeste à l'industrie, sous le grand Roi. Mais, a repris M. le Président, aujourd'hui qu'elle a obtenu son émancipation, ... espérons que la France n'aura bientôt plus à craindre ni supérieure ni rivale.

= *Rectification de quelques erreurs dans l'Histoire de la Normandie* : tel est le titre d'un Mémoire lu par M. *Licquet*. D'abord l'auteur conteste à Rollon l'origine de la clameur de *haro*, « parce qu'elle existait, « dit-il, avant lui sous une autre désignation. » De même pour l'échiquier, « parce qu'il n'en est probablement point l'instituteur. » De même encore pour

les brasselets d'or, etc., suspendus dans nos forêts, « parce que, avant Rollon, Alfred en Angleterre, « et Frothon en Danemarck, en avaient donné « l'exemple..... »

En second lieu, M. Licquet révoque en doute le mariage de Rollon avec une fille de Charles-le-Simple, nommée Giselle, parce que Charles-le-Simple n'a jamais eu de princesse de ce même nom ; parce qu'elle serait sortie de Fréderune ou d'Ogive, les deux seules femmes de ce prince admises par M. Licquet ; parce que de son alliance avec la première femme, célébrée en 907, il n'aurait eu, à l'époque du traité de Sainte-Clère, qu'une princesse de quatre ans à offrir au duc de Normandie, quoi qu'en dise Mézerai, qui reporte ce premier mariage à l'année 903, et malgré l'assertion de M. Depping, qui transpose le mariage d'Ogive en 901 ; parce que, si l'on admettait, avec quelques écrivains, que cette Giselle fût une fille naturelle du roi de France, en lui supposant quinze ans à l'époque du mariage, Charles n'en ayant que trente-deux, « je « me croirais, dit notre confrère, à l'existence de la « princesse autant de part pour le moins que le « père qu'on lui donne. »

« D'un autre côté, continue M. Licquet, en donnant « au duc de Normandie la main d'une princesse de « quatre ou cinq ans, on l'aurait mis dans le cas de « n'entrer au lit nuptial qu'avec les espérances que « peuvent donner soixante-quinze ans accomplis. Du « reste, cette Griselle ne laisse aucune trace dans « l'histoire..... »

Maintenant, pour rétablir les faits et les mettre à leur place, M. Licquet invoque un passage de Réginon, *apud pistorium*, page 60, et l'autorité de Sigebert, qui, tous deux, copiés par les autres chroniques, marient à Godefroy, chef des Normands, une princesse

nommée Giselle, fille de Lothaire, avec les circonstances du baptême, l'un en 882 et l'autre en 884.

M. Licquet développe ensuite plusieurs moyens d'une critique de détail, pour confirmer le témoignage des auteurs précités, et débrouiller la confusion ; et le mémoire est terminé par cette conclusion : que notre premier duc n'a point épousé une fille du roi de France, ni une sœur, puisque Charles n'avait ni fille ni sœur.

= M. *Maillet-Duboullay*, architecte de la ville, a présenté trois dessins des bas-reliefs, de sa composition, destinés à décorer le péristile de l'Hôtel communal de Rouen.

Le premier dessin se compose des armes de la ville et de deux figures allégoriques, Mercure et Minerve, avec les attributs du commerce et de la navigation, des arts et de l'industrie.

Le but des deux autres bas-reliefs a pour objet de rendre hommage aux hommes célèbres que la ville a vus naître ; le nom du grand Corneille et d'autres noms chers à la ville de Rouen sont gravés auprès des objets qui rappellent le genre de la célébrité qu'ils ont acquise.

= En réponse à la demande faite à l'Académie, par M. Adrien Balbi, de Paris, M. *Ballin* a fait un rapport dans lequel on remarque le passage suivant :

« On compte à Rouen à peu près constamment, depuis plusieurs années, environ 400 mendiants. Les pauvres secourus à domicile ont été, pendant les trois dernières années, au nombre d'environ 8,000, terme moyen formant près de 2,700 familles ; mais cette proportion a été dépassée de beaucoup pendant le 1er semestre de cette année : on en compte aujourd'hui 9,124, appartenant à 3,218 familles.

« Ce fâcheux état de choses paraît devoir être attribué au ralentissement des affaires du commerce. La ville de Dieppe compte environ 300 mendiants, et de 14 à 1500 pauvres secourus à domicile. »

Notre confrère regrette de n'avoir pas eu le temps de porter ses recherches sur les autres villes du département. Il donne aujourd'hui ce résultat pour ne pas se faire trop attendre, et il promet de procurer, l'année prochaine, des renseignements plus étendus.

= Une Notice sur l'Asile des aliénés à Rouen, par M. *Ballin.*

Une Notice bibliographique sur un opuscule en vers du temps de la Ligue, intitulé : *Prosa Cleri parisiensis ad ducem de Mená, post cœdem Henrici III*, par M. *Duputel.*

Une Dissertation historique sur Alain Blanchard (Réfutation des Historiens modernes), par M. *Th. Licquet.*

La Description du dernier tableau de M. Court, de Rouen, (*Antoine haranguant le peuple après la mort de César*), par M. *Des Alleurs* fils.

Le Renard et la Pintade, fable, par M. *Le Filleul des Guerrots.*

Des Stances improvisées dans une promenade au Cimetière monumental, par M. *Duputel.*

Une Traduction libre de l'Ode d'Horace : *Æquam memento*, etc., par M. *Deville.*

Une Scène d'une Tragédie inédite (*Henri IV et Biron*), par M. *Dupias.*

L'Académie a ordonné l'impression de tous ces ouvrages, dont plusieurs vont faire partie des lectures dans cette séance.

Puisse, Messieurs, le compte général que nous avons l'honneur de vous soumettre, satisfaire votre zèle pour la propagation des lumières, répondre aux vues bienfaisantes du Monarque, à la bienveillance de l'administration municipale, aux encouragements accordés par l'administration du département, et offrir, pour la continuation de ces mêmes faveurs, quelques garanties à la sagesse d'un administrateur éclairé (1), et dont la présence dans cette enceinte, à son entrée dans le département, est, pour les Sciences, les Lettres et les Arts, d'un augure favorable, et déjà pour l'Académie un véritable bienfait.

PRIX PROPOSÉ

POUR 1829.

L'Académie n'ayant reçu aucun mémoire pour le prix de 1828, a remis le même sujet au concours pour l'année 1829, avec la rédaction suivante :

Examen critique des Ouvrages composés dans les 11e *et* 12e *siècles, sur l'Histoire de la Normandie.*

Le prix sera une Médaille d'or de la valeur de 300 fr.

Chacun des Auteurs mettra en tête de son Ouvrage une devise qui sera répétée sur un billet cacheté où il fera connaître son nom et sa demeure. Le billet ne sera ouvert que dans le cas où l'Ouvrage aurait obtenu le Prix.

---

(1) M. le comte de Murat, nouveau Préfet du département.

Les Académiciens résidants sont seuls exclus d Concours.

Les ouvrages devront être adressés, francs de port, à M. N. Bignon, *Secrétaire perpétuel de l'Académie pour la Classe des Belles-Lettres*, avant le 1er Juin 1829. Ce terme sera de rigueur.

Court, pinx.t. Fremy, del. C. Normand, sc.

MÉMOIRES

DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION EN ENTIER DANS SES ACTES.

PROPOSITION

FAITE A L'ACADÉMIE DE ROUEN [1],

Dans sa Séance du 7 Mars 1828,

Par M. DES ALLEURS Fils, D.-M. M.

MESSIEURS,

Tout le monde connaît ce trait célèbre de l'Histoire romaine, l'assassinat de Jules-César, le premier jour des Ides de Mars, dans le sein même du Sénat; il est donc inutile de vous retracer les détails donnés par les historiens sur ce forfait politique, commis par les premiers de Rome, le fils adoptif du dictateur lui-même, Cassius et d'autres romains chez lesquels l'esprit républicain vivait encore. Vous savez qu'Antoine, le confident intime de César, accusé de n'avoir pas ignoré le crime que l'on méditait, tâcha, en adroit politique, d'exploiter à son profit ce terrible événement. Il prononça en public l'oraison funèbre du grand homme, dont il exposa le corps sur le forum. A l'exemple de tant d'autres ambitieux, il avait trop bien vu que ce peuple dégénéré avait besoin d'un maître, et, dévoré du désir de

[1] M. le Président a proclamé à la Séance publique que l'Académie avait adopté la Proposition de M. Des Alleurs, et qu'un tableau destiné à orner la Salle des séances de l'Académie avait été commandé à M. Court. Le sujet adopté est *Corneille reçu au Théâtre par le Prince de Condé.*

le devenir, il profita de cette circonstance pour exciter ce même peuple, à l'aide d'une éloquence appropriée, à immoler ceux qui venaient de le délivrer; cherchant à se débarrasser ainsi lui-même des républicains, qui devaient lui réserver le sort de César, s'il parvenait à lui succéder.

L'histoire a depuis long-temps jugé les auteurs de ce drame funèbre, et fait à chacun d'eux sa part de gloire et d'infamie.

Ce n'est pas ici le lieu de motiver ces divers jugements; mais ce que tout le monde voit au premier abord, c'est que ce meurtre mémorable révéla le véritable état du peuple romain à cette époque; qu'il fut le signal de la décadence de la république; qu'il mit en jeu des passions et des ambitions qui ensanglantèrent l'Italie et changèrent les destins du monde.

Cet événement fameux offrait un trop grand intérêt pour n'être pas mis à la scène, et la mort de César a fourni le sujet d'une belle tragédie. Mais il est extraordinaire qu'aucun peintre, jusqu'à ce jour, ne se fût emparé de ce fait éminemment tragique, et capable d'émouvoir le cœur par les yeux : il est pourtant vrai que, soit qu'ils n'en eussent pas deviné les beautés, soit qu'ils en eussent redouté les difficultés, les artistes n'avaient point encore entrepris de nous retracer cette grande page historique.

Un jeune peintre, né dans nos murs, lauréat de l'Académie de peinture, vient, pour son coup d'essai, d'aborder ce beau sujet, et il n'est personne d'entre vous, Messieurs, qui n'ait en endu parler avec éloge de cette vaste et belle composition.

Jugée de la manière la plus favorable, à sa première apparition aux Petits-Augustins, lors de l'exposition des travaux des élèves de l'école de Rome, elle fut encore perfectionnée depuis par l'auteur, docile aux re-

proches d'une critique judicieuse et aux conseils d'une amitié sincère.

Mise à l'exposition du Louvre près des tableaux des grands maîtres, elle a soutenu avec honneur cette redoutable comparaison, et n'a rien perdu auprès du public ; mais, ce qui est plus rare et plus glorieux encore, elle a acquis une grande faveur auprès des artistes : aussi, d'une voix unanime, le Marc-Antoine de M. Court a été proclamé l'un des plus beaux morceaux de l'exposition de 1827, un titre d'honneur pour son auteur dès-à-présent, et, aux yeux de tous les connaisseurs, le gage de grands succès pour l'avenir (1).

Admis dans l'atelier du peintre, à même de nous pénétrer de ses intentions, nous avons examiné son tableau avec toute l'attention que commande un travail de cette importance, tout l'intérêt que doit nous inspirer un compatriote, et enfin toute l'impartialité d'un homme qui sait que l'amour-propre de l'auteur ne viendra jamais se placer entre la manifestation sincère de ses opinions et la réponse du peintre : car, Messieurs, et je me plais à le publier ici, le jeune Court joint à un talent du premier ordre une modestie propre à en rehausser l'éclat, et, forcé d'admirer ses œuvres, on ne peut se défendre d'aimer sa personne.

J'ai dû penser que l'Académie, qui a compté parmi ses membres les plus illustres les Lecat, les Descamps, ces admirateurs et ces protecteurs des arts, qui voit encore dans son sein des artistes d'un rare mérite et des amateurs qui peuvent rivaliser avec des maîtres habiles,

---

(1) Le Gouvernement a acquis le tableau dont il s'agit ici; cette acquisition a été proclamée à la Séance solennelle où Sa Majesté a distribué des récompenses aux artistes qui s'étaient distingués dans l'exposition de 1827. Il est maintenant placé au Musée royal du Luxembourg.

j'ai cru, dis-je, que l'Académie n'entendrait pas sans intérêt une courte description du tableau de notre compatriote, et qu'elle protégerait de son ombre tutélaire une jeune illustration qui, grâce à son appui, peut devenir une réputation glorieuse pour la patrie des Jouvenet, des Lemonnier, des Barbier, des Robert, des Lemoine, etc.

Je n'ai aucune mission spéciale pour vous entretenir d'une pareille matière, Messieurs : aussi n'ai-je pas la prétention de le faire en connaisseur. Je sens vivement, voilà tout. Voué exclusivement à la science, et la cultivant avec ardeur, je ne puis cependant me défendre d'aimer les arts. Notre institution m'y autorise, je crois : Lecat et Descamps, vous le savez, partagèrent le même amphithéâtre, et sur nos médailles on remarque Le Poussin à côté de Fontenelle.

Voici comment M. Court a conçu et exécuté son sujet : il a choisi l'instant où Antoine, saisissant le manteau ensanglanté qui recouvre le cadavre du dictateur, le présente au peuple, en lui répétant les dernières paroles adressées par César expirant à son fils adoptif, Brutus, le chef de la conspiration : *Tu quoque, mi Brute !*

Les principaux personnages sont : *Marc-Antoine*, *Brutus* et *Cassius*, et, disons-le, le corps du dictateur assassiné.

La scène a lieu sur le forum. Vers le milieu de la composition, mais un peu sur la droite du tableau, on voit la tribune aux harangues ; une colonne qui porte la louve avec ses deux nourrissons est placée derrière ; on ne peut en douter, nous sommes à Rome. Le cadavre livide de César, la tête encore ceinte de la couronne de laurier, la poitrine découverte et portant les traces de nombreux coups de poignard, est déposé sur la tribune, dans un brancard orné. En avant, Antoine, tenant le manteau ensanglanté du héros, le montre au peuple,

en désignant les meurtriers. Derrière le corps, sur un plan plus reculé, se trouvent plusieurs personnages de distinction, mais notamment Lépidus, portant le testament entouré d'une bandelette. Des deux côtés de la tribune, aux extrémités du brancard qu'ils ont porté, l'on voit des licteurs, dont la figure grossière et impassible contraste d'une manière heureuse avec la douleur, la fureur, le désespoir, l'attendrissement, la crainte, l'indignation, l'incertitude, la terreur, qui se peignent dans les traits des nombreux personnages qui animent cette scène de deuil. Tous ces sentiments devaient être là, Messieurs, et ils y sont retracés en effet avec une variété, une énergie, des oppositions, et cependant, dans l'ensemble, avec une harmonie digne des plus grands éloges. C'est ainsi que Marc-Antoine, auquel on a reproché, peut-être avec quelque raison, sa petite taille et le manque d'élévation dans la physionomie, a bien cependant l'expression d'un fourbe, cette couleur de peau qui convient à l'ambitieux, et ce coup d'œil douteux qui annonce un homme à qui tous les moyens sont bons, capable de feindre tous les sentiments qu'il n'a pas, et de soutenir avec vigueur les fureurs d'une sédition. Derrière ce manteau ensanglanté qu'il tient à la main, que voit-on, dans la demi-teinte? la figure immobile et commune d'un soldat; plus bas, en avant, un homme qui baise la robe de César; un autre, penché sur ses pieds, les embrasse convulsivement, et son attitude annonce le désespoir dans les traits de sa figure qu'on ne voit pas. Sur le troisième plan de la tribune, c'est Lépide, levant les yeux au ciel; son front chauve est brûlé par le soleil de l'Afrique dont il arrive; l'expression de sa physionomie est celle de la douleur, mais avec cette incertitude politique qui fut son partage, et que l'on pourrait peut-être caractériser par un terme plus expressif.

A ses côtés, mais plus bas, est un des porteurs, homme robuste, auquel sa tête et son corps recouverts d'une peau de léopard donnent un aspect sauvage qui contraste avec la physionomie attendrie d'un jeune homme, d'une beauté ravissante, qui, cédant aux sentiments d'expansion propres à cet âge, sans doute aussi à la reconnaissance, saisit la main glacée du dictateur et la baigne de ses larmes.

Que vous dirais-je? Messieurs; la science des contrastes, l'art de l'arrangement, l'heureuse variété des tons et des costumes, celle des poses, l'agencement des figures, disposées de sorte que les lignes qui se détachent sur le ciel, à l'horizon, et même dans toutes les directions, soient rompues sans choc et de la manière la plus heureuse, se font remarquer dans toute cette partie du tableau.

Le second groupe qui attire et doit attirer de suite les yeux, est formé de trois personnages et occupe la gauche; il se compose d'abord, et sur le premier plan, en dedans, de Brutus, couvert de la toge; de Cassius, le casque en tête; enfin, à un pas derrière, et au bord du tableau, d'un autre conjuré revêtu de la cuirasse et du manteau, mais sans casque.

Brutus descend du Capitole; la forme de sa tête et jusques à sa chevelure, ses traits prononcés, ses yeux caves, le front proéminent du courage et de la fermeté, annoncent assez le fanatique de la liberté. Mais comment vous rendre la sombre énergie de cette belle tête? Il paraît au milieu de ce peuple auquel on vient de donner le spectacle toujours si puissant d'un grand homme assassiné : l'instant est critique; il est désigné, dans un discours virulent, comme le chef des conjurés, à une populace ameutée qui oublie le tyran pour ne plus voir que le héros lâchement immolé; ses libérateurs ne sont plus pour ce peuple que des assassins;

Brutus est environné de dangers, et sa main est sur son poignard prête à le saisir s'il le faut. On voit que sa grande ame est plongée en elle-même; il médite une forte résolution, et réprime de sa main droite le mouvement de Cassius qui tire son épée pour aller frapper Antoine. Mais, Messieurs, et suivant moi c'est ce qu'il faut le plus admirer ici, à travers le grand homme, à travers le sauveur de Rome, à travers Brutus enfin, on reconnaît le fils adoptif de César : le *tu quoque*, *mi Brute*, vient de retentir à son oreille; le tyran n'est plus là, c'est le bienfaiteur assassiné, la nature réclame ses droits; ce double sentiment est lisible sur cette terrible figure. Oui, il y a des larmes dans ces lèvres tremblantes, la nature vaincue se débat encore, la tragique physionomie de Brutus exprime les angoisses de son ame, et l'on ne peut s'empêcher de dire, en voyant ce beau contraste : sa tête et son bras sont à Rome, mais son cœur est à César!

A la droite de Brutus on voit Cassius, exalté par l'enthousiasme de la liberté, et portant dans ses traits cette énergie militaire avec laquelle l'histoire nous le représente. Sa figure exprime l'ardeur du patriotisme, et c'est l'épée à la main qu'il veut achever la délivrance des Romains.

A côté de ce guerrier, mais un peu plus en arrière, on remarque un autre conjuré; il retient aussi Cassius, et l'empêche de tirer entièrement son épée. Son teint est jaune, ses sourcils froncés, son attitude exprime le dépit, c'est trop peu, l'indignation contre Antoine; le désir de la vengeance est parfaitement exprimé sur cette face de conspirateur; mais quelle différence avec le Brutus! chez celui-ci on trouve encore quelque chose d'humain, chez l'autre la nature est morte (1).

(1) Nous croyons que c'est Cimber que le peintre a voulu représenter.

Il nous semble que c'est une idée bien heureuse de l'artiste d'avoir mis la figure ouverte et loyale d'un guerrier entre celles de Brutus et de l'autre conjuré; mais une autre opposition encore plus belle, à mon avis, est l'opposition morale qui se trouve ici.

L'action de Brutus, monstrueuse dans nos mœurs et suivant les préceptes de notre morale divine, est un acte de vertu, suivant le paganisme et dans Rome. Le sentiment d'exaltation qu'elle produit est généreux, et il retentit dans l'ame de Cassius, qui, en guerrier, tire son épée pour achever l'ouvrage des conjurés : au contraire l'action d'Antoine est celle d'un intrigant, dont la douleur affectée n'exciterait pas l'éloquence si elle n'était soutenue par l'ambition. Aussi c'est au peuple qu'il s'adresse, c'est la multitude qu'il invoque; il agit sur elle encore plus par les yeux que par les paroles; c'est en présence du cadavre de César, sa robe ensanglantée à la main, qu'il l'excite à venger sa mort; c'est un orateur de carrefour qui demande un mouvement populaire pour en profiter; aussi la populace répond-elle à sa voix, et un homme de cette classe, apercevant les conjurés, ramasse une pierre pour les lapider. On a blâmé cette figure, que l'on a dit empruntée à d'autres tableaux; elle est fort bien faite comme peinture, et d'ailleurs c'est s'enrichir que d'emprunter ainsi. L'idée profonde qui a présidé au contraste que nous venons de signaler annonce que M. Court saura creuser l'esprit de l'histoire, et que la force de ses conceptions sera digne de la vigueur de son pinceau, car il possède éminemment ces deux qualités, si précieuses pour le peintre d'histoire.

Je viens de vous décrire les deux groupes principaux, et je le devais par respect pour l'intention du peintre et pour l'effet du tableau; mais, Messieurs, nous sommes sur la place publique; il s'agit des destinées du peuple

roi. Un grand coup d'état vient d'être frappé, Rome est en émoi, toutes les passions sont en jeu, tous les partis en présence ; on partage les intérêts des conjurés, on plaint César, on répond aux inspirations d'Antoine! Les deux groupes principaux sont donc séparés, ou mieux, réunis par une foule de personnages qui, participant à l'action, loin de nuire à l'intérêt, l'augmentent au contraire, en exprimant la multitude de nuances que peut exciter la passion, nuances qui sont rendues sous des formes aussi variées que la nature elle-même. Le génie du peintre ne l'a pas abandonné ici, Messieurs, et la preuve en est facile.

Rappelez-vous ce jeune homme qui baise la main de César, et qui, placé au pied de la tribune, fait tous ses efforts pour atteindre jusques à lui. Ses pleurs vous attendrissent ; un héros mort, la jeunesse en deuil, avec un sentiment d'amour et d'expansion, forment un rapprochement sublime. Savez-vous ce qui se trouve situé au-dessous de cette figure intéressante? une autre figure, que la pensée du peintre d'histoire peut seule rencontrer, et que l'illustre maître de M. Court a lui-même admirée : c'est un de ces êtres vils et désœuvrés qui vivent de scandales, et dont le physique ignoble réfléchit une ame digne d'une telle enveloppe ; c'est un de ces gens qui cherchent leurs plaisirs dans les tribunaux, leurs spectacles aux exécutions, et sont toujours prêts à répondre à l'appel de la haine et à servir les fureurs de l'esprit de parti. Celui-ci est assis au pied de la tribune, sa place d'habitude, je le parierais ; enveloppé d'un manteau de couleur rouge sale, il écoute la harangue du consul (1), son cœur répond à cette éloquence, la fureur brille dans ses yeux, il mord ses lèvres, et sem-

(1) Antoine avait été fait consul cette année par César.

ble une bête féroce prête à s'élancer sur sa proie ; les plis de son manteau indiquent la contraction de ses membres, et il est difficile de se faire une idée de la profonde énergie de cette figure d'enfer, de cette tête d'artiste ! La chevelure arrondie sur le front, à la manière de Rome, la proéminence des rebords supérieurs des oreilles heurtés par la lumière, la teinte livide de ces joues cavées par la misère et toutes les passions honteuses, donnent à cette figure l'aspect d'un homme des bois. Après avoir éprouvé la terreur et le dégoût qu'elle doit naturellement inspirer, je ne pus m'empêcher de sourire de cette remarque qui me fut faite par l'artiste lui-même : je craignis un instant que cette comparaison ne fût répétée, et que le public français n'eût pas l'instinct de reconnaître une beauté sous une plaisanterie ; je l'engageai donc à modifier cette tête, mais j'appris avec joie qu'un des plus grands maîtres de notre école s'opposait vivement à ce sacrifice, qu'il appelait une profanation.

Dans la partie droite du tableau se trouvent encore beaucoup d'autres figures qui expriment plus ou moins vivement leurs diverses passions ; mais parmi celles-là je ne puis m'empêcher de citer celle d'une femme, vue de profil, qui est d'une beauté de faire et de conception étonnante ; c'est ce qu'on appelle, en peinture, une figure *trouvée.* On en peut dire autant d'une autre femme dont je parlerai tout-à-l'heure.

En revenant vers le milieu du tableau, en avant de la tribune, est un vieillard assis ; il a l'air vénérable, mais simple ; sa crédulité l'empêche de sentir l'artifice d'Antoine, et il désigne à son jeune fils, qui tourne le dos aux spectateurs, Brutus et ses complices. Ce groupe rappelle un morceau antique peut-être, mais ce jeune homme à moitié nud est une belle étude, bien placée là, et personne ne peut s'empêcher d'admirer la tête du vieillard.

Entre ce groupe et celui de Brutus s'en trouve un autre à demi-sacrifié et de liaison, mais qui renferme des beautés de détail. Les principaux personnages qui le forment sont la femme que j'ai annoncée plus haut, et ses deux enfants. Sa coiffure, composée de tresses recouvertes de bandelettes en forme de réseau, convient parfaitement à son caractère de tête. Les yeux et les bras levés vers la tribune, elle exprime la part bien vive qu'elle prend à l'événement; mais, par un sentiment particulier qui doit dominer dans son sexe, la curiosité, ses yeux se portent surtout sur le corps de César assassiné, et elle fait tout ce qu'elle peut pour le *bien voir!* A sa droite, un enfant nud se cramponne à sa cuisse, et semble la prier de l'élever dans ses bras pour qu'il puisse voir aussi : cette étude ne laisse rien à désirer. A sa gauche est son autre enfant, debout sur une pierre : il domine le corps de sa mère, qui s'appuie sur son épaule. Cette tête d'enfant est ravissante.

La peau est un peu brune, ce qui forme une heureuse opposition avec celle de la mère. Au milieu de cette scène tumultueuse, sa figure est sans émotion bien vive; il regarde attentivement Brutus, et ses yeux expressifs annoncent une raison précoce. La coupe de la tête, les saillies frontale et pariétales très-prononcées, prouvent une grande capacité cérébrale, et l'on démêle facilement dans ces regards fixés sur Brutus les germes de l'énergie et les traits d'une grande ame; c'est un petit *Romain* dans toute la force du terme; aussi, admiré par tous, le nom lui en est-il resté.

Un autre enfant, porté sur les épaules de son père, dont la figure est très-jolie, mais rappelle un peu les Christ de Mignard, est vu de profil, et mérite aussi de justes éloges.

Le fond de la scène est occupé par la façade du temple de Jupiter, dont la foule inonde le péristile

formé de colonnes d'ordre corinthien, surmontées d'un fronton que couronne lui-même la statue colossale du dieu. L'horizon est borné par les édifices qui entourent le forum, couvert d'une multitude dont l'attitude et les mouvements indiquent une sédition ou un grand événement.

J'ai négligé dans cette énumération un grand nombre de personnages qui, sacrifiés, suivant l'expression technique, dans le tableau, doivent l'être aussi dans la description.

L'ensemble de cette vaste composition est imposant; on éprouve involontairement, quand on la voit pour la première fois, l'impression que ne manquent jamais de causer les ouvrages d'un mérite supérieur. Mais lorsqu'on y revient, ce dont il est difficile de s'empêcher, il faut être bien peu instruit ou bien peu sensible pour ne pas éprouver de profondes émotions.

Trois reproches principaux ont été faits à M. Court. Le premier est le manque d'air, et la confusion dans les groupes. Il y a ici jugement précipité par défaut d'examen assez approfondi : cet effet n'a plus lieu à une seconde inspection. Je l'éprouvai un instant moi-même à la première vue : je l'avouai au peintre, mais j'ajoutai que, dans mon opinion, cela tenait aux proportions de sa toile, et non à la disposition des groupes eux-mêmes; il me serra la main avec expression, en me disant : vous êtes juste, vous, et cela me fait grand plaisir; je me suis aperçu trop tard que ma toile était un peu trop étroite, je n'avais plus le temps de recommencer (1).

---

(1) Je me suis convaincu depuis, par un nouvel examen, qu'en effet cette confusion n'est qu'apparente; cependant nous ne pouvons nous empêcher d'engager M. Court, dans ses autres compositions, à éviter cet inconvénient.

Le second reproche est celui fait à la couleur, de laquelle on a dit qu'elle était trop crue, trop terne et trop calme. La vérité est, Messieurs, qu'elle n'est point brillantée, fausse et de convention, comme on semble le désirer de nos jours; mais tranquille comme la nature, brillante où il le faut, et surtout vraie et flatteuse à l'œil du connaisseur. (1)

M. Court n'étudie que la nature, dont il veut être l'interprète fidèle; aussi, dans son tableau, on reconnaît d'abord un style noble mais simple, une belle entente, de l'imagination, mais avec sévérité, une noble indépendance de ces règles abusives ou surannées de

---

(1) La preuve que c'est avec intention que M. Court a donné à son tableau cette couleur calme et tranquille, c'est que, dans d'autres compositions qui ont figuré à la même exposition, il a prouvé qu'il pouvait employer aussi avec succès les tons chauds et brillants. Des connaisseurs ont partagé notre avis sur ce point, et nous citerons, à leur exemple, deux tableaux de ce peintre, remarquables par la beauté et le brillant de la couleur. L'un représente une jeune fille italienne, baisant la main d'un capucin assis; l'autre, le portrait d'une jeune italienne, coiffée en cheveux, et pinçant de la mandoline. (*Annales des arts*, 1827, page 36). Cette même figure a été reproduite par l'auteur, à gauche de la nef, dans le beau tableau du Néorama, qui représente la basilique de Saint-Pierre à Rome.

Ici encore nous engagerons M. Court à céder un peu au goût de son siècle, qui aime l'éclat de la couleur; il saura toujours éviter le faux brillant. Mais une main, même habile, sait combien il est difficile d'atteindre le vrai ton de la nature; et il faut que les grands artistes de notre pays fassent oublier le reproche fait tant de fois à l'école française de prodiguer les tons gris. Quand on a vécu en Italie, on peut, de mémoire, prêter du charme à notre ciel sombre, qui est la véritable cause du défaut reproché à nos artistes: ils ont été fidèles à la nature qu'ils voyaient dans notre climat où les tons pâles et ardoisés sont si fréquents, sous un ciel souvent pluvieux. C'est sous ce rapport surtout que le voyage d'Italie est utile, et nous sommes certains que M. Court, qui va encore visiter cette terre classique, profitera, pour sa gloire et nos plaisirs, de cette nouvelle émigration.

'école que l'on a eu raison de flétrir du nom de *routine;* mais surtout, et c'est là le gage de son avenir, un éloignement invincible pour ces barbouillages à effets de charlatanisme dont on a déshonoré l'exposition dernière (1), et dont l'aspect repoussant pour les yeux et pour le cœur blesse à la fois le bon sens, le goût et la nature ! M. Court a beaucoup étudié les belles fresques de l'Italie ; c'est dans les inspirations et les œuvres des Raphaël, des Michel-Ange, etc., qu'il a puisé des exemples et des préceptes ; aussi sa couleur, que je l'engage à conserver, imite un peu la sévérité et la tranquillité des fresques, et loin d'être blâmé sous ce rapport, nous pensons qu'il mérite d'être applaudi.

Enfin, Messieurs, on a dit, en dernier lieu, que le style de son architecture était lourd : c'est s'attaquer au manteau de la statue. Il est convenable et noble ; il y a

---

(1) Nous aurions pu ajouter, *et l'exposition de* 1827. Nous avons vu en effet avec peine, mais sans surprise, que la médiocrité se fût élancée dans une carrière ouverte par un talent remarquable, mais égaré. Les concessions faites au mauvais goût devaient entraîner une pareille conséquence. Quelqu'un eût-il jamais pu penser que, au dix-neuvième siècle, après la restauration opérée par Vien, David et les maîtres de cette école, on concevrait de nouveau la beauté, en peinture, sans dessin, sans ordonnance, sans style ? que le charlatanisme d'un coloris à antithèse, qu'on me passe cette expression, trouverait des sectateurs, des admirateurs, et, par conséquent, des imitateurs ? Remonter aux causes de cette décadence de l'école, qu'on voudrait faire marcher si près de sa splendeur, serait trop long et trop étranger à notre sujet. Nous nous verrions entraînés dans le domaine des lettres, des sciences, de la politique même, et nous n'avons pour cela ni le temps, ni les forces. Espérons dans la justice du simple bon sen s elle ne se fera pas long-temps attendre. Il faut quelquefois laisser les erreurs avoir promptement leurs résultats nécessaires : ils leur servent de contre-poison. Les combattre trop tôt, c'est exposer des esprits faibles à leur accorder du crédit, parce qu'une opposition intempestive leur prête une importance qu'elles n'auraient jamais acquise par elles-mêmes !

plus, ce manque d'élégance raffinée est un mérite de localité; l'architecture grecque, transportée à Rome, ne doit point y conserver le caractère de l'architecture d'Athènes.

Je ne fais pas mention d'autres critiques moins spécieuses. Que penser du blâme ou des éloges, quand la mauvaise foi ou la passion sont évidentes?

Disons-le donc avec franchise, parce que le talent mérite la vérité, il y a des défauts dans la composition du jeune lauréat : eh! qu'on me cite un tableau sans défauts! Mais, en revanche, que de beautés d'ensemble et de détail! Quelle énergie, quelle profondeur! quelle hardiesse dans l'emploi, et encore plus dans l'élusion des règles! Quand on réfléchit que ce tableau, fait en dix mois, est la première production historique de grande dimension de son auteur; quand on se rappelle, après son tableau de concours (1), cette Scène du Déluge exposée dans notre Musée, et si forte d'études et d'expression (2); cet Hippolyte renversé de son char, qui l'a suivie, et qui va orner la riche galerie d'un prince du sang; quand on se rappelle le passé, dis-je, que l'on voit le présent et que l'on songe à l'avenir, qui pourrait s'empêcher de s'écrier : il y a là un grand peintre!

Messieurs, nous vous avons rendu avec franchise et sans art les impressions que nous avons ressenties;

---

(1) Le tableau qui a mérité le grand prix à M. Court, représentait Samson livré aux Philistins par Dalila qui vient de lui couper les cheveux. Cette composition est brûlante du feu sacré : elle annonçait ce que M. Court devait tenir. Le premier mouvement de Samson surpris, qui porte la main à ses cheveux, avait été généralement admiré. Ce tableau est placé avec les autres ouvrages couronnés, dans la salle d'exposition, au Musée des Petits-Augustins.

(2) L'Hippolyte a été acquis par S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans.

mais nous n'avons point eu la prétention d'en parler en connaisseur. Plusieurs de nos confrères auraient ce pouvoir, et je désire que d'heureuses circonstances les mettent à même de vous rendre un compte plus fidèle et plus savant de ce bel ouvrage! Quant à moi, je n'ai eu qu'un but, c'était de motiver la proposition que je vais avoir l'honneur de vous faire.

M. Court est de Rouen, Messieurs : deux membres de notre Académie (1) ont guidé ses premiers pas; suivons leur exemple et continuons leur ouvrage. L'artiste, le peintre surtout, a besoin d'indépendance et d'aisance, principalement lorsqu'il doit faire des sacrifices pour habiter plus long-temps la terre des beaux-arts. Vous savez d'où notre compatriote est parti, où il est arrivé, où il peut parvenir; à personne plus qu'à nous, Messieurs, qui possédons dans notre sein des confrères dont les pinceaux reproduisent avec tant de succès les chefs-d'œuvres de l'art; à personne plus qu'à nous, dis-je, n'appartient le droit d'aider le jeune peintre à atteindre le noble but où il tend; c'est notre mission, notre devoir. C'est dans le sein de l'Académie que prit naissance cette école de Descamps, glorieusement surnommée l'Ecole normande. C'est à nous de nous montrer dignes de nos aînés, en soutenant, en encourageant le plus illustre élève qu'ait encore fourni cette école. Vous avez entendu le rapport favorable qui nous a été fait sur l'état de nos finances, dans une de nos réunions; vous savez que l'on nous prépare une nouvelle salle de séances plus vaste : mettons-y le plus noble, le plus glorieux ornement qui puisse la décorer, chargeons Court de reproduire quelque trait historique

---

(1) M. Descamps, conservateur du Musée de Rouen, et feu Carpentier, professeur à l'École de dessin de Rouen.

éclairci par nos travaux, illustré par nos concours. Ceux qui nous succéderont conserveront de nous un souvenir de reconnaissance et un germe toujours présent d'émulation. La ville de Rouen, la France vous devront peut-être un chef-d'œuvre, car, ne vous y trompez pas, Messieurs, un tableau commandé à Court par une autorité bienveillante et généreuse excitera sa reconnaissance et son zèle ; commandé par nous, je le dis parce que je le crois, il excitera, avec ce sentiment, la joie et l'enthousiasme, et c'est la première inspiration des chefs-d'œuvre ; car on m'objecterait en vain que nous serons peut-être chargés de désigner le sujet d'un tableau que l'administration doit commander à Court. Ce sera un double honneur pour nous, procurons-lui donc aussi une double gloire. Un tableau demandé par l'Académie sera, je le répète, la plus douce, la plus fertile récompense de ses travaux et de ses succès. Ne lui laissons pas décerner par d'autres la palme qu'il a méritée. Je le proteste devant vous, Messieurs, amateur, riche, et membre de l'Académie, je contraindrais mon cœur à lui laisser avant moi le droit de donner des encouragements au talent.

Telle est, en effet, notre plus belle prérogative ; exerçons-la donc, puisque notre situation nous le permet : nous ne trouverons jamais une plus belle occasion. Vous avez proposé un prix scientifique d'une utilité directe pour le département, un prix de littérature peut être aussi remporté ; quel triomphe pour vous, si, le jour de votre séance solennelle, un tableau de Court figurait à cette fête. Jamais vous n'auriez mieux mérité votre triple titre, et les applaudissements de nos compatriotes, de toute la France, retentiraient autour de nous, car, n'en doutez pas, Messieurs, un tel triomphe serait populaire !

Que diraient les nouveaux conseillers de la couronne,

en apprenant le noble usage que nous faisons de ses dons ! Ils seraient plus que surpris que l'on eût pu avoir l'idée de nous priver d'une dotation, toujours si bien employée ! Ils nous la rendraient, Messieurs, en l'augmentant peut-être, pour en enrichir, par nos mains, les Sciences, les Lettres et les Arts (1).

J'ignore comment l'Académie accueillera ma proposition ; je ne l'ai puisée que dans mon cœur, et je proteste, sur mon honneur, que personne au monde ne me l'a suggérée, que le jeune peintre surtout l'ignore. Car je l'ai jugé, Messieurs, et je n'aurais pas voulu lui donner l'espoir d'une si grande joie, s'il ne devait pas le voir réalisé. Mais j'ose espérer qu'il le sera : ma proposition trouvera un appui dans vos cœurs, dans votre dévouement à la science et aux arts, dans votre zèle héréditaire pour illustrer et encourager tout ce qui tient à la gloire et à la prospérité de notre belle patrie !

J'ai donc l'honneur de vous proposer *de voter une somme pour demander à M. Court un tableau destiné à orner notre nouvelle Salle des séances.*

Plein d'espoir et de confiance, je dépose ma proposition sur le bureau, et je la recommande avec instance au zèle et à la bienveillance de mes confrères.

---

(1) L'Académie recevait du département une dotation de 1500 fr. Le conseil-général l'a votée l'année dernière, comme de coutume ; mais elle a été retranchée par le ministre.

NOTICE

SUR ALAIN BLANCHARD,

(RÉFUTATION DES HISTORIENS MODERNES),

Par M. Théod. Licquet.

Messieurs,

Entre tous les siéges soutenus par la ville de Rouen, le plus célèbre sans contredit est celui de 1418, commandé par le roi d'Angleterre en personne. Quelques écrivains modernes ont vu, dans un individu nommé Alain Blanchard, le héros de ce siége mémorable. Leur opinion s'est propagée depuis comme un fait. Tel a été même le résultat de leur amour pour cette idole, que la gloire réelle des habitants a tout-à-coup pâli devant le gloire factice de Blanchard. Je viens demander justice pour qui elle est due ; je viens réclamer pour la ville de Rouen toute entière des honneurs à tort décernés à qui n'en fut jamais digne ; je viens enfin plaider, contre une réputation usurpée, la cause de vingt mille renommées légitimes. D'abord on a fait de Blanchard *un homme généreux*, ensuite on lui a prêté une réponse magnanime, enfin on n'a plus trouvé assez de trompettes pour célébrer son héros : aujourd'hui, Messieurs, nous en sommes à délibérer s'il ne conviendrait pas de lui élever des trophées.

Le continuateur de Velly a probablement la plus grande part à la propagation de l'erreur que je signale. « Les habitants de Rouen, dit-il, étaient excités principalement par Alain Blanchard, le même qui avait précédemment soulevé la ville contre Gaucourt. Ce

chef du peuple était devenu un héros. Ils entreprirent, sous sa conduite, de faire une sortie, au nombre de dix mille. Déjà une partie avait pénétré jusqu'au camp ennemi, lorsque le pont, dont le perfide gouverneur avait fait scier les soutiens, *s'abyma dans le fleuve* avec tous ceux qui se trouvèrent dessus..... Il fallut céder à la nécessité..... Les articles de la capitulation furent rédigés. Ils contenaient, en substance, que la garnison sortirait désarmée, ... et qu'on remettrait au pouvoir du Roi un petit nombre de citoyens, parmi lesquels était Alain Blanchard. Ces victimes publiques fléchirent le monarque à force d'argent; le seul Blanchard le trouva inexorable. Son courage, qui aurait dû le faire respecter, fut ce qui le perdit. On appréhendait qu'il n'excitât quelque nouveau tumulte. On eût dit que les Anglais n'osaient s'assurer de la paisible possession de leur conquête sans ordonner son supplice. Il mourut avec une constance héroïque, qui dut faire rougir le vainqueur. »

Tout cela, ou à-peu-près, est faux.

L'histoire ne s'invente pas, Messieurs; les écrivains modernes doivent nécessairement consulter leurs devanciers, en remontant ainsi jusqu'à la narration contemporaine. Nous avons ici des contemporains; eh bien! à l'exception de la mort de Blanchard, tout est inexact dans le rapport de Villaret.

Il dit que les habitants de Rouen étaient excités principalement par Alain Blanchard; Saint-Remy et Monstrelet désignent un autre individu comme l'amour et l'espoir des habitants de Rouen. Cet individu se nommait Laghen, bastard d'Ally. « Ils se fiaient plus en lui, déclare Saint-Remy, que en nul des autres capitaines. Il avait acquis, dit Monstrelet, la renommée et bienveillance de tous les bourgeois et manans d'icelle ville. Sous la conduite de Blanchard, prétend Villaret,

les habitants entreprirent de faire une sortie au nombre de dix mille. » Mais les contemporains ne prononcent même pas le nom de Blanchard à cette occasion, et donnent, au contraire, à entendre que la sortie était commandée par Laghen, bastard d'Ally. « Le pont, ajoute Villaret, dont le perfide gouverneur avait fait scier les soutiens, s'abyma *dans le fleuve*, avec tous ceux qui se trouvèrent dessus. » L'auteur se trompe ici grossièrement : l'action se passa au nord de la ville, et non pas au midi ; il ne s'agit point du pont de la Seine, mais d'un pont-levis ; les soldats tombèrent dans un fossé, et non dans la rivière. Tout ce que Villaret ajoute sur l'héroïsme de Blanchard est de pure invention. Les documents authentiques présentent l'homme sous un aspect tout différent. Ouvrons aussi Monstrelet, celui de tous les écrivains du temps que les historiens modernes citent de préférence, celui-là même sur lequel s'appuie Villaret ; et voyons d'abord ce qu'il dit de Blanchard et de sa conduite dans Rouen, deux ans avant le siége de la ville.

« En ces propres iours, par l'exhortation d'aucuns qui estoient favorables et aymoient le duc de Bourgongne, se meirent sus par maniere de rebellion aucuns meschans gens et de petit estat en la ville de Roüen : desquels estait le principal un nommé Alain Blanchart, qui depuis fut capitaine du commun d'icelle ville. Et de fait allerent à la maison du *Baillif royal* de ladicte ville de Roüen, nommé messire Raoul de Gaucourt, et tous armez et embastonnez, busquèrent à son huys très fort, disant à ceux de dedans : nous voulons cy entrer et parler à Monseigneur le Baillif pour lui présenter un traistre que nous avons maintenant prins en la ville, et pouvoit estre environ dix heures de nuict. Ausquels fut respondu par iceux serviteurs, qu'ils meissent leur prisonnier seurement iusques au lendemain : neantmoins,

tant par leur importunité tant par force comme autrement, ouverture leur fut faicte. Et tantost ledit Baillif se leva, et affullé d'un grand mantel vint parler à eux : et lors aucuns de la compaignie qui avoient les faces mucées l'occirent cruellement. Et après eux partans de là allerent en l'hostel de son lieutenant nommé Iean Leger, et le meirent à mort, et de là en autres lieux en tuerent iusques à dix. » (T. 1er, p. 240).

Qu'arriva-t-il ! c'est que le Dauphin, depuis Charles VII, instruit de l'expédition héroïque commandée par Alain Blanchard, vint à Rouen avec des forces, et nomma un nouveau Baillif, « commandant à iceluy, ajoute Monstrelet, qu'il prensist punition de tous les homicides trouvez coulpables par bonne information, de la mort de son predecesseur, et ainsi en fut fait des aucuns : mais le dessusdit Alain Blanchart s'absenta certaine espace de temps, et depuis retourna en ladicte ville de Roüen où il eut grand auctorité et gouvernement, comme cy apres sera declairé ».

Vous le voyez, Messieurs, peu s'en est fallu qu'Alain Blanchard n'ait été mis au gibet ; il était certainement pendu ou décapité s'il eût été pris, et il demeure dès à présent démontré qu'il méritait le dernier supplice.

Louis Ier de Harcourt, archevêque de Rouen, s'efforça, en bon pasteur, d'excuser les coupables, en prétextant, a-t-on dit, la surcharge des impôts ; le véritable motif, c'est celui que donnent Saint-Remy, Monstrelet et d'autres contemporains. En effet, plus d'une émeute de ce genre, opérée par la même espèce de gens, et sous la même influence, avaient déjà eu lieu sur différents point. « Au mois de may, dit Jacques Lebouvier, écrivain du temps, par le commandement du duc de Bourgongne, se mirent sus un tas de bouchers et escorcheurs de bestes, qui firent capitaine un de leur compagnée, nommé Simonnet Caboche. »

L'Alain Blanchard de Monstrelet est le Simonnet Caboche de Jacques Lebouvier.

Prétendra-t-on que Blanchard s'est repenti depuis? qu'il a cherché à faire oublier son crime par un dévouement sans réserve ? Mais, dans ce cas, ceux des contemporains qui parlent de l'individu en feraient mention ; il leur échapperait au moins un mot qui le donnerait à entendre. Eh bien ! non, Messieurs, Saint-Remy et Monstrelet racontent les horreurs du siége ; ils parlent de la capitulation, de l'entrée triomphante de Henri V ; et dans tout cela, pas une expression en l'honneur d'Alain Blanchard. A la fin du récit seulement ils laissent tomber négligemment ce peu de paroles : « Et le lendemain, ledit Roy d'Angleterre feist coupper la teste à Alain Blanchart, capitaine du commun. » (Monst., p. 270.) Voilà, Messieurs, tout ce que disent les contemporains, et pas autre chose. Ce qu'ajoutent les modernes ne repose sur rien.

Parce que Saint-Remy et Monstrelet ont dit que Blanchard était capitaine du *menu commun*, quelques écrivains se sont empressés d'en faire un *capitaine des bourgeois*.

Messieurs, *menu commun* et *bourgeoisie* n'étaient point synonymes. Les écrivains de l'époque ne les confondent jamais : « Et pour ce, dit une ancienne chronique, qu'en icelle année, le tres noble et tres chrestien royaume de France, et la bonne cité de Paris, estoient au plus haut honneur, auctorité et renommée de tous les royaumes chrestiens, où abondoit le plus de noblesse, d'honneur, de biens et richesses largement, tant en nombre de princes, prelats, chevaliers, clercs, *marchands*, et *commun*..... » — « Et ainsi, ajoute plus loin la même chronique, et ainsi eurent *tout le commun* du peuple pour eux. En suite ils prirent en leurs maisons les seigneurs et *bourgeois*...., et en pillerent et tuerent beau-

coup. .., *soit* prelats, barons, chevaliers, et escuyers, *bourgeois*, et marchands.... » Vous le voyez, Messieurs, les bourgeois sont ici pillés et tués par le commun : *commun* et *bourgeois* n'étaient donc pas la même chose. De nos jours on dit encore bourgeois ; au lieu de *menu commun*, nous disons *bas peuple*. Blanchard commandait à ses égaux ; il n'était point capitaine des bourgeois, encore moins maire de Rouen, comme on l'a prétendu.

On a répété partout, on répète encore aujourd'hui que Blanchard fit partie de trois hommes exigés à discrétion par le vainqueur. Pour embellir le récit, on a dit que Blanchard s'était volontairement offert à la vengeance de Henri V. De là cette réponse magnanime : « Je n'ai pas de bien ; mais quand j'en aurais, je ne l'emploierais pas pour empêcher un Anglais de se déshonorer ! »

Voilà les paroles attribuées à l'homme que nous avons vu dirigeant les assassins du Baillif royal, de son lieutenant, et de dix autres ; paroles qui ne se trouvent dans aucun document respectable, imaginées, si je ne me trompe, par Saint-Foix, et que Villaret lui-même n'a pas osé répéter.

Ici, Messieurs, je n'accuse les modernes que d'amplification. Ils ont été induits en erreur par les contemporains eux-mêmes, où je trouve ce passage : « .... Fut ordonné que ledit Roy d'Angleterre auroit... trois hommes à faire sa voulenté ; lesquels furent denommez, c'est à sçavoir maistre Robert de Linet, vicaire general de l'archevesque de Roüen ;.... le second fut un bourgeois nommé Iean Iourdain, qui avoit eu le gouvernement des canonniers ; le tiers fut nommé Alain Blanchart, qui estait capitaine du menu commun, et avoit esté le principal de ceux qui à l'autre fois avoient mis à mort messire Raoul de Gaucourt, baillif de Roüen. »

Les contemporains sont ici en défaut. Les contem-

porains, Messieurs, ne figurent qu'en seconde ligne pour le degré d'authenticité. Une autorité plus puissante les domine ; ce sont les actes publics, les traités officiels. Ici nous en avons un : c'est la capitulation, que les historiens du temps n'ont connue que par ouï-dire. Ils se trompent donc eux-mêmes, quand ils ne se trouvent point d'accord avec cette pièce diplomatique, qui présente les choses sous un aspect tout différent. Elle dit que la ville remettra au Roi quatre-vingts otages.... Plus loin, après la permission accordée aux soldats étrangers de se retirer où bon leur semblerait, elle ajoute : « Excepté les Normands qui n'ont pas voulu se soumettre au Roi, et qui resteront ses prisonniers ; excepté Luc, italien, qui sera aussi prisonnier de notre seigneur Roi (je traduis littéralement, Messieurs), excepté aussi Guillaume Hodicot, chevalier baillif ; Alain Branche, (sans doute notre Blanchard) ; Jean Seignet, maire ; maître Robert de Linet ; excepté aussi la personne qui a proféré d'injurieuses paroles, si l'on peut la trouver ; excepté aussi le baillif de Valmont, et deux marchands de poisson ; et généralement tous ceux qui ont trahi notre dit seigneur Roi, soit anglais, français, hybernois, gascons ou autres, qui d'abord soutenaient la cause dudit seigneur Roi. »

Vous le voyez, Messieurs, il est faux que le roi d'Angleterre ait demandé trois hommes à discrétion. Au nombre de ces trois individus figure, dans les historiens, un nommé Jean Jourdain, capitaine des canonniers. La pièce officielle ne parle point de Jean Jourdain ; et je vois, au contraire, dans l'exception prononcée par le vainqueur, plusieurs noms qui ne se trouvent pas chez les historiens. D'un autre côté, Juvenal des Ursins parle d'une rançon de 200,000 écus pour la ville ; elle aurait été de 345,000 à en croire St-Remy ; Monstrelet le porte à 365,000 ; l'acte officiel dit : *trescenta millia scutorum*. La confusion est évidente.

Cependant, il est un fait rapporté par les contemporains, et que rien ne contredit, c'est la décapitation d'Alain Blanchard par ordre du Roi. Je veux l'admettre ce fait, et je l'admets sur cette petite phrase que j'ai citée plus haut : *le lendemain, ledit Roi d'Angleterre fit couper la tête à Alain Blanchard.*

Eh ! Messieurs, les annales de cette époque funeste ne parlent que de têtes coupées et de gens attachés au gibet. Il ne se prenait pas de ville, pas de château, pour ainsi dire, qu'il n'en résultât aussitôt de sanglantes exécutions, dont il est quelquefois impossible d'assigner la cause. On voit seulement que le vainqueur se défaisait le plus souvent de ceux qui n'avaient pas de quoi payer une rançon. A la reddition du château de Beaumont, il y eut, dit la chronique, « onze des assiégés qui eurent la tête coupée ; les autres furent mis prisonniers, sinon aucuns des plus grands, qui s'en allèrent par composition de finances. »

Le Roi d'Angleterre s'est emparé de Montereau ; le château seul résiste encore ; Henri veut que ses prisonniers emploient leur propre crédit pour obtenir la reddition de la forteresse ; le gouverneur assiégé résiste à leur prière ; on les ramène au camp du Roi, qui les fait pendre aussitôt.

Parmi ceux que Henri V fit décapiter après la prise de Melun, on trouve deux pauvres moines dont l'un était le cellerier de son couvent, et le motif de leur supplice n'est point connu.

A peu près dans le même temps que Blanchard, Jean d'Angennes, commandant de Cherbourg, eut aussi la tête tranchée par ordre du Roi d'Angleterre ; et ce ne fut point pour son opiniâtreté à se défendre, puisque au contraire Jean d'Angennes s'était laissé corrompre par l'ór des Anglais. Aussi Daniel dit-il fort prudemment, en parlant de ce gouverneuur, « quel-

que temps après, le Roi lui fit couper la tête, *je ne sais par quelle raison.* » Et de ce que Blanchard, entre mille, aura été décapité par ordre de Henri V, sans qu'on sache pourquoi, en concluera-t-on nécessairement, infailliblement, qu'il faut lui dresser des statues?

En songeant à l'avarice bien connue de ce Roi d'Angleterre; en se rappelant qu'il faisait des prisonniers par spéculation financière; qu'il en achetait de ses soldats pour les revendre ensuite à profit; qu'il faisait enlever du champ de bataille, après la victoire, et par un motif d'intérêt sordide, les corps de ceux qui donnaient quelque signe d'existence; en songeant surtout au reproche qu'on lui adresse d'avoir quelquefois fait trancher la tête à l'un de ses prisonniers, seulement pour que les autres se tinssent bien avertis qu'ils ne devaient pas marchander sur le prix de leur rançon: en se rappelant tout cela, dis-je, on ne s'étonnerait plus que Henri V eût fait mourir celui de ses prisonniers dont il n'avait rien à espérer. Et je dis qu'il valait mieux que le sort tombât sur un assassin que sur un autre.

Je ne prétends nullement vous faire adopter cette explication, Messieurs; une discussion historique n'admet point de peut-être. Je dis seulement que personne n'est en état de prouver ce qu'ont avancé, trois cents ans après l'évènement, Saint-Foix et Villaret; d'autres historiens plus estimés que ceux-ci, tels que Mézeray, Daniel, Voltaire, Millot, sans parler d'Anquetil, ne prononcent pas même le nom d'Alain Blanchard. Juvenal des Ursins, et d'autres chroniqueurs contemporains, n'en parlent pas davantage. Nous n'avons, je le répète, que Saint-Remy, le plus souvent copié par Monstrelet, et ce qu'ils en disent n'est assurément pas de nature à lui faire décerner des couronnes. Le parti le plus sage, le seul parti raisonnable, c'est d'ap-

pliquer à Blanchard les expressions de Daniel à l'égard du gouverneur d'Angennes : il eut la tête tranchée ; pourquoi ? La vérité est qu'on n'en sait rien.

Quant à ce beau dévouement à son prince et à sa patrie, dont quelques modernes ont fait honneur à Blanchard, il est facile de prouver que cet individu s'est constamment agité en faveur du duc de Bourgogne, qui trahissait sa patrie et son Roi.

Veuillez vous rappeler l'état de la France en ces temps déplorables : un roi privé de sa raison ; les Bourguignons et les Armagnacs se disputant l'autorité souveraine, promenant partout le ravage et la désolation ; une reine acharnée à la perte de son fils, héritier présomptif de la couronne ; et, pour comble de malheur, l'invasion étrangère, avec toutes les misères qu'elle enfante. Résolu, à tout prix, de s'emparer du pouvoir, le duc de Bourgogne trahit honteusement son prince et sa patrie, signe avec Henri V un traité secret par lequel il reconnaît les droits du roi d'Angleterre au royaume de France, et promet, je vais citer textuellement : « Que sitost que, à l'ayde de Dieu, de Nostre-Dame et de Monsieur saint George, ledit Roy d'Angleterre aura notable partie recouverte dudit royaume de France, luy duc de Bourgongne fera audit Roy d'Angleterre hommaige liege et serement de foiaulté, tiel comme soubjet du royaulme de France doit faire à son souverain seigneur Roy de France..... et que tout le temps que ledit Roy d'Angleterre se vuet employer à la recouvere desdits royaulme et corone de France, lui duc de Bourgongne fera guerre avec toute sa puissance à ceux qui seront desobéissans audit Roy d'Angleterre ».

Le duc de Bourgogne ajoute, (admirez, Messieurs, l'infamie,) que si, dans les traités à intervenir entre lui et Henri V, il lui arrivait de stipuler des exceptions en faveur de *l'adversaire* ou de *son fils* ; c'est ainsi

qu'il désigne le Roi et le Dauphin, ce serait uniquement pour mieux assurer les intérêts du Roi d'Angleterre, déclarant d'avance *ces exceptions voides et de nulle value.*

Ce traité est du mois d'octobre 1416. Au commencement de 1417, le duc de Bourgogne met ses gens en mouvement; et c'est ici qu'il faut vous rappeler cette phrase du contemporain Monstrelet : « En ces propres iours, par l'exhortation d'aucuns qui estoient favorables, et aymoient le duc de Bourgongne, se meirent sus par manière de rebellion aucuns meschans gens et de petit estat....., des quels estait le principal un nommé Alain Blanchart. » Le résultat de cette belle expédition, vous le savez, Messieurs, ce fut l'assassinat du baillif royal, de son lieutenant et de dix autres. Vous savez encore que Blanchard, le chef des assassins, n'échappa que par la fuite au châtiment infligé à ses complices. Ce sont là des faits qu'il est impossible de nier; et Blanchard demeure convaincu de meurtre, au profit du duc de Bourgogne qui vendait la France aux Anglais.

Prouvez que la narration contemporaine est fausse; prouvez-le, comme je l'ai fait moi-même, par des actes authentiques, irrécusables; si vous n'avez à m'opposer que des *peut-être* et des suppositions, le renseignement subsiste tout entier.

Blanchard se cache pendant plusieurs mois. On ne le trouve plus dans l'histoire. Il ne reparaît sur la scène qu'au moment du siége, et il ne faut point s'en étonner. Le duc de Bourgogne était alors maître absolu en France : son agent pouvait impunément se montrer. Le gouverneur Guy Le Bouteiller avait été placé par le duc; tous les officiers de la garnison étaient du parti de Bourgogne. Les habitants seuls se battaient loyalement, je ne dirai pas précisément pour le Roi, attendu l'état de nullité où le réduisait sa mala-

die ; mais pour leurs femmes, pour leurs enfants, pour leurs foyers, pour eux-mêmes, et surtout contre les Anglais. A cette époque, Messieurs, la rivalité entre les deux peuples existait déjà depuis près de trois siècles.

De tout ce qui précède il me semble résulter évidemment qu'Alain Blanchard figure d'abord dans l'histoire comme chef d'une troupe d'assassins ; que Henri V n'a point demandé trois hommes à discrétion; que Blanchard a bien pu être décapité, mais que rien, absolument rien, ne justifie les exclamations de Villaret à cette occasion, puisque les contemporains sont tous muets sur la cause de cette mort ; enfin que Blanchard ne fut jamais autre chose que l'obscur agent du parti Bourguignon. Et qu'on ne dise pas que l'opinion qui a fait de Blanchard un héros est de celles qu'il ne faut point réfuter : qu'y-a-t-il de commun entre la gloire de cette ville héroïque et les guet-à-pens nocturnes d'un homme dont rien n'établit la naissance dans nos murs? Remarquez-le bien, Messieurs, la fable de Blanchard écartée, la valeur de nos ancêtres n'en reste pas moins complète, admirable, authentique. L'énergie de l'attaque, l'opiniâtreté de la défense, la résignation sublime des habitants, qui ne cédèrent à la force que vaincus par la faim, par la trahison et par la misère : tout, dans cette lutte désespérée, assure une part immense de gloire à nos aïeux ; et plus l'action fut grande, noble, généreuse, plus il faut la présenter dégagée de toute allégation mensongère, de tout incident controuvé. Si l'histoire est instructive, Messieurs, c'est quand la vérité l'accompagne; si l'or jette un vif éclat, c'est quand il est pur de tout alliage.

NOTICE

SUR

L'ASILE DES ALIÉNÉS DE ROUEN,

Lue à l'Académie royale de Rouen, dans sa Séance du 25 Avril 1828,

Par M. A. G. Ballin.

Messieurs,

Un établissement d'une haute importance a été formé depuis peu d'années en cette ville; consacré aux infortunés dégradés par la plus affligeante des maladies et à une branche pour ainsi dire nouvelle de l'art de guérir, il a droit de vous intéresser à un triple titre: l'amour de l'humanité, l'amour de la science et l'amour du pays à l'illustration duquel il doit contribuer. Vous avez déjà deviné que je veux vous parler de l'*Asile des aliénés*; et comme aucun de vous, à ma connaissance, ne s'en est encore occupé dans cette enceinte, je me suis flatté que vous écouteriez avec bienveillance les détails que je vais avoir l'honneur de vous communiquer sur cet établissement.

L'idée première en est due, il est vrai, à M. Malouet, alors Préfet de la Seine-Inférieure; mais M. de Vanssay, son successeur, ne doit pas moins en être considéré comme l'unique fondateur, puisque lui seul a conçu les moyens d'exécution et les a mis en œuvre avec un zèle qu'aucune difficulté n'a pu arrêter et un succès au-dessus de tout éloge.

J'ai d'ailleurs pensé, Messieurs, qu'au moment où

nous venons de perdre cet administrateur dont les utiles travaux doivent laisser de longs et honorables souvenirs, il pouvait être convenable de vous rappeler un de ses plus beaux titres à la reconnaissance de ce vaste département.

Déjà notre digne président, dans son Précis sur l'Histoire de Rouen, a traité ce sujet avec le talent qui le distingue ; mais la brièveté qu'il s'était imposée ne lui a pas permis d'entrer dans des développements que vous n'entendrez peut-être pas sans intérêt.

Nous en sommes tous convaincus, Messieurs, la raison est la plus belle prérogative de l'homme, c'est elle qui en fait le roi de la nature ; aussi celui qu'elle abandonne devient-il un objet de pitié pour ses semblables, quoique lui-même ne sente pas l'horreur de sa position. Long-temps les infortunés attaqués d'aliénation mentale furent traités avec une insouciance, je dirai même avec une barbarie à laquelle on ne peut penser sans éprouver un sentiment pénible (1); elle aggravait leur maladie et leur causait souvent des accès de fureur qui justifiaient en quelque sorte les violences qu'on employait pour les contenir.

Ce n'est que vers le commencement du dix-septième siècle qu'on s'occupa des aliénés d'une manière spéciale ; mais aucun établissement remarquable n'avait été consacré à leur traitement, avant la fin du dix-huitième. La maison des frères de la charité de Charenton admettait des pensionnaires aliénés depuis 1660, mais ils y étaient en petit nombre ; l'accroissement de cet éta-

---

(1) Voyez, dans le Dictionnaire des sciences médicales, l'article *Maisons d'aliénés ;* l'auteur, M. Esquirol, y donne le détail des tortures que ces malheureux y souffraient ; on y trouvera les renseignements les plus intéressants sur les principaux hospices de l'Europe où sont admis des aliénés.

blissement ne date que de 1796, et encore n'est-ce que depuis peu d'années que les malades y reçoivent un traitement analogue aux progrès de cette partie de l'art de guérir. Le fameux Bethléem, de Londres, ne mérite d'être cité que pour sa magnifique construction ; il n'offre, dit M. Esquirol, aucun des avantages des établissements semblables construits de nos jours, et ne remplira jamais le but pour lequel il a été bâti. Vers 1786, des loges furent établies à Lyon et à Rouen pour renfermer les fous ; elles attestent encore aujourd'hui dans quel état de misère ils y vivaient.

Depuis cette époque des administrateurs éclairés, des savants et des médecins se sont occupés de rechercher les moyens d'adoucir la situation des aliénés, et même de les rappeler à la raison. M. Pinel, nommé médecin en chef de Bicêtre, près Paris, en 1792, y contribua puissamment, et l'influence de ses travaux ne se fit pas sentir seulement dans les principales villes de France, mais s'étendit à toute l'Europe.

La ville de Rouen fut une des premières à suivre cet exemple : en 1802 on bâtit à l'Hospice général deux cours pour les insensés ; quoique les loges, au nombre de trente-cinq pour les hommes et de cinquante pour les femmes, y soient humides et mal faites, c'était déjà beaucoup alors, et l'on doit rendre hommage aux heureux et constants efforts que le docteur Vigné, médecin en chef de cette maison, fit pour l'amélioration du service des aliénés.

L'impulsion était donnée, mais les progrès furent lents; il n'y a pas dix ans que, dans la plupart des hôpitaux généraux, les aliénés étaient encore livrés au plus triste abandon ; les maisons mêmes qui leur étaient spécialement consacrées manquaient de plan général et de distributions convenables pour le service.

On n'est pas même bien fixé aujourd'hui sur l'espèce

de construction la plus propre à atteindre le but désiré ; mais on a reconnu que le classement des aliénés par genre de maladie (1), toute la liberté compatible avec leur état, des soins attentifs, et beaucoup de douceur, doivent être les premières bases de leur traitement. La gloire de mettre ces théories en pratique, sur une grande échelle, était réservée à l'administration du département de la Seine-Inférieure.

Dès 1819, sur la proposition du Préfet, le Conseil général du département pensa sérieusement à fonder un hospice en faveur des aliénés ; la suppression du dépôt de mendicité donna l'idée d'y consacrer le local de Saint-Yon (2) qui, par son étendue, son heureuse situation et ses vastes bâtimens, parut présenter les éléments d'un établissement de premier ordre, dont l'érection fut autorisée par ordonnances royales des 12 janvier et 6 décembre 1820. M. de Vanssay en posa la première pierre le 25 août 1822.

Le conseil général affecta d'abord à cette importante création un fonds de près de six cent mille francs, auquel des sommes considérables furent successivement ajoutées ; une partie fut convertie en une rente de trente mille francs pour former une dotation, et le reste fut employé en frais de constructions, de réparations et d'ameublement. Le même conseil contribue en outre aux dépenses annuelles.

L'établissement, qui fut ouvert le 11 juillet 1825, sem-

---

(1) On trouvera les principes de ce classement dans les ouvrages des docteurs Pinel, Fodéré, Georget, Esquirol, (article déjà cité), etc. Un rapport de M. de Pastoret, sur les hôpitaux de Paris, et le programme d'un hospice d'aliénés par M. Desportes, administrateur des hôpitaux de Paris, donnent à cet égard des détails encore plus positifs.

(2) Voir, sur l'origine de cette maison, le Précis de l'Histoire de Rouen, par M. Th. Licquet, conservateur de la Bibliothèque de cette ville, etc., etc. (Rouen, 1827, page 157).

ble avoir surpassé les espérances qu'on en avait conçues : il a excité l'admiration des Français et des étrangers qui l'ont visité (1); tous se sont accordés à le considérer comme un des plus beaux monuments de notre siècle. Les heureux résultats qu'il présente déjà et des guérisons assez nombreuses présagent des succès toujours croissants.

La promptitude et l'économie avec lesquelles cet important établissement fut formé, méritent d'être remarquées, et font le plus grand honneur à l'administration. Il serait facile de rendre cette assertion plus frappante par plusieurs citations ; ainsi l'Hôtel-Dieu de Rouen, commencé en 1749, ne reçut les malades que neuf ans après, et l'hôpital Saint-Louis, fondé par Henri IV en 1607, ne fut ouvert qu'en 1619 ; il coûta sept cent quatre-vingt-quinze mille livres d'alors, près de deux millions de nos jours.

C'est ici le lieu de payer aussi un juste tribut d'éloges au zèle et aux lumières du directeur, M. Vidal, qui longtemps à l'avance s'était occupé de recueillir des observations sur l'ensemble des dispositions à prendre pour l'organisation de la maison. Il avait même visité les établissements de Paris, de Charenton, de Caen et des provinces méridionales de la France, et contribua, par ses rapports, à assurer la marche de l'administration,

---

(1) Nous citerons entr'autres MM. le baron de Gérando, le marquis de Pastoret, le baron Becquey, le baron Capelle, des Préfets, des Ingénieurs ; le docteur Esquirol ; plusieurs membres de l'Ecole royale de médecine, des administrateurs de plusieurs hôpitaux ; le docteur Martini, directeur de l'Hospice des aliénés récemment ouvert à Leubus, près Breslau, en Silésie ; le docteur Vulpes, médecin en chef de l'Hôpital des aliénés de Naples ; un médecin chargé par l'Empereur du Brésil de recueillir des renseignements sur les maisons d'aliénés ; les pages du Roi de Bavière, etc., etc. L'établissement s'honore en outre de la visite de Son Altesse Royale MADAME, Duchesse de Berry, et de S. A. E. Monseigneur le prince de Croy, cardinal, archevêque de Rouen.

dans cette entreprise toute nouvelle, dont je vais essayer de vous donner une idée plus précise. C'est à la complaisance de M. Vidal que je dois une partie des renseignements consignés dans cette notice ; je puis garantir également l'exactitude de ceux que j'ai puisés à d'autres sources.

L'établissement occupe, à l'une des extrémités de la ville, dans un quartier peu fréquenté, en bon air, un terrein de sept à huit hectares (plus de vingt arpents de Paris) ; les anciennes constructions contiennent de vastes dortoirs pour les malades tranquilles, des logements séparés pour diverses classes de pensionnaires, une fort belle cuisine avec ses dépendances, une buanderie très-bien entendue, des magasins, et tous les autres locaux nécessaires au service d'un établissement destiné à une population d'environ cinq cents individus. Les constructions nouvelles consistent en cinq cours affectées aux malades qui exigent une attention plus particulière. Quatre sont semblables entr'elles et actuellement occupées, deux par des hommes et deux par des femmes. Chacune forme à-peu-près un carré de cent trente-cinq pieds de côté. On y entre par un petit pavillon où se trouvent les chambres des sœurs et des infirmiers ; à droite et à gauche sont les cellules, au nombre de vingt ; en face une belle grille en fonte (1), qui laisse voir le jardin ; une galerie couverte, de six pieds de large, règne tout autour ; au milieu est un gazon, orné d'arbustes et de fleurs, que les aliénés ne cherchent jamais à détruire ; quelques-uns même s'amusent à les cultiver. Il semble, dit M. Licquet (v. note, p. 182), *que leur imagination troublée se calme à la vue des productions*

(1) Les grilles et grillages fondus ont été exécutés, avec beaucoup de soin, dans les ateliers de MM. Waddington frères, à Saint-Remy-sur-Epte, département de l'Eure.

gracieuses de la nature. Les cellules, qui ont environ dix pieds de long, huit de large et onze de haut, ont une croisée sur la galerie; toutes les croisées sont garnies d'une fenêtre vitrée et d'un volet de bois; mais celles des malades qui inspirent quelque défiance ont en outre un fort grillage en fil de fer ou en fer fondu à losanges serrés. Cette clôture a fixé l'attention des gens de l'art; elle offre, avec économie, toute la solidité nécessaire, et n'a pas l'aspect affligeant des barreaux usités dans les maisons d'aliénés. De l'autre côté est un large corridor, sur lequel donnent les portes des cellules, qui contiennent chacune un lit, une table et une chaise. Les malades sont presque toujours libres dans leurs cours, et il n'en résulte jamais aucun inconvénient. Les surveillants ont soin de faire rentrer ceux qui donnent quelques signes d'agitation ou de fureur; et un moyen employé avec succès pour les appaiser est de les priver du jour, qui paraît contribuer à les exaspérer durant leurs crises. Toutefois cette séquestration n'a lieu qu'après avoir pris les ordres du médecin, et, loin de s'en plaindre, ces infortunés la demandent quelquefois; mais de longs intervalles se passent sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours à cette mesure.

La cinquième cour, qui vient d'être achevée, est un peu plus grande que les autres; elle a trente-deux cellules.

Entre les cours des hommes et celles des femmes s'élève le pavillon des bains, où l'on accède par des galeries couvertes. Il renferme vingt-quatre baignoires, dans des salles différentes pour chaque sexe, avec un appareil de douches, et réunit toutes les commodités désirables. La manière dont l'eau arrive aux baignoires, sans robinets et sans conduits apparents, est fort ingénieuse. On vient d'établir dans ce pavillon une pompe à feu très-soignée, de la force de deux chevaux, provenant des ateliers de MM. Périer, de Chaillot. Son

travail, qui ne sera que de cinq à six heures par jour, suffira pour alimenter deux réservoirs contenant ensemble cinquante mètres cubes d'eau, et pour chauffer simultanément l'eau des bains, au moyen d'un emprunt de vapeur fait à la chaudière de l'appareil. On s'occupe en ce moment d'utiliser l'eau de condensation, afin d'économiser le combustible. Ce système hydraulique doit fournir en même temps l'eau nécessaire aux cuisines, à la buanderie, à l'arrosage des jardins, etc., etc.

Le régime et le traitement des malades, dirigés par un habile médecin, M. Foville, élève distingué de M. Esquirol, ont généralement reçu l'approbation des gens de l'art et des savants distingués qui ont été à portée d'en prendre connaissance. Rien ne prouve mieux sans doute l'efficacité des soins donnés aux aliénés que leur soumission et leur docilité, qui, dans certains moments, pourrait faire croire qu'ils jouissent de toute leur raison. Les hommes s'emploient de bonne volonté à divers travaux proportionnés à leur degré de force ou d'aptitude ; les femmes travaillent à l'aiguille, s'occupent à la manutention du linge, ou secondent le zèle exemplaire des sœurs dans les soins qu'elles prodiguent particulièrement aux infirmes et aux aliénés atteints de maladies corporelles.

Cet établissement, qu'une décision ministérielle a rendu en quelque sorte central pour plusieurs départements, est d'ailleurs si bien administré qu'il n'exige qu'un petit nombre d'employés, eu égard à sa grande importance. En effet, on n'en compte que quarante, dont quelques-uns sont aux frais particuliers des pensionnaires qu'ils servent exclusivement ; ce sont : le directeur, le médecin, le chirurgien, un interne, un économe, un commis aux écritures, un aumônier, vingt-et-une sœurs de Saint-Joseph de Cluny et douze infirmiers ; cependant les malades n'en sont pas moins

l'objet d'une surveillance continuelle, de soins et d'égards de tous les instants, ce que l'on doit attribuer à la bonne disposition des localités, et surtout au zèle éclairé des principaux employés. Mais je dois m'arrêter pour ne pas fatiguer votre attention, car *il faudrait tout mentionner dans cet hospice, si l'on voulait détailler tout ce qui est parfait*, dit encore M. Licquet.

Tout ce qu'on vient de lire doit vous faire juger, Messieurs, que cette fondation, fût-elle uniquement consacrée à des pensionnaires, serait encore un immense service rendu à l'humanité; mais le conseil général, dont les vues philantropiques lui font le plus grand honneur, a voulu que les pauvres eussent aussi part à ce bienfait; il a, en conséquence, fondé cent places gratuites, dont quatre-vingt-dix sont accordées, sur la proposition de MM. les sous-préfets, à des indigents domiciliés dans le département, et dix restent à la disposition de M. le Préfet, en faveur des aliénés étrangers au département et dont le domicile est inconnu.

Le nombre des aliénés existants à l'Asile, au 1er janvier 1826, n'était encore que de cinquante-six pensionnaires et vingt-cinq indigents; voici le tableau de sa population au 1er janvier 1828 :

	hommes.	femmes.	totaux.
Pensionnaires des communes et hospices du département de la Seine-Inférieure....	44	98	142
Pensionnaires au compte des familles.....	49	42	91
Indigents.....	33	26	59
Pensionnaires de départements étrangers...	14	18	32
Totaux.....	140	184	324

La proportion des divers genres d'aliénations mentales m'ayant paru d'un assez grand intérêt, j'ai demandé communication de l'état général où sont spécifiées les affections de chaque individu; mais comme plusieurs

ont beaucoup d'analogie entr'elles, je les ai réduites à quelques classes principales, dont voici la comparaison établie proportionnellement à cent malades :

	INCURABLES.		CURABLES.	
	hommes.	femmes.	hommes.	femmes.
Démence, y compris quelques paralytiques	21	26	"	"
Démence avec épilepsie	3	4	"	"
Idées fixes	2	1	"	"
Monomanies	4	3	1	2
Démence ou manie, avec fureur	5	6	1	2
Affections diverses	2	9	"	"
Imbécillité, idiotisme, esprit faible	5	3	"	"
	42	52	2	4
	94		6	

Je n'ai pu faire entrer séparément dans cette comparaison les affections dont il ne se trouve qu'un exemple sur deux ou trois cents sujets, telles que la mélancolie, la panophobie, la démonomanie, etc., etc., et je les ai réunies sous le titre *d'affections diverses.*

Les deux tableaux précédents donnent une idée exacte de la population actuelle de l'Asile des aliénés ; mais il est à remarquer que si l'on recommençait le dernier dans quelques années, il présenterait des résultats différents et beaucoup plus satisfaisants, parce que dans l'origine encore si récente de l'établissement, on y a transféré, de divers hospices, un grand nombre de malades incurables, très-âgés, paralytiques, épileptiques et idiots, qui désormais ne seront plus reçus que fort rarement, l'Asile étant principalement destiné aux malades qui laissent quelque espérance de guérison ou qui ne pourraient rester en liberté sans inconvénient pour la sûreté publique.

Ce que je viens d'avancer est au surplus déjà vérifié par l'expérience, puisque sur trois cent quatre-vingt quatre malades admis en 1826 et 1827, il en est sorti soixante-six, c'est-à-dire environ dix-huit sur cent, parfaitement guéris.

L'établissement s'organise pour cinq cents individus, et l'on suppose que, dès l'année courante, il y en aura environ quatre cents. Les pensions sont fixées ainsi qu'il suit : première classe, treize cents francs et au-dessus ; deuxième, neuf cent soixante-quinze ; troisième, six cent cinquante ; et quatrième, quatre cent cinquante. On a en outre la faculté de prendre des arrangements avec le directeur, pour les commodités et les avantages particuliers qu'on voudrait assurer aux malades. Il est permis à leurs parents de venir les voir deux fois par mois, mais les visites des curieux pouvant occasionner des inconvénients de plus d'une espèce, on n'est admis dans l'intérieur des bâtiments que sur une autorisation spéciale de M. le Préfet, qui en accorde très-peu ; encore ne voit-on jamais les pensionnaires des premières classes.

Nota. Le Conseil général, dans sa session du mois de septembre de cette année, a consacré à l'Asile des aliénés un long article de son procès-verbal ; il s'est plu à reconnaître que la prospérité de cet établissement s'accroît de jour en jour, que les guérisons continuent à s'opérer dans des proportions tout-à-fait inconnues dans les hospices de Bicêtre et de Charenton ; que les tableaux de mortalité présentent des résultats non moins satisfaisants, et qu'enfin l'ordre règne dans toutes les parties du service. Après avoir payé un juste tribut d'éloges aux principaux employés de la maison, le Conseil a donné un témoignage particulier de sa satisfaction au directeur et au médecin ; il a en outre invité ce dernier à ouvrir un registre qui doit devenir un jour fort intéressant, puisqu'il sera destiné à constater, pour chaque malade, l'époque, les causes et le caractère de son aliénation, ainsi que les effets successifs des traitements auxquels il aura été soumis.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

Sur un Ouvrage très-rare intitulé : PROSA CLERI PARISIENSIS AD DUCEM DE MENA, POST CŒDEM HENRICI III ;

Lue dans la Séance du 4 Juillet 1828,

Par M. DUPUTEL.

MESSIEURS,

Jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, où nos mœurs, nos habitudes et notre caractère national ont éprouvé un changement que Voltaire pressentait sans doute lorsqu'il s'écriait, avec l'expression du regret,

Le raisonner tristement s'accrédite :

le cachet distinctif du peuple français était un fonds inépuisable de gaieté qui ne manquait jamais l'occasion de se manifester, même au milieu des circonstances les plus graves et des plus effrayantes agitations politiques. De là cette quantité prodigieuse de facéties, de satires, vaudevilles, etc., dont le catalogue seul contiendrait plusieurs volumes, que virent naître, sans remonter plus haut, et les troubles de la Ligue, et les intrigues de la Fronde, et les désordres de la Régence, et les horreurs de la dernière révolution, qui a détruit l'antique monarchie de saint Louis et de Henri IV, pour les rétablir sur une base constitutionnelle.

Je n'ignore pas que la plupart de ces pamphlets, éphémères enfants de la circonstance, meurent ordinairement avec elle. Il en est cependant quelques-uns que des amateurs recherchent encore comme singularités

historiques ou littéraires, attirés le plus souvent par l'amorce trompeuse de la bizarrerie du titre, et que l'on voit figurer dans certaines bibliothèques, comme le font, dans le cabinet de quelques curieux, des collections d'anciennes monnaies depuis long-temps hors de la circulation.

Tel est, Messieurs, l'opuscule dont je me propose de vous entretenir aujourd'hui, dans le but de rectifier l'opinion erronée qu'auraient pu vous en faire concevoir différents bibliographes qui ne l'ont jugé que sur le titre, et sans avoir probablement jamais eu l'occasion de le lire.

Cet opuscule, imprimé à Paris chez Sébastien Nivelle, en 1589, est intitulé : *Prosa Cleri parisiensis, ad ducem de Menâ, post cædem Henrici III.* Il ne contient que vingt-quatre pages in-8° de texte latin, auxquelles on a joint une traduction ou plutôt une imitation libre de cette pièce singulière, sous le nom supposé de *Pierre Pighenat, curé de Saint-Nicolas-des-Champs.* Cette traduction paraît avoir été détachée d'un autre recueil dont elle occupait les pages 13 à 21. Ce petit volume est indiqué dans tous les catalogues comme excessivement rare ; et ce qui prouve qu'il l'est en effet, c'est que le seul exemplaire que l'on en connût alors a été vendu plus de trois cent soixante francs à la vente de M. l'abbé Shépher, en 1786 ; mais un bibliophile, peut-être celui-là même qui s'en était rendu adjudicataire à si haut prix, imitant les amateurs qui, dans la crainte de voir périr un tableau précieux, en font tirer plusieurs copies, le fit réimprimer chez M. Didot, en 1787 ou 1788, sous son ancienne date et l'indication du premier imprimeur, au nombre de cinquante exemplaires seulement. C'est un de ces derniers, que j'ai eu le bonheur de me procurer, qui m'a fourni les renseignements que je vais avoir l'honneur de vous soumettre.

M. l'abbé Duclos, dans son Dictionnaire bibliographique, généralement attribué au libraire Cailleau, est le premier, que je sache, qui, après en avoir donné une description assez exacte, a cité ce livre comme *un monument du plus odieux fanatisme.* M. Fournier a copié, sans la moindre restriction, l'article de M. l'abbé Duclos. Mais M. Pseaume a été plus loin : non-seulement il signale la prose du clergé de Paris comme *un monument du plus honteux et du plus barbare fanatisme ;* il ajoute : « Quand un parti a perdu toute pudeur, il n'est « sorte d'excès qu'il ne soit disposé à sanctifier. Certes « le prêtre sacrilége Pigenat était bien digne d'être « le chantre et le traducteur de cette horrible prose ; « car c'était un de ces furieux prédicateurs de la Ligue, « qui faisait retentir les chaires de Paris de l'apologie « de l'assassinat de Henri III, et des invectives les « plus grossières contre le Béarnais. »

Il faut convenir que ceux qui ont porté de pareils jugements sur l'étiquette du sac, pour ainsi dire, plutôt que sur le vu des pièces, ont pris le change d'une manière bien extraordinaire. En effet, cette prose, qu'ils nous présentent comme l'œuvre du plus odieux fanatisme, et que l'on serait, d'après cela, tenté de croire n'avoir été composée que pour être chantée dans une de ces messes impies qu'on assure que les ligueurs eurent la sacrilége audace de faire célébrer en l'honneur de leur bienheureux martyr Jacques Clément, n'est qu'une satire très-piquante, où, sous le voile quelquefois trop peu transparent d'un éloge ironique, l'auteur, loin de partager les fureurs de la Ligue, en poursuit avec acharnement les deux principaux soutiens, le duc du Maine ou de Mayenne, et la duchesse de Montpensier, sa sœur.

Je pourrais, pour prouver combien l'on s'est mépris sur l'objet de cette singulière prose, me borner à vous

rapporter deux épigrammes que l'on trouve à la suite, et qui suffiraient, au besoin, pour révéler la véritable intention de celui qui l'a composée. La première est un distique latin, adressé *ad dementem Parisinorum plebem, quæ impurissimum Arsacidam in numerum Divorum refert*, et ainsi conçu :

Famosos quoniam vetuerunt iura libellos
Spargere, famosis, ô plebs, resipisce libellis.

La seconde, intitulée : *Sur la mesme Apothéose*, est ce quatrain, contenant une anagramme à la manière du temps :

Qui est ce mal-né,
Non sainct, mais danné?
Tu le vas nommant,
C'est *Iaques Clement.*

Mais j'ose me flatter, Messieurs, que vous ne me saurez pas mauvais gré d'entrer dans plus de détails pour vous faire mieux connaître cette curieuse production, et justifier l'opinion que je tente de faire prévaloir sur celle évidemment fausse que l'on en a généralement.

La prose dont il s'agit est composée de vingt-quatre strophes de chacune six lignes en latin et douze en français, car, malgré les rimes, souvent douteuses, qui les terminent, je ne puis me résoudre à les appeller des vers, et les citations que je vais faire pourront vous mettre à même de voir si c'est à tort.

C'est au duc de Mayenne que l'auteur s'adresse pour l'exciter, au nom du clergé, à sortir des murs de Paris, afin d'en repousser le Béarnais, dont il prend occasion de faire indirectement l'éloge, comme on en peut juger par ces deux strophes :

« Helas! vostre vaillance,
« O guerrier valeureux,
« Ne chassera de France
« L'orage malheureux!

« La guerre y aura cours
« Iusq'au bout de noz iours?
« He! combatez sans feinte,
« Composez vos squadrons;
« Chefs, marchez à la pointe
« Hardis comme lyons:
« Le Clergé qui se perd,
« Charles, vous en requiert.

« Voila pas grand'vergongne?
« Il n'y a pas six mois
« Qu'au fond de la Gascongne,
« Ce Prince Bearnois
« De force dépouillé
« Estait comme accullé;
« Or, en toutes prouinces
« Il braue et fait le Roy,
« Aux seigneurs et aux princes
« Il impose la Loy:
« Chacun, fors le Lorrain,
« Le tient pour souuerain.

Bientôt, négligeant même les précautions oratoires, il reproche ouvertement à son prétendu héros son avarice qui le fit accuser de péculat, *jure et non injuriâ*, comme il le dit, dans une strophe latine paraphrasée ainsi :

« Vous estes (qui estonne),
« *Pour peculat commis*,
« *Adiourné en personne*
« *Deuant les Trente-six*;
« N'esperez estre absoux
« Si vous n'allez aux coups.

Et pour donner plus de dévelopement à sa pensée, il continue :

« C'est *un mal qu'auarice*
« *Familier à voz meurs*;
« Mais vous, au lieu d'vn vice,
« Auez doubles valeurs, etc.

Mais ce n'est pas assez que d'avoir accusé le duc

de Mayenne d'avarice ; l'auteur le raille également sur son ambition déçue :

« Il vous fasche peut estre (dit-il)
« Qu'aux estats il n'a pleu
« Pour leur Roy et leur maistre
« Ia vous avoir esleu ;
« Et du mesme soucy
« Autres sont poincts aussi ,
« Le Roy dit Catholique ,
« Et vostre Duc Lorrain :
« Mais nostre Loy salique
« Resiste à leur dessein ;
« Ou l'on l'aboliroit
« L'Anglois le droit auroit.

Puis il ajoute aussitôt :

« Nous n'auouons pour Princes
« Successeurs a noz Royz
« En toutes leurs Prouinces
« Par l'ordre de noz loix ,
« Autres que ceux du nom
« Et armes de Bourbon ;
« Ils ont leur origine
« Du bon Roy sainct Louys
« En masle et droite ligne ,
« Portans les fleurs de lis
« Dedans leurs escussons
« Que nous recognoissons.

Enfin, ce singulier panégyrique du chef de la Ligue, se termine par la promesse, s'il succombe à l'armée, d'une apothéose égale à celle de Jacques Clément. Après, lui dit-on,

« Apres maints beaux esloges
« Maint riche monument ,
« Dans noz Martyrologes
« Vous et Iaques Clément
« Serez canonisez
« Au reng des mieux prisez.

Permettez que je vous le demande ici, Messieurs,

comment pourrait-on, d'après ce que je viens de vous en citer, se méprendre encore sur les motifs que l'on a eus en composant cette prose singulière, et la supposer écrite par un fanatique sous l'inspiration des ligueurs? Mais, pour achever de démontrer combien est grande l'erreur de ceux qui en ont porté ce jugement, je vais vous donner une idée des infamies que l'on y reproche à la duchesse de Montpensier.

Vous vous rappelez peut-être, Messieurs, avoir lu, dans le Pyrrhonisme de l'histoire, par Voltaire, chapitre 31, sous le titre *d'Autre anecdote hasardée*, ce passage remarquable :

« *On dit* que la duchesse de Montpensier avait « accordé ses faveurs au même Jacques Clément, pour « l'engager à assassiner son Roi. Il eût été plus habile « de les promettre que de les donner : mais ce n'est pas « ainsi qu'on excite un prêtre fanatique au parricide ; on « lui montre le ciel et non une femme. Son prieur « Bourgoin était plus capable de le déterminer que la « plus grande beauté de la terre ; il n'avait point de « lettres d'amour sur lui quand il tua le Roi, mais « bien les histoires de Judith et d'Aod, toutes déchirées, « toutes grasses à force d'avoir été lues. »

M. l'abbé Duvernet, dans son histoire de la Sorbonne (tome 2, page 28), répète le même bruit, sans y ajouter plus de confiance. « *On assure*, dit-il en parlant du duc « de Mayenne, que sa sœur promit à ce jeune moine « (Jacques Clément) des plaisirs plus convenables à la « vigueur de son tempérament déjà embrâsé par le « jeûne, l'abstinence et la superstition. *On veut* même « qu'elle l'en ait enivré ; mais, ajoute-t-il, peut-on établir « des faits historiques sur des *rumeurs* populaires? »

Cela n'a pas empêché l'auteur de l'article Jacques Clément, dans la Biographie connue sous le nom des frères Michaud, de reproduire encore ce fait : « Les seize,

« dit-il, eurent connaissance de son projet ; ils en parlèrent « aux ducs de Mayenne et d'Aumale, et à la duchesse de « Montpensier, qui voulut voir le moine, et céda, dit-on, « à ses infâmes désirs pour achever de le déterminer. »

Eh bien ! cette *rumeur* populaire, ces *on dit* dont aucun de ceux qui les ont répétés n'a indiqué la source, tout me porte à croire que c'est dans la prose dont j'ai l'honneur de vous entretenir qu'ils ont été puisés. Cette prose est le premier, peut-être même le seul des ouvrages contemporains où cette anecdote scandaleuse soit consignée, non pas comme un bruit vague, mais comme un fait positif et constaté.

L'auteur s'exprime, à cet égard, avec un cynisme qui ne me permet pas de vous citer sans restrictions ce passage, même en latin. S'adressant toujours au duc du Maine : *Laudatur*, lui dit-il,

« Laudatur tuæ sororis
« Adfectus plenus amoris,
« Quæ se magnâ constantiâ
« Subjecit Dominicano,
« Pacta, ut mortem tyranno
« Daret vi, vel astutiâ.

« Hæc nacta virum haud segnem :
« Eia, inquit.....
.....
.....
.....
.....

« Ergo pius ille frater
.....
.....
.....
.....
.....

« O ter quaterque beatus
« Ventris Catharinæ fructus
« Compressæ pro ecclesiâ !

« O felix Iacobus Clemens!
« Felix martyr, felix amans
« Inter millies millia!

Et plus loin, revenant à la charge sur ce fait, dans une espèce de prosopopée où il fait parler le peuple exhalant son mécontentement, il ajoute :

« O quàm sequuta libenter
« Est filia matris iter
« De Estensi familia!
« Ecquid non cogit libido,
« Atque vindictæ cupido
« In mente mali consciâ?

« In-Clemens Dominicane,
« Væ tibi, et Lupæ plenæ
« Ex tuâ virulentiâ!
« Væ monstro quod est latura
« Statim post te migratura
« In dæmonum consortia!

Je crois, Messieurs, avoir complété la preuve que j'avais entreprise, de manière à ne laisser aucun doute dans vos esprits; et regardant avec raison ma tâche comme terminée, je devrais m'arrêter ici; mais j'ai, en finissant, à vous soumettre encore une observation qui pourra ne pas paraître tout-à-fait dépourvue d'intérêt aux amateurs de recherches historiques et bibliographiques.

J'ai déjà insinué que la traduction française de la fameuse prose du clergé de Paris, attribuée *à Pigenat, curé de Saint-Nicolas-des-Champs,* n'était pas de lui, mais de quelque malin pseudonyme qui aura trouvé plaisant de se déguiser sous ce masque. Ce fait ne me paraît pas de nature à pouvoir être même contesté, pour peu que l'on connaisse l'ouvrage, le but dans lequel il a évidemment été composé, et les principes diamétralement opposés qui n'ont cessé de diriger les actions et les discours du prêtre fanatiqne que les ligueurs impatro-

nisèrent, en 1588, dans la cure de Saint-Nicolas-des-Champs, au préjudice du sieur Legeay ou Laugeais, auquel Jean Ferrière, qui en était pourvu, l'avait résignée. Mais ce qui achève de démontrer la fraude, c'est l'erreur du prénom de *Pierre*, faussement donné à Pigenat en tête de la traduction dont il s'agit, tandis qu'il s'appelait *François*, ainsi que l'attestent tous les biographes qui en ont fait mention, et plus encore l'apologie que publie de lui, en 1590, Georges Lapotre, sous le titre de *Regrets sur la mort de François Pigenat.*

On connaît deux autres personnages du nom de *Pigenat,* qui paraissent n'avoir pas embrassé avec moins de fureur, que le curé de St-Nicolas-des-Champs, le parti de la Ligue, mais dont aucun n'a porté le prénom de *Pierre.* L'un est *Odon Pigenat*, frère de François, qui était provincial des Jésuites, et que l'on cite dans la satire Ménippée comme membre du conseil des seize. L'autre est le *frère Jean Pigenat*, auquel M. Barbier attribue un volume in-8° publié, sans nom d'auteur, à Paris, chez Thierry, en 1592, sous ce titre : *Aveuglement des politiques, hérétiques et malheutres, lesquels veulent introduire Henri de Bourbon, jadis Roi de Navarre, à la couronne de France, à cause de sa prétendue succession.*

On ignore si ce dernier, qui n'est connu que par la mention qu'a faite de lui M. Barbier, a eu, avec les deux autres, d'autres rapports que ceux résultant de l'identité du nom et de la conformité des opinions.

FRAGMENT

DU SECOND ACTE DE LA TRAGÉDIE INÉDITE DE *BIRON*,

Par M. DUPIAS, de Rouen.

ACTE SECOND.

SCÈNE PREMIÈRE.

BIRON, NÉMOURS.

BIRON.

Oui, c'en est fait, Némours, il n'est rien qui m'arrête:
Au fer des conjurés il a voué sa tête.
Ses flatteurs sans retour ont flétri ses vertus,
Et de tous nos bienfaits il ne se souvient plus.
Vainement notre épée a préparé sa gloire;
Il reporte à lui seul tant de jours de victoire,
Et la Ligue, et les Seize, et Mayenne vaincus,
Ce trône qu'il nous doit, il ne s'en souvient plus.

NÉMOURS.

Je te l'avais prédit.

BIRON.

Mais c'est peu qu'il oublie
Notre sang tant de fois exposé pour sa vie:
Quitte envers nous, dit-il, il ne nous doit plus rien;
Je ne suis à ses yeux qu'un premier citoyen,
Qu'un sujet qu'il invite à plus d'obéissance,
Ou je pourrais enfin lasser sa patience.

De tant d'ingratitude il recevra le prix !
J'approuve vos projets : le dessein en est pris,
Henri n'existe plus !.. Demain la France libre
Accomplira les vœux et du Tage et du Tibre !
Vole et reviens, ami, je veux prendre avec toi
L'instant où sous le fort je l'entraîne après moi.

SCÈNE II.

BIRON, *seul.*

Oui, tu l'as mérité ce trépas qui s'apprête,
Toi seul as amassé la foudre sur ta tête !
Quel orgueil !... Il est Roi ; mais il fut mon ami.
Pour la première fois mon front a donc rougi !
L'ingrat ! il m'outrageait.... et mon lâche silence
L'enhardissait encor à poursuivre l'offense !
Je n'étais plus Biron : il m'avait avili ;
Ou plutôt envers moi ce n'était plus Henri.
Que dis-je ?... Dès long-temps il a cessé de l'être !
L'ami n'existait plus où commença le maître.
Imitons son exemple, oublions ses bienfaits,
Et, puisqu'il m'y contraint, régnons par des forfaits.

SCÈNE III.

BIRON, SULLY.

BIRON.

Ministre complaisant d'un monarque infidelle,
Que voulez-vous de moi ? Qui vers moi vous appelle ?
Venez-vous insulter...

SULLY.

Non, je suis votre ami.

BIRON.

Vous trompez votre Roi !

SULLY.

Je respecte Henri.
Et jusqu'alors ma bouche étrangère au parjure,
Biron, de le flatter ne lui fit pas l'injure ;
Je puis même ajouter que, seul parmi les Rois,
D'un austère langage il ne craint point la voix.
Faites ainsi que lui ; souffrez à ma franchise,
Un discours, qu'entre nous l'intérêt autorise ;
Non celui de l'Etat, mais l'intérêt sacré
Qu'on doit à l'un des siens que l'on croit égaré.

BIRON.

Vous croyez-vous permis un discours qui m'outrage ?
Qui vous a donc sur moi donné cet avantage
Que tout autre, peut-être, eût payé de son sang ?
Sully, n'abusez plus de la faveur d'un rang
Qui d'un pareil discours augmente l'insolence,
Ou vous me forceriez à quelque violence.

SULLY.

Alors que d'un devoir je m'impose la loi,
Libre dans mes discours, je parle sans effroi.

BIRON.

Oui, chargé des honneurs dont un Roi vous accable,
Sans doute qu'à vos yeux je dois être coupable ;
Et Sully, satisfait par-delà son espoir,
Doit condamner en nous le besoin du pouvoir ;
Mais je veux l'écouter.

SULLY.

Heureuse par vos armes,
La France vous devait un terme à tant d'alarmes :
Faible encor par des maux éprouvés trop longtemps,
Elle attendait un calme après d'affreux tourments,
Et j'osais espérer que sous un prince habile
Devait naître pour elle un ciel pur et tranquille :

Vain espoir ! Le réveil de mille ambitions
Ranime de nouveau l'hydre des factions.
Vainement d'un parti l'or combla l'espérance :
Chèrement acheté pour le bien de la France,
Il veut encor de l'or et n'est point satisfait ;
Sans pudeur il demande, on refuse... il nous hait ;
Et d'un peuple appauvri dédaignant la misère,
Moins lâche, il deviendrait un perfide adversaire.
Ce parti ne vaut pas qu'on daigne l'écraser,
Et sans aucuns périls on le peut mépriser.
Mais celui qui du Roi seconda la vaillance,
Qui lui conquit le trône et délivra la France,
La rendit imposante à l'ombre de son bras,
Celui qu'ont signalé mille et mille combats,
Qui des fastes heureux d'une immortelle histoire
Pouvait être à jamais et l'orgueil et la gloire,
Ce parti de l'honneur, veut-il y renoncer?..
Ce Henri de leur choix, ils l'osent menacer!...
Que prétend-il, enfin, et quelle est sa démence?..
Veut-il servir, détruire, ou commander la France?...
De Mayenne et des Seize en fuyant les drapeaux
Pourquoi rechercha-t-il la palme des héros?
Courut-il dans nos rangs? Le temps était propice :
Il pouvait asservir la France à son caprice,
Démembrer cet état, se l'entre-partager :
On pouvait tout alors, et même sans danger.
Alors, épouvanté d'un si sanglant outrage
Il a craint aux Français d'imposer l'esclavage :
Aujourd'hui, près du trône assis avec fierté,
Il ose menacer sa noble liberté,
L'attaquer dans son prince, et, d'une main hardie,
Lever la hache encor sur sa triste patrie!
Et de tels factieux Biron serait l'appui,
Biron, l'honneur du siècle et l'ami de Henri,
Biron, de nos guerriers le modèle et la gloire,
Pourrait flétrir son nom aux pages de l'histoire!.....

Non, je ne le crois pas!..... Justement respecté,
Biron veut l'être encor dans la postérité!

A qui put s'égarer donnez toute espérance;
Sans crainte de Henri promettez l'indulgence:
Vous le savez, son cœur n'aime point à punir
Et ne voit plus d'offense où brille un repentir.
Offrez leur donc, Seigneur, après un tel outrage,
Le seul port qui les mette à l'abri de l'orage.
S'ils craignent près du Roi la honte d'un pardon,
Parlez : je le promets, je le jure en son nom.

BIRON.

De ce discours, Seigneur, j'admire la prudence:
Mais nul de mes amis n'a besoin d'indulgence,
Et je dois m'étonner qu'il s'adresse à Biron.
Sait-on bien qui je suis?... Si d'un honteux pardon
J'avais quelque besoin pour protéger ma vie,
Ce fer m'arracherait à tant d'ignominie :
Seul il est mon recours; et ce fidèle ami
Me servira du moins aussi bien que Sully.
On connaît ce qu'il peut; il apprendra, peut-être,
Non à me redouter, mais à mieux me connaître.

SULLY.

J'ai dû.....

BIRON.

Se pourrait-il que l'on me soupçonnât?
Et m'attribuerait-on quelque lâche attentat?

SULLY (*avec une intention très-marquée.*)

Seigneur, cette demande a lieu de me surprendre.
Henri dans peu d'instants en ces lieux va se rendre.
Vous le suivez au fort... Et c'est à votre foi
Que se va confier votre ami, votre Roi.

BIRON.

Il suffit.

SULLY.

Votre cœur n'a-t-il rien qui le blesse ?...
Vous ne répondez pas ?.. A regret je vous laisse.
Que vois-je !... c'est Nemours !... Ah ! Biron, se peut-il,
Que vous restiez muet en un si grand péril !...

Traduction libre de l'Ode 3e du 2e livre d'Horace,

Par M. A. Deville.

A DELLIUS.

Reçois du même front les coups de la Fortune ;
Fuis la superbe joie et la plainte importune,
Soit que le sort jaloux te condamne à souffrir,
Ou bien qu'à t'enivrer au banquet de la vie
Le plaisir te convie ;
Souviens-t'en, Dellius, un jour tu dois mourir.

Aux lieux où le ruisseau, luttant contre sa rive,
La presse en murmurant de son eau fugitive,
Où le pin toujours vert, le pâle peuplier,
L'un vers l'autre inclinant, à leurs amours fidèles,
Leurs têtes fraternelles,
Mêlent de leurs rameaux l'ombrage hospitalier,

Fais porter les parfums, les guirlandes, ces roses,
Que fanera le soir, et du matin écloses ;
Là fais fumer l'encens, là fais couler le vin,
Tandis que, respectant le printemps de ta vie,
Atropos endormie
Laisse courir le fil de ton heureux destin.

Un jour tu quitteras cette maison charmante,
Ces parcs voluptueux où le Tibre serpente,
Ces jardins, ce vallon si fertile, si beau ;

Oui, tu les quitteras. Demain, demain, peut-être,
Les pas d'un nouveau maître
Fouleront ces gazons, ce marbre, et ton tombeau.

Vil pâtre, fils de Roi, riche, pauvre, n'importe;
L'impitoyable mort doit frapper à ta porte.
Vers l'abîme éternel nous marchons chaque jour;
Notre nom tôt ou tard sort de l'urne fatale,
Et la barque infernale
Au lieu de notre exil nous passe sans retour.

STANCES

IMPROVISÉES DANS UNE PROMENADE AU CIMETIÈRE MONUMENTAL,

Par M. Duputel.

Des terrestres liens quand l'ame dégagée,
Vers un monde inconnu dirige son essor,
Dans la nuit de l'erreur reste-t'elle plongée,
Et de vains préjugés l'aveuglent-ils encor ?

Non, sans doute ; au milieu des torrents de lumière,
Qui l'inondent alors, la seule vérité
Lui montre, à ses regards en brillant toute entière
Le néant de l'orgueil et de la vanité.

Cette pompe des morts, à quoi donc leur sert-elle ?
Et pourquoi surcharger d'un marbre fastueux
De l'homme qui n'est plus la dépouille mortelle,
Que des vers affamés se partagent entre eux ?

De parents ou d'amis qu'à grands frais on rassemble
Les ossemens épars dans un étroit caveau :
Croit-on que du bonheur de se trouver ensemble,
Ils savourent le charme à l'ombre du tombeau ?

O vous qui m'êtes chers, vous à qui je dois l'être,
Si j'en crois de mon cœur le doux pressentiment,
Quand la mort à vos yeux m'aura fait disparaître,
N'inscrivez point mon nom sur un froid monument.

Sous quelque humble gazon, dans un lieu solitaire,
Sans faste déposez d'insensibles débris :
A la terre rendez ce qui vient de la terre ;
Nous avons tous reçu l'existence à ce prix.

Mais l'ame est le reflet d'une flamme divine ;
Et, du ciel descendue, elle y doit remonter :
Oser même douter de sa noble origine,
C'est l'attester encor ;..... l'esprit seul peut douter.

Puisse donc votre cœur conserver ma mémoire,
Jusqu'au jour où la mort viendra nous réunir !
Des plus beaux monuments la splendeur illusoire
Ne saurait compenser un pieux souvenir.

LE RENARD ET LA PINTADE,

Fable,

Par M. Le Filleul des Guerrots.

Une Pintade était captive,
Et son geolier était un villageois :
Ainsi du sort l'avaient prescrit les lois.
Un jour de la saison où l'hirondelle arrive,
Au travers des barreaux de sa cage de fer,
L'innocente allongeait la tête et prenait l'air,
Quand des museaux gloutons elle aperçoit le pire,
Le museau d'un renard et son œil de vampire.
La pauvre volatile eût dû, sans différer,
Se retirer ;
C'était bien le cas d'être preste !
Mais avant qu'elle en fît le geste,
D'un coup de dent le perfide museau
S'était vîte adjugé l'oiseau.
Si j'ai dit l'oiseau, je m'arrête :
L'escroc n'avait miré que le bec et la crête,
Et n'avait attrapé que la crête et le bec :
Le grillage jaloux le tenant en échec,
Il n'avait pu prétendre au reste.
Mais qu'avait donc enfin voulu le garnement,
En donnant pour si peu ce maître coup de dent ?
Hélas ! le croira-t-on, encor que je l'atteste ?
Ce qu'il avait voulu ?... se distraire un instant,

Et d'une pintade sans tête ,
Dans sa cage se débattant ,
Se heurtant ,
Culbutant
La pauvre bête ,
Avoir , faute de mieux , le spectacle sanglant !
Jeu barbare et bien fait pour plaire
A l'inventeur froidement sanguinaire.

Le trait que je viens de citer
Peint de certain méchant l'odieux caractère :
Quand du mal qu'il médite il ne peut profiter ,
Il le fait seulement pour le plaisir d'en faire.

TABLEAU

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

POUR L'ANNÉE 1828—1829.

SIGNES POUR LES DÉCORATIONS.

✠ *Ordre de Saint-Michel.*

✠ *Ordre royal et militaire de Saint-Louis.*

✠ *Ordre royal de la Légion d'honneur.*

✠ *Ordre de l'Eperon d'or de Rome.*

O. signifie *Officier.*

C — *Commandeur.*

G. — *Grand-Officier.*

G. C. — *Grand-Croix.*

TABLEAU

DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN,

POUR L'ANNÉE 1828—1829.

OFFICIERS EN EXERCICE.

M. LEPRÉVOST, D. M., *Président.*

M. *Vice-Président.*

M. CAZALIS, *Secrétaire perpétuel pour la Classe des Sciences.*

M. BIGNON (N.), *Secrétaire perpétuel pour la Classe des Belles-Lettres et des Arts.*

M. DUBUC, *Bibliothécaire-Archiviste.*

M. LEPREVOST, vétérinaire, *Trésorier.*

ACADÉMICIENS VÉTÉRANS, MM.

ANNÉES de réception.		ANNÉES d'admission à la Vétérance.
1803.	Le Comte BEUGNOT (G. C. ✻), Ministre d'état, ancien Préfet du département de la Seine-Inférieure, à Paris, *rue neuve du Luxembourg*, n° 31.	1806.
1762.	D'ORNAY (Jean-François-Gabriel), doyen des Académiciens, membre de l'Académie de Lyon, de celles des Arcades de Rome et des Georgifiles de Florence, à St-Martin-de-Bocherville.	1807.
1811.	Le Baron ASSELIN DE VILLEQUIER (O. ✻), premier Président de la Cour royale, membre de la Chambre des Députés, *rue de la Seille*, n° 10.	1819.
1803.	VITALIS ✻, ancien Secrétaire perpétuel de l'Académie pour la classe des sciences; Docteur ès sciences de l'Université; Professeur émérite des sciences phy-	1822.

siques au Collége royal de Rouen ; ancien Professeur de chimie appliquée aux arts ; membre de plusieurs Académies et Sociétés savantes, à Paris, *rue de Paradis-Poissonnière*, n° 11.

1815. Brière ✻, Conseiller à la Cour de cassation, à Paris, *rue de Bondy*, n° 44. 1822.

1808. Le Baron Lezurier de la Martel (O. ✻), à Hautot. 1823.

1775. Descamps (Jean-Baptiste), Conservateur du Musée de Rouen, membre de l'Académie des Arcades de Rome, *rue Beauvoisine*, n° 31. 1824.

1803. Pavie (Benjamin), Manufact., Trésorier honoraire, *faubourg St-Hilaire*, n° 75. 1827.

1819. Ribard (Prosper) ✻, ancien Maire de Rouen, *rue de la Vicomté*, n° 34. 1828.

ACADÉMICIENS RÉSIDANTS, MM.

Académiciens de droit.

1824. S. A. E. Mgr le Cardinal Prince de Croy, grand Aumônier et Pair de France, Commandeur de l'ordre du St-Esprit, Archevêque de Rouen, etc., *en son Palais archiépiscopal.*

1828. Le Comte de Murat (C. ✻), Conseiller d'état, Préfe de la Seine-Inférieure, *en l'Hôtel de la préfecture.*

1803. Vigné (Jean-Baptiste), D.-M., correspondant de la Société de médecine de Paris, *rue de la Seille*, n° 4.

Letellier, Inspecteur de l'Académie universitaire, *rue de Sotteville*, n° 7, à St-Sever.

1804. Godefroy, D.-M., *rue des Champs-Maillets*, n° 11.

Bignon (N.), Docteur ès-lettres, Professeur émérite de rhétorique au Collége royal de Rouen et à la faculté des lettres, officier de l'Université de France, *r. Sénécaux*, n° 55.

1805. Le Baron Chapais de Marivaux ✻, Conseiller à la Cour royale, *rue St-Jacques*, n° 10.

1805. Periaux (Pierre), ancien Imprimeur du Roi, membre de l'Académie de Caen et des Sociétés d'agriculture et de commerce de Rouen et de Caen, *boul. Beauvoisine*, n° 74.

Meaume (Jean-Jacques-Germain), Professeur de mathématiques spéciales au Collége royal, *rue Poisson*, n° 31.

1808. Dubuc l'aîné, Apothicaire-Chimiste, membre du Juri médical du département de la Seine-Inférieure, correspondant de la Société de médecine du département de l'Eure, de celle de pharmacie de Paris, membre correspondant de la Société royale de médecine, et de plusieurs autres Sociétés savantes, *rue Percière*, n° 20.

1809. Duputel (Pierre), *rue de la Prison*, n° 21.

Le Prévost (Auguste), de la Société des antiquaires de Londres; de la Société royale des antiquaires de France; des Sociétés d'agriculture de Rouen, Caen, Evreux et Bernay; de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, *rue de Buffon*, n° 21.

Licquet (Théodore), Bibliothécaire, *à l'Hôtel-de-Ville.*

Guttinguer fils, *rue de Fontenelle.*

1814. L'Abbé Leturquier de Longchamp, *à l'Hôpital général.*

1815. Flaubert, Docteur-Médecin, Chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, *rue de Lecat*, n° 7.

Leprevost, Vétérinaire, *rue St-Laurent*, n° 3.

1816. Levieux, Commissaire du Roi près la Monnaie de Rouen, *à l'Hôtel des Monnaies.*

1817. Le Baron Adam ✻, Président du Tribunal de première instance, *place St-Ouen*, n° 23.

Durouzeau ✻ ✻, Conseiller à la Cour royale, *place St-Eloi*, n° 6.

Leprevost, Docteur-Médecin, *rue Malpalu*, n° 112.

1818. Lefilleul des Guerrots ✻, *rue du Moulinet.*

Blanche, D.-M., *rue Bourgerue, vis-à-vis l'Hospice général.*

Thil, Avocat, membre de la Chambre des Députés, *rue Dinanderie*, n° 15.

1819. Destigny, Horloger, *place de la Cathédrale.*

1820. Hellis fils, D.-M., Médecin en chef de l'Hôtel-Dieu, *boulevart Cauchoise*, n° 69.

Le Comte de Rivaud La Raffinière (C. ✻) (G. O. ✻), Lieutenant-Général commandant la 15e division militaire, *rue du Moulinet*.

Le Marquis de Martainville ✻, Gentilhomme de la chambre du Roi, Maire de Rouen, *rue du Moulinet*, n° 11.

1822. Delaquérière (E.), Négociant, *rue du Fardeau*, n° 24.

1823. Houel, Avocat, *rue Sénécaux*, n° 10.

Cazalis, Professeur de sciences physiques au Collége royal, *place de la Rougemare*, n° 29.

Lévy, Professeur de mathématiques et de mécanique; des Académies de Dijon et Bordeaux; des Sociétés académiques de Strasbourg, Metz, Nantes et Lille; Maître de pension, *rue Saint-Patrice*, n° 36.

Le Pasquier ✻, Chef de division à la Préfecture, *rue Porte-aux-Rats*.

Des-Alleurs fils, D.-M., Médecin adjoint de l'Hôtel-Dieu, etc., *rue des Charrettes*, n° 121.

Vandeuvre (O ✻), Procureur général, *rue de la Chaîne*, n° 12.

1824. L'Abbé Gossier, Chanoine honoraire à la Cathédrale, *rue du Nord*, n° 1.

Maillet-Duboullay, Architecte en chef de la Ville, *quai de la Romaine*, n° 72.

Prevost fils, Pépiniériste, au Bois-Guillaume, (son adresse à Rouen, *rue du Champ-des-Oiseaux*, n° 68).

Dubreuil, Direct. du Jardin des plantes, *au Jardin des plantes*.

Langlois (E.-H.), Peintre, Professeur de dessin à l'École municipale, *rue des Carmélites*, n° 5.

Le Tellier ✻, Ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, *rue du Guay-Trouin*.

Reiset ✻, Receveur général des finances, *quai d'Harcourt*.

Schwilgué, Ingénieur, *boulevart Beauvoisine*, n° 72.

Houtou-Labillardière, Professeur de chimie appliquée aux arts, *à Déville*.

1825. Ballin, Chef de division à la Préfecture, *rue de Crosne*, n° 6.

Dumesnil (Pierre), *rue de la Chaîne*, n° 21.

1827. Morin, Pharmacien, correspondant de l'Académie royale de médecine, de la Société de chimie médicale de Paris, de la Société linnéenne et des sciences physiques et chimiques de la même ville; de la Société académique de Nantes, et de plusieurs autres Sociétés savantes, *rue Bouvreuil*, n° 27.

Deville (Achille), membre de la Commission des antiquités du département de la Seine-Inférieure, de la Société des antiquaires de Normandie, et de la Société d'émulation de Rouen, *rue de Fontenelle*, n° 2 bis.

1828. Vingtrinier, D.-M., Chirurgien en chef des Prisons, *rue de la Prison*, n° 33.

Pimont (Prosper), Négociant, *rue Herbière*, n° 28.

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS, MM.

1766. Le Colonel Vicomte Toustain de Richebourg ✻, à St-Martin-du-Manoir, près Montivilliers.

1787. Levavasseur le jeune, Officier d'artillerie.

1788. Le Baron Desgenettes (C. ✻), Médecin, à Paris, *quai Voltaire*, n° 1.

1789. Monnet, ancien Inspecteur des Mines, à Paris, *rue de l'Université*, n° 61.

Le Chevalier Tessier ✻ ✻, membre de l'Institut, Inspecteur général des Bergeries royales, à Paris, *rue des Petits-Augustins*, n° 26.

1803. Guersent, Docteur-Médecin, à Paris, *rue du Paradis*, n° 16, *au Marais*.

Lhoste, à Sartilly, près Avranches, départt de la Manche.

Leboullenger ✻, Ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Melun, département de Seine-et-Marne.

Le Comte Chaptal ✻ (G. ✻), Pair de France, membre de l'Institut, à Paris, *rue de Grenelle-St.-Germain*, n° 88.

Mollevault (C. L.), membre de l'Institut, à Issy, près Paris.

1803. L'Abbé Delarue, membre de l'Académie de Caen, correspondant de l'Institut, à Caen.

Le Baron Cuvier (G. O. ✻), Conseiller d'Etat, membre de l'Institut, à Paris, *au Jardin du Roi.*

Le Marquis d'Herbouville ✻ (G. O. ✻), Pair de France, à St-Jean-du-Cardonnay, département de la Seine-Inférieure.

1804. Boinvilliers, membre de l'Institut, à Paris, *vieille rue du Temple*, n° 19.

Degland, D. M., Professeur d'histoire naturelle, à Rennes.

1804. Le Baron Demadières ✻, à Paris, *rue des Fossés-Montmartre.*

1805. Boucher, correspondant de l'Institut, Directeur des Douanes, à Abbeville.

1806. Le Baron de Gérando (C. ✻), Conseiller d'Etat, membre de l'Institut, à Paris, *impasse Férou*, n° 7.

Delabouisse, Homme de lettres, à Paris.

Boïeldieu, Avocat, à Paris, *rue de Vaugirard*, n° 19, *au Luxembourg.*

1808. Lebouvier des Mortiers, ancien Magistrat, à Rennes.

Serain, ancien Officier de santé, à Canon, près Croissanville.

Lair (Pierre-Aimé), Conseiller de Préfecture, Secrétaire de la Société d'Agriculture et de Commerce, à Caen.

Delancy ✻, Chef de division au Ministère de l'intérieur, à Paris, *rue Neuve Saint-Augustin*, n° 54.

1809. Francœur ✻, Professeur à la faculté des sciences, à Paris, *rue Cherche-Midi*, n° 25.

Hernandez, Professeur à l'Ecole de médecine de la Marine, etc., à Toulon.

Lamoureux (Justin), à Bruxelles.

Gastelier ✻, Médecin, à Paris, *rue du Four-Saint-Germain*, n° 17.

1810. Rosnay de Villers, Directeur du Dépôt de mendicité, à Amiens.

Le Chevalier Vauquelin ✻ ✻, membre de l'Institut, *au Jardin du Roi.*

1810. Dubuisson, Médecin, à Paris, *rue du Faubourg St-Antoine*, n° 333.

Dubois-Maisonneuve, Homme de lettres, à Paris, *rue de Vaugirard*, n° 36.

Denis, D.-M., à Argentan, département de l'Orne.

Le Marquis de Bonardi-Dumesnil, ancien Officier de carabiniers, au Mesnil-Lieubray, canton d'Argueil, arrondissement de Neufchâtel.

Delarue, Pharmacien, secrétaire de la Société médicale, à Evreux.

Le Comte de Sesmaisons (Donatien) ✻ (C. ✻), Gentilhomme de la chambre du Roi, membre de la Chambre des Députés, à Paris, *rue de Vaugirard*, n° 21 bis.

Lescallier, ancien Préfet maritime, au Havre.

Saissy, Docteur-Médecin, à Lyon.

Balme, secrétaire de la Société de médecine, à Lyon.

Leroux des Trois-Pierres, Propriétaire, aux Trois-Pierres, près St-Romain-de-Colbosc.

1811. L'Abbé Lepriol, ex-Recteur de l'Académie de Rouen, à Rennes.

De Laporte-Lalanne ✻, Conseiller d'Etat, à l'intendance du Trésor de la Couronne, *place du Carrousel.*

Lesauvage, D.-M., à Caen.

Lafisse, D.-M., à Paris, *rue Neuve-des-Petits-Champs*, n° 54.

1812. Hellot ✻, à Paris, *rue d'Astorg*, n° 17.

Boullay ✻, Pharmacien, à Paris, *rue des Fossés-Montmartre*, n° 19.

L'Abbé la Rivière, inspecteur de l'Université, à Strasbourg.

Briquet, Professeur de Belles-Lettres, à Niort.

1813. Lamandé ✻, Inspecteur divisionnaire des Ponts et Chaussées, à Paris, *rue du Regard*, n° 1.

Gois fils, Sculpteur, à Paris, *quai Conti*, n° 23.

Flaugergues, Astronome, correspondant de l'Institut, à Viviers.

1814. Tarbé des Sablons ✻, à Paris, *rue du Grand-Chantier*, n° 12.

1814. Pêcheux, Peintre, à Paris, *rue St-Florentin*, n° 14.

Masson de Saint-Amand ✻, ancien Préfet du département de l'Eure, à Paris, *rue de Belle-Chasse*, n° 15.

1815 Le Maréchal Comte Jourdan ✻ (G. C. ✻), Pair de France, Gouverneur de la 7e Division militaire, *rue de Bourbon*, n° 52.

Percelat, ancien Recteur de l'Université de Rouen, à Paris.

Geoffroy, Avocat, à Valognes.

Fabre, correspondant de l'Institut, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Brignoles.

1816. Rever, correspondant de l'Institut, à Conteville, près le Pont-Audemer.

Boin, Médecin en chef des Hospices, à Bourges.

Loiseleur des Longchamps ✻, D.-M., à Paris, *rue de Jouy*, n° 10.

Dutrochet, D.-M., correspondant de l'Institut, à Chareaux, près Château-Renault (Indre-et-Loire).

1817. Patin, Bibliothécaire du château royal de St-Cloud, maître des conférences à l'ancienne École normale, à Paris, *rue Cassette*, n° 15.

Desormeaux, Docteur-Médecin à la Faculté de Médecine, à Paris, *rue de l'Abbaye*, n° 16.

Mérat, Médecin, à Paris, *rue des Petits-Augustins*, n° 15.

Hurtrel d'Arboval, Vétérinaire, à Montreuil-sur-Mer.

Moreau de Jonnès ✻ ✻, Chef de bataillon, correspondant de l'Institut, à Paris, *rue de l'Université*, n° 28.

1818. De Gournay, Avocat et Docteur-ès-lettres, à Caen.

Pattu, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Caen.

Botta, Homme de lettres, à Paris, *place St-Sulpice*, n° 8.

Le Comte de Kergariou (O. ✻), Pair de France, à Paris, *rue du Petit-Vaugirard*, n° 5.

Le Chevalier Alissan de Chazet (O. ✻), Homme de lettres, à Paris, *rue Godot*, n° 37.

Le Comte de Montaut ✻, à Nointot, par et à Bolbec.

Le Marquis Eudes de Mirville ✻, Maire, à Gommerville, par et à St-Romain.

1819. Boucharlat, membre de la Société philotechnique, à Paris, *quai des Augustins*, n° 11.

Le Baron Malouet (C. ✻), ancien Préfet de la Seine-Inférieure, à Paris, *rue Godot*, n° 5.

Depaulis, Graveur, à Paris, *rue des Grands-Augustins*, n° 1.

1820. Gaillon, Naturaliste, à Abbeville.

Le Baron Cachin ✻ (O. ✻), Inspecteur général des Ponts et Chaussées, à Paris, *hôtel de la Monnaie.*

1821. Vène ✻ ✻, Capitaine de génie, au Sénégal.

Berthier, membre de l'Institut, à Paris, *rue d'Enfer*, n° 34.

L'Abbé Jamet, Recteur-Instituteur des sourds-muets, à Caen.

1822. Chaubry, Inspecteur des Ponts et Chaussées en retraite, à Paris.

L'Abbé Labouderie, Grand-Vicaire d'Avignon, à Paris, *cloître Notre-Dame*, n° 20.

Le Monnier (Hippolyte), Avocat, à Paris, *rue de Vaugirard*, n° 9.

Moléon (de) ✻, Ingénieur des domaines de la Couronne, à Paris, *rue Taitbout*, n° 6.

Thiébaut de Berneaud, Secrétaire de la Société linnéenne, à Paris, *rue des Saints-Pères*, n° 46.

Beugnot (Arthur), Avocat, à Paris, *rue du faubourg St.-Honoré*, n° 119.

Destouet, D.-M., à Paris, *rue Ste-Marguerite*, n° 34.

1823. Chaumette des Fossés, ancien Consul de France en Suède, à Paris, *rue Dauphine*, n° 13.

1824. Sollicoffre ✻, Directeur des Douanes, à St.-Malo.

Estancelin, Inspecteur des forêts de S. A. R. Mgr le Duc d'Orléans, à la ville d'Eu

Fontanier, Homme de lettres, à St-Flour, département du Cantal.

Mallet ✻, Ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, à Paris, *rue du Regard*, n° 14.

Jourdan ✻, D.-M., à Paris, *rue de Bourgogne*, n° 4.

Monfalcon, D.-M., à Lyon.

1824. Bourgeois (Ches), Peintre en portraits, à Paris, *place Dauphine*, n° 24.

Janvier (Antide), Horloger ordinaire du Roi, à Paris, *quai Conty*, n° 23.

Delaquesnerie, Propriétaire-agriculteur, à St-André-sur-Cailly.

1825. Deschamps, Bibliothécaire-Archiviste des Conseils de guerre, à Paris, *rue Cherche-Midi*, n° 39.

Salgues, Médecin, à Dijon.

Le Baron Boullenger ✻, Procureur général à la Cour royale de Caen.

Pinel ✻, Juge-de-paix, au Havre.

D'Anglemont (Edouard), à Paris, *rue de Savoie*, n° 24.

Desmarest, Professeur à l'Ecole royale d'Alfort, à Paris, *rue St-Jacques*, n° 161

Benoist, Lieutenant au corps royal d'Etat-Major, à Paris.

Julia-Fontenelle, D.-M., Chimiste, à Paris, *rue des Grands-Augustins*, n° 26.

Civiale ✻, D.-M., à Paris, *rue Godot-de-Mauroy*, n° 30

Feret, Antiquaire, à Dieppe.

Payen ✻, Manufacturier, à Paris, *rue des Jeûneurs*, n° 4.

Le Comte Blanchard de la Musse, ancien Conseiller au Parlement de Bretagne, à Montfort, dépt d'Ille-et-Villaine.

1826. Moreau (César), Vice-Consul de France, à Londres.

Montemont (Albert), Homme de lettres, à Paris, *rue du Four-St-Germain*, n° 17.

Ladeveze, D.-M., à Bordeaux.

Savin, D.-M., à Montmorillon.

Lenormand, Rédacteur des Annales de l'Industrie nationale, à Paris, *rue Percée-St-André-des-Arts*, n° 11.

Boïeldieu ✻, membre de l'Institut, à Paris, *boulevart Montmartre*, n° 10.

Bergasse ✻, Procureur général près la Cour royale de Montpellier.

1827. Germain, Pharmacien, à Fécamp.

Hugo (Victor), Homme de lettres, à Paris.

1827. De Blosseville (Ernest), à Amfreville, dépt de l'Eure.
De Blosseville (Jules), à Paris, *rue de Richelieu*, n°.
Demasière, Botaniste, à Lille, *rue des Fossés*.
Malo (Charles), Homme de lettres, à Belleville, près Paris.
1828. Le Baron C. A. de Vanssay (C. ✻), Conseiller d'état, ancien Préfet de la Seine-Inférieure, à Nantes.
Court, Peintre, à Paris, *rue des Beaux-Arts*, n° 1.
Dupias, Percepteur des Contributions, à Roumare.
Spencer Smith, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.
Le Baron de Mortemart-Boisse ✻ ✻, Inspecteur des Bergeries royales, à Paris, *rue Duphot*, n° 12.
Morin, Ingénieur des Ponts et Chaussées.

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS, MM.

1783. Le Chevalier de Turnor, membre de la Société des Antiquaires, à Londres.
Miss Anna Moor, à Londres.
1785. Ancillon, Pasteur de l'Eglise française, à Berlin.
1803. Le Comte De Volta, Professeur de physique, associé de l'Institut, à Pavie.
Demoll, Directeur de la Chambre des finances, et correspondant du Conseil des mines de Paris, à Salzbourg.
Le Comte Debray, Ministre et Ambassadeur de S. M. le Roi de Bavière, à Vienne.
Geffroy, Professeur d'anatomie à l'Université de Glascow.
Engelstoft, Docteur en philosophie, Professeur adjoint d'Histoire à l'Université de Copenhague.
Cavanille, Botaniste, à Madrid.
John Sinclair, Président du Bureau d'agriculture, à Edimbourg.
Fabroni, Mathématicien, Directeur du Cabinet d'histoire naturelle, correspondant de l'Institut, à Florence.
1812. Vogel, Professeur de chimie à l'Académie de Munich.
1816. Campbell, Prof. de poésie à l'Institution royale de Londres.
1817. Kerckhoffs, Médecin militaire, à Ruremonde.

1818. Dawson Turner, Botaniste, à Londres.

Le R. Th. Frognall Dibdin, Antiquaire, à Londres.

1825. Le Comte Vincenzo de Abbate, Antiquaire, à Alba.

1827. Deluc, Professeur de Géologie, à Genève.

1828. Brunel, Ingénieur, inventeur et constructeur du Passage sous la Tamise, correspondant de l'Institut, à Londres.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

L'Institut, à Paris, *au Palais des Quatre-Nations.*

L'Athénée des Arts, à Paris, *rue des Bons-Enfants*

La Société royale d'Agriculture, à Paris, *à l'Hôtel-de-Ville.*

La Société médicale d'Emulation, à Paris.

La Société des Sciences physiques, à Paris.

La Société des Pharmaciens, à Paris.

L'Académie des Sciences, etc., à Amiens.

La Société des Sciences, Lettres et Arts, à Anvers.

L'Académie des Sciences, à Besançon.

La Société des Sciences, etc., à Bordeaux.

La Société des Sciences, etc., à Boulogne-sur-Mer.

L'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, à Caen.

La Société d'Agriculture et de Commerce, à Caen.

La Société académique, à Cherbourg.

La Société médicale, à Evreux.

La Société des Sciences, etc., à Grenoble.

L'Académie des Sciences, etc., à Dijon.

La Société des Sciences, Lettres et Arts, à Nancy.

La Société des Sciences et Arts, à Niort

La Société des Sciences physiques et médicales, à Orléans.

L'Académie des Sciences, etc., à Marseille.

L'Académie des Sciences, etc., à Rennes.

La Société des Sciences et Arts, à Strasbourg.

L'Académie des Jeux floraux, à Toulouse.

La Société d'Agriculture, des Sciences et des Arts, à Tours.

La Société d'Agriculture, à Versailles.

L'Académie des Sciences, etc., à Lyon.

La Société des Lettres, Sciences et Arts, à Douai.

La Société de Médecine, à Lyon.

La Société des Sciences et des Arts, à Nantes.

L'Académie du Gard, à Nismes.

La Société libre d'Emulation et d'Encouragement pour les Sciences et les Arts, à Liége.

La Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Haute-Vienne, à Limoges.

TABLE

DES MATIÈRES.

Discours prononcé à l'ouverture de la Séance publique, par M. Licquet, président, page 1

SCIENCES ET ARTS.

Rapport fait par M. Cazalis, secrétaire perpétuel, 13

Mathématiques et Physique.

Notice sur la dilatation de la pierre, par M. Destigny, 14
Mémoire sur les influences lunaires, par M. l'abbé Gossier, ib.
Notice sur un méridien à style mobile, de nouvelle invention, par le même, 15
Mémoire sur le phénomène de la vision, par M. Vingtrinier; rapport de M. Lévy, ibid.
Rapport de M. Cazalis, sur un mémoire de M. Pugh, ibid.
Rapport de M. Meaume, sur un recueil de machines de M. Antide Janvier, ibid.
Correspondance météorologique (2e numéro), *par M. Morin,* ibid.
Manuel des poids, des monnaies et du calcul décimal, par M. Tarbé des Sablons, ibid.

Chimie.

Notes sur la question de savoir si l'on doit appeler savon ou savonule la combinaison de l'ammoniaque et de l'huile d'olive, par MM. Morin et le docteur Prevost, 16
Rapport par M. Dubuc, au nom d'une commission, sur des épreuves faites sur une pièce de foulards fabriquée dans les ateliers de M. Prosper Pimont, ibid.

Moyens d'éprouver les vinaigres et les eaux-de-vie du commerce, par M. Dubuc, 16

Mémoire sur la couleur rouge que prennent les tests d'écrevisses par la cuisson, par M. Germain; rapport par M. Dubuc, 17

MÉDECINE.

Observations sur le rhumatisme, par M. Des Alleurs, 18

Thèse et observations sur un cas de déviation des menstrues, par M. Bonfils fils aîné; rapport par M. Des Alleurs, ibid.

Rapport par M. Des Alleurs, sur une thèse latine de M. Cottereau, et sur trois brochures de M. Virey, ibid.

Observations sur l'efficacité de l'émétique à hautes doses dans les inflammations pulmonaires, par M. Vingtrinier; rapport par M. Des Alleurs, ibid.

Mémoire sur les combustions humaines spontanées, par M. Julia-Fontenelle; rapport par M. Des Alleurs, 19

Rapport de M. Hellis, sur un mémoire de M. Ladvèze, 20

Nouveau traitement appliqué aux scrophules, par M. Chaponnier; rapport par M. Hellis, ibid.

Rapport de M. Godefroy sur un mémoire de M. Franck Chaussier, ibid.

Rapport de M. Blanche sur une observation adressée à l'Académie, par M. Bonfils, ibid.

De la réforme des lois pénales : discours de réception de M. Vingtrinier; et réponse de M. le président, 21

Concrétion arthritique mise sous les yeux de l'Académie, par M. Dubuc, 22

HISTOIRE NATURELLE.

Note sur deux œufs hardés réunis par un ligament, par M. Dubuc, 22

Notice sur le puceron lanigère, ibid.

Supplément à la botanographie de la Belgique et aux flores du nord de la France, par M. Demazières; rapport par M. Le Turquier, 23

Résumé méthodique des classifications des thalassio-phytes ; par M. Benj. Gaillon ; rapport par M. Aug. Le Prevost, 23
Poulet monstre mis sous les yeux de l'Académie, par M. Vingtrinier, 24
Mémoire sur les lichens calicioïdes, par M. Aug. Le Prevost, ibid.

AGRICULTURE ET ARTS INDUSTRIELS.

Perfectionnement dans l'architecture, ou la nécessité, utilité et économie d'un bon système de ventilation dans les édifices, par M. Burridge ; rapport par M. l'abbé Gossier, 24
La clé du tanneur, par M. Burridge ; rapport par M. l'abbé Gossier, ibid.
Réflexions sur les maladies des bois de charpente, par M. l'abbé Gossier, ibid.
Essai sur les moyens de conserver les bois, par le même, 25
Notice sur la proportion existant à Rouen entre le prix du blé et celui du pain, par M. Ballin, 25
Dictionnaire de médecine et de chirurgie vétérinaire, par M. Hurtrel d'Arboval, ibid.
Travaux des Sociétés correspondantes, 26
PROGRAMME des prix proposés pour 1829, 27

MÉMOIRES DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION EN ENTIER DANS SES ACTES.

NOTICE sur deux œufs jumeaux hardés, et de couleur différente, pondus par une poule de deux ans, par M. Dubuc, 29
RAPPORT sur une observation manuscrite relative à une déviation des menstrues, envoyée à l'Académie par M. Bonfils fils aîné, D. M. à Nancy ; par M. Des Alleurs, 33
RAPPORT sur la taxe du pain et l'état de la boulangerie à Rouen, par M. A.-G. Ballin, 39
OBSERVATIONS sur le rhumatisme, par M. Des Alleurs fils, 43
ESSAI sur les moyens de conserver les bois, par M. l'abbé Gossier, 57
ESSAI sur les influences lunaires, par M. l'abbé Gossier, 75

BELLES-LETTRES ET ARTS.

Rapport fait par M. Bignon, secrétaire perpétuel, 126

Ouvrages annoncés ou analysés dans ce rapport.

Travaux des Sociétés correspondantes, 129
Rapport de M. Le Pasquier sur les mémoires de l'Académie de Dijon, ibid.
Rapport sur le journal de la société du Bas-Rhin, par M. Le Filleul des Guerrots, 130
Mémoires des sociétés d'amélioration de l'enseignement élémentaire et de la morale chrétienne, ibid.
Opuscule anglais intitulé : The Voyager, *par M. Edouard Smith,* ibid.
Cours d'éloquence de M. Ch. Durand, ibid.
Mémoires sur les vices et les abus de l'instruction criminelle en France, par M. Tougard, ibid.
Mémoire sur l'abolition de la peine de mort infligée aux faux monnayeurs, par le même, ibid.
Guide des Jurés, par le même, 131
Soirées littéraires de M. Charles Durand, publiées par M. Tougard, ibid.
Rapport de M. Houel sur l'ouvrage précédent, ibid.
Eloge de Bossuet, par M. Floquet, ibid.
Les jeunes Fleurs, apologue, par M. F. Lequesne, 132
Vers à l'honneur de S. A. R. Mde la Dauphine, à l'occasion de son passage par les Andelys, ibid.

Membres correspondants.

Opuscule sur un monument arabe du moyen âge, découvert en Normandie, par M. Spencer Smith, 132
Mémoire sur la culture da la musique à Caen, par le même, ibid.
Leçons de littérature, par M. Briquet, ibid.

Discours en vers à M. Mathou de la Cour, par M. Boucharlat, 132
Imprécations du vieillard, traduction par le même, ibid.
Poème sur le néant de l'homme, par M. Charles Malo, ibid.
Allocution sur la fermeté du magistrat, par M. Bergasse, ibid.
Analyse de la statistique du département de l'Ain, par M. le baron de Mortemart-Boisse, ibid.
Traduction d'une lettre de St Vincent de Paule, écrite en latin au cardinal de la Rochefoucault, par M. l'abbé La Bouderie. ibid.
Epître à un ami, par M. le comte Blanchard de La Musse, ib.
Stances ayant pour refrain : Le triste présent de la vie ; *par le même*, ibid.
Documents publiés par la société royale asiatique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, envoyés par M. César Moreau, 133
Stances intitulées : Réflexions philosophiques au lit du malade ; *par M. Boinvilliers*, ibid.
Éloge de Bossuet, par M. Patin ; et rapport par M. Dumesnil, ibid.
Eloge de Bossuet, par M. Maillet-Lacoste, ibid.
Parallèle de Cicéron et de Tacite, par le même ; rapport de M. Deville, ibid.
Mémoire sur le passage du petit St-Bernard, par M. Deluc, ibid.
Lettres de M. Brunel, ingénieur du passage sous la Tamise, 134
Cromwel, drame, par M. Victor Hugo ; rapport par M. Guttinguer, ibid.
Mémoire sur le vieil Evreux, par M. Revet ; rapport par M. Aug. Le Prevost, 135
Rapport de M. Aug. Le Prevost, sur un mémoire de M. Feret aîné, secrétaire de la Société archéologique de l'arrondissement de Dieppe, 136

Des cérémonies symboliques usitées dans l'ancienne jurisprudence des Français, par M. Arthur Beugnot, 136
Rapport de M. Deville, au nom d'une commission, ibid.

MEMBRES RÉSIDANTS.

Discours de rentrée, prononcé par M. Théod. Licquet, président, 137
Discours prononcé, l'année dernière, à la distribution des prix de l'école gratuite d'enseignement mutuel, par M. Guttinguer, ibid.
Premier acte d'une comédie intitulée : Vingt-quatre heures d'un homme sensible, *par le même,* ibid.
Notice des vues de Rouen gravées par Bacheley, par M. Delaquérière aîné, ibid.
Dissertation sur les portraits de Henri VIII et de François Ier, existants à l'hôtel du Bourgtheroulde à Rouen, par le même, ibid.
Considération sur l'état actuel de la France, sous le point de vue moral, par M. Lévy, 138
Mémoire sur les Monts-de-Piété (1re partie), *par M. A. Le Pasquier,* 139
Dissertation sur un fait de l'histoire de France attribué à Philippe Auguste, par M. A. Deville, ibid.
Essai historique et descriptif sur l'abbaye de St-Georges, par M. A. Deville ; rapport par M. Aug. Le Prevost, 141
Aperçu de l'industrie en France : discours de réception de M. Pr. Pimont ; et réponse de M. le président, 142
Rectification de quelques erreurs dans l'histoire de la Normandie, par M. Licquet, 143
Dessins des bas-reliefs destinés à décorer le péristile de l'hôtel communal de Rouen, 145
Rapport de M. Ballin sur une demande faite à l'Académie par M. Adrien Balbi, ibid.
Notice sur l'Asile des aliénés de Rouen, par M. Ballin, 146

Notice bibliographique sur un opuscule en vers, intitulé : Prosa Cleri parisiensis, ad ducem de Menâ, post cœdem Henrici III, *par M. Duputel,* ibid.
Dissertation historique sur Alain Blanchard, par M. Théod. Licquet, ibid.
Description d'un tableau de M. Court, par M. Des Alleurs fils, ibid.
Le Renard et la Pintade, fable, par M. Le Filleul des Guerrots, ibid.
Stances improvisées dans une promenade au Cimetière monumental, par M. Duputel, ibid.
Traduction libre de l'ode d'Horace : OEquam memento, *par M. Deville,* ibid.
Scène d'une tragédie inédite (Henri IV et Biron), *par M. Dupias,* 146
Prix proposé pour 1829, 147

Mémoires dont l'Académie a ordonné l'impression en entier dans ses actes.

Proposition faite à l'Académie, par M. Des Alleurs fils, à la suite d'une description d'un tableau de M. Court, 149
Notice sur Alain Blanchard (Réfutation des historiens modernes), *par M. Théod. Licquet,* 167
Notice sur l'Asile des aliénés de Rouen, par M. Ballin, 179
Notice bibliographique sur un ouvrage très-rare intitulé : Prosa Cleri parisiensis, ad ducem de Menâ, post cœdem Henrici III, *par M. Duputel,* 191

Poésie.

Fragment du second acte de la tragédie inédite de Biron, *par M. Dupias, de Rouen,* 201
Traduction libre de l'ode 3e *du* 2e *livre d'Horace, par M. A. Deville,* 207

Stances improvisées dans une promenade au Cimetière monumental, par M. Duputel, 209

Le Renard et la Pintade, fable, par M. Le Filleul des Guerrots, 211

Tableau de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, pour l'année 1828—1829, 215

Fin de la Table.

CORNEILLE · FONTENELLE · N. POUSSIN ·